

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006.**

**Rapport général de Mme Hélène Ecuyer.**

Le rapport de gestion à l'appui des comptes 2006 a été renvoyé à la majorité du Conseil municipal à la commission des finances lors de sa séance plénière du 17 avril 2007. La commission s'est réunie le 14 mars, pour la présentation, les 24 et 25 avril 2007, sous la présidence de Mme Annina Pfund, ainsi que les 15, 23 et 30 mai 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, et le 13 juin 2007 sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux. Les notes de séances ont été prises par Mme Paulina Castillo et M. Didier Grosrey que je remercie pour la qualité de leur travail.

**Désignation des rapporteurs**

La commission a nommé les rapporteurs spécialisés suivants:

Rapport général et département Autorités: Mme Hélène Ecuyer (T)

Département des finances et de l'administration générale: M. Robert Pattaroni (DC)

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve)

Département des affaires culturelles: Mme Ariane Arlotti (ADG/SI)

Département des sports et de la sécurité: Mme Christiane Olivier (S)

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: M. Alexis Barbey (L)

**Plan du rapport**

1. Présentation générale des comptes
2. Rapports spécialisés
  - Département Autorités
  - Département des finances et de l'administration générale
  - Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
  - Département des affaires culturelles
  - Département des sports et de la sécurité
  - Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
3. Rapport du contrôle financier sur les comptes 2006 et rapport d'activité 2006-2007 du Contrôle financier
4. Discussion de la commission
5. Vote des arrêtés

## 1. Présentation générale des comptes, 14 mars 2007

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, et de M. Jacques Moret, directeur général, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs de la direction des finances*

M. Pierre Muller est heureux de présenter des comptes 2006 excellents. Il commente la présentation des comptes sur support vidéo. (Annexe 1: Présentation des comptes.) Voici quelques observations.

### *Compte de fonctionnement*

Les comptes 2006 présentent un excédent de revenus de 76 millions de francs.

### *Transfert de charges L 9679*

Il est à noter que l'augmentation des revenus fiscaux entraîne une augmentation du total des transferts de charges:

- augmentation de 3% à 4,5% des frais de perception de l'Etat, qui passent ainsi de 19,7 à 29,5 millions de francs (+ 9,8 millions);
- augmentation de la participation de 25% à 33,33% des communes à la compensation aux communes frontalières qui passe 19,6 millions de francs à 26,1 millions de francs (+ 6,5 millions);
- suppression de la rétrocession aux communes du produit des impôts sur les bénéfiques et gains immobiliers qui représentent un manque à gagner de 3,5 millions de francs.

Ces transferts de charges représentent 19,7 millions de francs pour l'année 2006. Rappelons que l'application de la L 9679 a un caractère temporaire limité à deux ans, soit 2006 et 2007.

### *Revenus excédentaires*

L'augmentation de l'impôt à la source est due à un accroissement du nombre de frontaliers. L'incorporation de la revalorisation des actions de la BCGe constitue une nouveauté liée aux exigences comptables.

Le maintien des «frais de route non payés par le Canton» (+18,6 millions) sous cette rubrique a pour but de montrer au Conseil d'État que ce problème n'est pas encore réglé.

### *Système postnumerando*

Selon le système «postnumerando», les revenus figurant aux comptes sont une estimation de l'administration, qui se précise avec le temps. Il est à noter que sur le montant de 204,7 millions (impôts comptabilisés PM, comptes), 50 millions environ sont issus de 2004 et 2005, qui ne seront pas pérennes en 2007. Il est très important

de garder à l'esprit qu'il convient de retenir essentiellement le chiffre de 158,5 millions (impôts comptabilisés PM, comptes corrigés).

#### *Impôts comptabilisés personnes physiques et morales*

Les courbes des comptes corrigés ont eu tendance à se «lisser» aux cours des derniers exercices. En ce qui concerne les personnes physiques, la courbe des comptes corrigés, en 2006, rejoint celle des comptes (respectivement 500,5 et 504,7 millions).

#### *Charges excédentaires*

Deux ouvertures de crèches, ne figurant pas au budget, ont nécessité le versement d'une subvention de 1, million.

#### *Intérêts de la dette*

La dette est en cours de stabilisation, sur une période de vingt à trente ans, bénéficiant de faibles taux d'intérêt.

Après cette présentation, le président passe aux questions.

A un commissaire qui s'interroge sur le plafonnement de la taxe professionnelle à 100 millions de francs et sur la surévaluation des actions de la BCGe de près de 23 millions de francs, M. Charles Lassauce répond que la comptabilisation est effectuée sur un mode de taxation *praenumerando* bisannuel, entraînant un décalage des revenus fiscaux de deux ans. Il est possible que de bonnes surprises soient enregistrées ces prochaines années et M. Pierre Muller ajoute que, concernant la BCGe, le modèle comptable oblige la Ville à inscrire le cours des actions au porteur au 31 décembre; M. Philippe Krebs précise que cette remarque ne sera plus d'actualité dès que la BCGe aura des comptes assainis.

Un commissaire aimerait savoir si le principe de prudence, donc de constitution de provisions sera appliqué par analogie avec les comptes 2005 concernant les pertes sur débiteurs, ainsi que des précisions sur la rente foncière de 8 millions de francs citée parmi ces provisions

M. Philippe Krebs explique que les provisions ne sont pas budgétisées, contrairement aux pertes du centime additionnel. Les frais d'entretien des routes non payés par le Canton sont provisionnés instantanément, correspondant à environ 20 millions de francs en plus. Vient ensuite le reliquat, dont l'augmentation a été de 36 millions, nécessitant ainsi la constitution d'une provision à hauteur de 30%. Certaines provisions sont dictées par le bon sens économique. D'autres provisions correspondent à des pertes sur débiteurs (17,7 millions pour les centimes additionnels). Ce montant est relativement important car il est dû à la liquidation des années antérieures. Quant à la rente foncière, le magistrat informe qu'il s'agit d'un seul cas, celui du Parking de Cornavin SA.

Une commissaire s'interroge sur la possibilité d'identifier les personnes morales responsables des revenus excédentaires pour une somme de plus de 70 millions de

francs. M. Pierre Muller lui rappelle que la Ville de Genève n'a pas accès au rôle des contribuables, l'Etat lui opposant le secret fiscal.

Un commissaire se renseigne sur l'importance de la part de l'entretien des routes et des ponts dans les comptes.

Le président lui répond que cela représente 18,6 millions de francs. M. Krebs ajoute que la question de l'entretien des ponts est problématique. Ceux-ci se trouvent à la verticale du domaine public cantonal inaliénable, dépendant de la loi sur les eaux. Cependant, la surface des ponts ne figure pas au cadastre. Les ponts appartiendraient au Canton et leur entretien en incomberait à la Ville, ce qui reste toutefois à démontrer. Les ponts situés en dehors de la ville, sur le territoire cantonal, sont traversés par des routes cantonales et, contrairement aux précédents, leur entretien en incombe au Canton. Il est donc pertinent de se demander pourquoi la Ville devrait entretenir les ponts situés sur son territoire! Dans le cas du réaménagement des ponts de l'île pour les tramways, la Ville de Genève devra veiller à ne pas payer davantage que son dû.

## **2. Rapports spécialisés**

La séance du 24 avril a été consacrée à l'étude du département des affaires culturelles et celle du 25 avril au département des finances, sous la présidence de Mme Annina Pfund.

### **Département Autorités, séance du 15 mai 2007**

*Audition de M. André Hediger, maire, conseiller administratif chargé du département Autorités, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général, de Mme Vuidebert, Mme Brigitte Chapuis, M. Olivier Veyrat, M. Daniel Fellay et de M. Olivier Burri, collaboratrices et collaborateurs du SRH et de l'Administration centrale*

Lors de cette séance, la commission des finances passe en revue le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006 ainsi que les comptes budgétaires et financiers 2006.

### **Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006**

#### **Délégations du Conseil administratif**

Peu de remarques sur les délégations du Conseil administratif sont faites lors de cette séance; les interventions des commissaires, notamment pour l'Agenda 21 et le mobilier urbain figurent dans les rapports spécialisés.

#### *Page III-5 et III-6 - Présentation*

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'idée de redistribuer au personnel quelques millions de francs émise par M. Manuel Tornare, conseiller administratif, pendant la campagne électorale.

M. Jacques Moret explique que c'est au Conseil administratif d'étudier la question. Celui-ci a répondu aux syndicats et à la commission du personnel qu'il n'était pas possible de revenir sur l'exercice 2006, les comptes étant bouclés. Il a cependant été envisagé de revoir en automne les représentants du personnel et des syndicats pour rediscuter de ce qui pourrait être fait pour l'exercice 2007.

Une commissaire s'informe sur les critères économiques concernant les zones de domiciliation du personnel de la Ville de Genève.

M. André Hediger, maire, signale que le personnel a émis de nombreuses demandes de dérogation pour habiter en dehors du canton. M. Jacques Moret a été chargé d'étudier des critères non arbitraires pour y répondre. Il explique que le but était de définir une zone de domiciliation basée sur des critères objectifs et d'analyser les conséquences que pourraient entraîner des modifications de cette zone pour la Ville de Genève. Des coûts disproportionnés pourraient être engendrés par une telle extension; en effet, si on se réfère aux statistiques de l'Office fédéral des routes, il y aurait une augmentation du nombre d'accidents en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Il faut aussi tenir compte d'autres paramètres. Les personnes qui habitent loin parquent leur véhicule à proximité de leur lieu de travail, et le temps pris pour aller recharger le parcmètre ou changer le disque bleu coûte de l'argent à la Ville. Une liste de tous ces paramètres a été établie et il a été constaté qu'une modification de la zone de domiciliation aurait un important impact financier pour la Ville. La question s'est posée de savoir comment satisfaire cette demande. Par souci d'équité, il faudrait autoriser les collaborateurs à être domiciliés dans un périmètre défini (par exemple, Chancy est plus éloigné qu'Annemasse). Pour parer aux coûts économiques (par exemple absence pour panne de voiture), le critère d'accessibilité aux moyens de transports en commun et d'une durée de transport raisonnable a été retenu. En vue de ce qui précède, une zone de domiciliation particulière a été définie répondant à ces critères économiques. Le nombre des demandes de dérogations est stable par rapport aux autres années. (Annexe 2: Carte de zone de domiciliation libre, et Annexe 3: Réponses du SRH.) D'autres questions sont posées sur ce sujet; les annexes 2 et 3 y répondent.

A une commissaire qui se renseigne sur la manière de traiter les heures supplémentaires et comment la Ville a pu réaliser une économie de 10% par rapport à l'année 2005, M. Jacques Moret explique qu'une personne est chargée du contrôle des heures supplémentaires par traitement informatique pour l'ensemble de la Ville de Genève. Ceci permet d'avoir des statistiques précises, au jour le jour. Il est parfois demandé au personnel de compenser les heures supplémentaires, plutôt que de se les faire payer. Cette pratique, décidée par le Conseil administratif il y a un certain temps, a permis de diminuer le coût de ces heures.

Des précisions sont demandées sur des ventes possibles de biens immobiliers de la Ville. M. Jacques Moret répond que les projets à l'étude au Conseil administratif seront présentés à la commission des finances. Il s'agit notamment d'une maison de 47 m<sup>2</sup> au Grand-Saconnex. Le COATTRIM suggère de vendre d'autres terrains, offrant peu d'intérêt pour la Ville.

Un commissaire demande quelles ont été les actions menées par le SRH. M. Jacques Moret explique qu'il s'agit de la révision du statut du personnel, de celui du

SIS et de divers règlements. La discussion est en cours entre les représentants du personnel et le Conseil administratif. Des études diverses ont également été menées notamment sur l'absentéisme, l'évaluation des fonctions et la personnalité juridique de la CAP.

*Page III-7 - Service de la Direction générale*

Concernant le paragraphe «Variation de personnel», le personnel transféré lors de la création de la Direction générale provient de l'Administration centrale et n'a pas nécessité l'engagement de personnel supplémentaire.

*Page III-8, III-9, III-10 - Administration centrale*

Un membre de la commission s'interroge sur l'évaluation des objectifs; en effet, sur la vingtaine d'objectifs fixés, seuls quelques-uns sont atteints. Ces objectifs sont-ils trop ambitieux, ou seraient-ils dus à un manque de temps et de personnel?

M. Jacques Moret répond qu'ils sont certainement trop ambitieux. Les causes sont également une surcharge de travail dans certains services, alors que pour des raisons techniques, des projets liés à l'informatique ont été ralentis. Il fait remarquer que certains de ces projets, pas effectifs en fin d'année, sont opérationnels depuis janvier 2007. M. André Hediger ajoute qu'en ce qui concerne les objets en suspens du Conseil municipal et du Conseil administratif, la mise en place d'une procédure a été efficace et l'objectif largement atteint.

Quelques questions, demandant des précisions notamment sur le projet REPAIR, qui vise à mettre à jour toutes les directives existantes dans l'administration, la modernisation de la messagerie du Conseil municipal, la vente des cartes journalières des CFF, l'action chômage et l'antenne socioprofessionnelle, et la structure de l'Agenda 21, trouvent leur réponse en annexe. (Annexe 4: Réponses aux questions de la commission des finances – Comptes 2006.)

*Page III-15 à III-18 - Service des ressources humaines (SRH)*

Dans le chapitre sur l'évaluation de la méthode d'analyse des fonctions, un commissaire fait remarquer que, en bas de la première colonne, l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes est quasi inexistant soit 0,14%. Elle croyait que, dans l'administration municipale, c'était la fonction qui était valorisée et non le critère homme - femme.

M. Olivier Veyrat explique que cette approche est issue d'une méthode d'analyse de fonction qui a été confiée à un cabinet externe. Celui-ci a effectué une étude transversale. Ce qui intéressait particulièrement la commission du personnel était de savoir si les fonctions à dominance féminine étaient moins bien traitées dans l'application de la méthode. L'étude a montré que cette méthode fonctionnait bien et respectait cet équilibre. A recrutement et à statut égal, l'égalité est respectée.

M. Daniel Fellay ajoute que cette méthode d'analyse des fonctions détermine un cadre pour une fonction avec un seuil minimal et maximal. A l'intérieur de cette fonction, la position de chaque personne dépend de son parcours professionnel et

des compétences requises. Il y a donc une distinction entre la classification de la fonction et le salaire déterminé au moment de l'engagement.

Au chapitre «Variation des locaux», une commissaire aimerait savoir pourquoi le SRH n'a pas déménagé comme prévu. M. Olivier Veyrat lui répond que, dans sa générosité, l'autorité avait d'abord envisagé d'installer le SRH au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, mais un projet plus ambitieux et mieux adapté en termes de priorité a été celui de privilégier l'installation des magistrats dans ces locaux. Le SRH devrait déménager dans des locaux rationnels mais moins prestigieux que ceux de la cour Saint-Pierre. Il relève que les locaux actuels sont dans un état de délabrement assez avancé.

Une autre commissaire s'interroge sur les aménagements faits pour préparer ce déménagement. M. Jacques Moret lui répond que ces travaux d'aménagement et de peinture étaient nécessaires, quels qu'en soient les locataires.

### **Comptes budgétaires et financiers 2006**

La plupart des questions posées par la commission des finances portent sur des différences importantes entre le budget et les comptes 2006.

*Page 31 - Service de la Direction générale  
Cellule A0011000 - groupes 310 à 315*

Pour répondre à une commissaire qui s'inquiète que rien n'avait été budgété pour ce service, M. Jacques Moret l'informe qu'il s'agit d'un nouveau service.

*Page 32 - Administration centrale  
Cellule A002000 - groupe 313 - Achats de fournitures et autres marchandises*

Concernant les cartes journalières CFF, Mme Chapuis explique que le budget alloué était prévu pour 30 cartes par jour. Elles ont été quotidiennement mises en vente à l'arcade. Un certain temps a été nécessaire pour que la communication passe et que la totalité des cartes soient vendues; la dépense était donc inférieure au budget. Dans un premier temps, ces comptes ont été mis en fourniture et amortis dans l'année. Par la suite, ils ont été passés en transitoire, en conséquence il n'y a donc pas en 2006 la totalité des cartes achetées pour l'exercice 2006 et la charge a diminué. M. Jacques Moret ajoute qu'en 2005 la Ville avait acheté les cartes journalières à l'avance et s'est retrouvée avec un stock de cartes invendues. Il a fallu que l'information passe par le bouche à oreille pour que cela en relance la vente. Actuellement, il est même envisagé d'augmenter la commande.

*Cellule A002000 - groupe 310 - Fournitures de bureau, imprimés, publicité*

L'importante différence de plus de 160 000 francs entre le budget et les comptes est due au fait que la Ville a repris la préparation du *Mémorial*. En effet, lorsque la Coopi, imprimerie en charge du *Mémorial*, a fermé pour cause de faillite, la Ville de Genève a engagé, à titre temporaire, le collaborateur spécialisé dans ce domaine. A la suite du départ d'une personne au Service des achats, il a été nommé sur ce poste laissé vacant.

*Page 34 - Ressources humaines  
Cellule A010000 - groupe 309 - Autres charges du personnel*

Cette ligne, qu'il n'est pas possible de budgéter avec précision, concerne la formation. Au moment où les factures des formations sont payées pour les services, la charge est ventilée pour avoir un coût plus complet. En 2006, le budget de la formation a représenté environ 1 200 000 francs.

*Page 35 - Cellule A010000 - groupe 436 - Dédommagements de tiers*

La réponse est la même que pour la question précédente; il s'agit des prestations reçues des assurances pour les cas de maladie, de maternité ou d'invalidité et qui sont directement imputées dans les services.

*Page 37- Cellule A800010 - groupe 334 - Pertes sur débiteurs*

Une commissaire s'étonne de trouver cette somme de plus de 18 000 000 de francs dans le département Autorités, car il concerne les routes cantonales. M. André Hediger lui explique que ce montant était à l'aménagement et qu'il a lui-même proposé de le mettre au département Autorités, puisque ce dossier était un point litigieux dans la discussion entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat.

Lors de cette séance, plusieurs questions concernant l'arcade municipale, notamment sur le détournement dont la Ville a été victime et la procédure de vente des cartes CFF. Ces cartes, pour des raisons de simplification sont au porteur; les CFF en ont décidé ainsi. Certains signalent qu'il est parfois difficile d'obtenir une carte et qu'il faut attendre, alors que d'autres en auraient facilement. De plus, il existerait un marché parallèle; comment contrôler ceux qui en achètent et si ce sont souvent les mêmes personnes.

M. Jacques Moret répond que l'affaire de l'arcade a été passée en compte en «pertes sur débiteurs», groupe 334. Pour les cartes CFF, tout est parfaitement clair; 30 cartes sont achetées par jour. Il est vrai que la demande est plus forte certains jours, les week-ends et à l'Ascension, et beaucoup de cartes leur restent sur les bras d'autres jours de la semaine. Il faut trouver un juste milieu entre la frustration de certains et un stock excédentaire pour l'arcade.

Une commissaire soulève une question concernant le SRH. Elle constate, à la page du personnel occupé par l'administration municipale, une explosion des coûts du personnel temporaire: 2 846 000 francs de plus qu'au budget 2006. Elle demande comment remédier à ce problème. Faudrait-il demander au Conseil municipal de prendre ses responsabilités, de nombreuses tâches supplémentaires sont demandées, mais, avec le gel de l'effectif du personnel ou *personal stop*, elles sont difficiles, voire impossibles à accomplir? L'engagement de ce personnel temporaire est-il dû à des missions réellement temporaires?

M. Jacques Moret confirme ces constats. L'administration municipale est régie par le *personal stop*. Cependant, les directions des départements ont une certaine latitude pour faire valoir leurs besoins en personnel temporaire. A la vue des chiffres, ce mode de faire est en développement et devient habituel. Comme cela a été souligné,

il y a des tâches qui ne sont plus à même d'être accomplies avec le personnel en place, d'où les demandes de postes temporaires et même parfois, à l'encontre des principes juridiques, des demandes de renouvellement de postes temporaires («faux temporaires»). Il y a peut être un équilibre à trouver et un choix à faire entre la réduction ou suppression de certaines prestations et la possibilité de réduire les budgets des temporaires.

Cette séance s'achève par l'étude du département de M. André Hediger, maire et magistrat en charge des sports et de la sécurité, et fait l'objet d'un rapport spécialisé.

### **Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, séance du 23 mai 2007**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de ses collaborateurs*

Un commissaire remarque que l'on constate d'importants écarts au niveau des comptes du Service de l'énergie.

M. Claude-Alain Macherel explique que le Service de l'énergie a la compétence d'acheter l'énergie pour l'ensemble des services et de «ventiler» ensuite dans les rubriques des différents services du département. Le service est compétent sauf pour certaines écritures concernant la Gérance immobilière municipale (GIM). Il y a eu en l'occurrence un certain nombre d'extournes, sur les comptes de 2006, ce qui explique un certain nombre de différences. Les choses se passent de la manière suivante: le Service de l'énergie achète les énergies, valide les factures et effectue les imputations sur les différents comptes. Deux types de dépassement sont envisageables. Il arrive que les estimations des achats d'eau, d'électricité, de mazout ne correspondent pas aux tarifs effectivement appliqués (variation des prix) ou bien il peut aussi y avoir de faibles modifications à l'intérieur d'une rubrique (par exemple consommation d'eau des bibliothèques).

Cette question soulève le problème des services compétents qui sont le Service des achats (C-ACH) le Service des ressources humaines, (C-SRH), la Direction des systèmes d'information (C-DSI), le Service des assurances, (C-ASS), le Service des bâtiments (C-BAT) et celui de l'énergie (C-ENE). Ceux-ci budgètent et enregistrent les charges sous leur compétence directement dans les centres de coûts des services bénéficiaires. Le service compétent est responsable de la gestion budgétaire des dépenses dans son domaine. Les départements ne sont donc pas compétents dans ces domaines.

La commission a compris la problématique, mais souhaiterait pouvoir s'y retrouver plus facilement; ne serait-il pas possible de présenter plus clairement les comptes des services compétents?

## Département des finances (N.B.: sans l'administration générale)

### Rapport de M. Robert Pattaroni.

La commission a examiné les comptes du département le mercredi 25 avril 2007.

Le conseiller administratif en charge du département, M. Pierre Müller, s'est présenté devant la commission accompagné de 11 collaborateurs-trices, représentant l'état-major et les services du département (*voir liste dans le PV*).

Le magistrat a tenu à saluer tout particulièrement la commission, du fait que, en raison de la fin de son mandat, c'est la dernière fois qu'il la rencontre.

*Note relative au présent rapport: les membres de la commission ont posé près de 50 questions, certaines d'ordre général, d'autres très pointues. Le rapporteur s'est permis de se limiter aux questions lui paraissant pouvoir intéresser l'ensemble du Conseil municipal. Les collègues désirant tout savoir sont priés de se reporter au procès-verbal.*

### 1. Rapport de gestion à l'appui des comptes 2006

Question (Q:) Personnel: les variations durant l'année ne sont pas indiquées pour tous les services.

Réponse (R:): on les trouve dans le document des «Comptes» (p. 279) mais, l'an prochain, des tableaux plus détaillés seront élaborés pour chaque service.

Q: Arcade pont de la machine: diverses questions sont posées au sujet du récent détournement de fonds.

R:

- un comptable a détourné 322 000 francs en trois ans. Découvert, il a présenté sa démission. Une partie de la somme pourra être récupérée. Une provision pour perte sur débiteurs équivalente a été créée. S'il le fallait, on pourrait rembourser la différence par le revenu de la vente d'un bien immobilier;
- ce délit n'est pas couvert par une assurance, au contraire du cas d'un détournement;
- le système actuel de contrôle ne permet pas de découvrir rapidement un tel délit. C'est le Contrôle financier qui a permis la découverte. A noter que ce genre de cas est rare.

Q: Economies: lors de son audition pour le budget 2007, M. Muller avait parlé de l'étude qu'il avait menée avec les cadres de l'administration et qui avait permis de trouver des possibilités d'économie pour 77 millions de francs. Peut-on en avoir connaissance?

R: si le Conseil administratif (CA) est d'accord, oui.

A noter: le président de la commission adressera une demande officielle au CA.

Q: Assurances: statistique des sinistres?

R: elle sera transmise à la commission (voir annexe 1 = A1).

Q: Projet «REPAIR»: de quoi s'agit-il?

R: il consiste à rassembler les divers règlements, directives et normes dans une base de données. Le chef de projet est M. J. Erhardt.

Q: Bouclement des crédits: félicitations pour la volonté de les boucler plus rapidement.

R:

- parfois, il n'est pas facile de les boucler rapidement, faute d'informations de la part des services;
- par ailleurs, il faut savoir que certains bouclements de crédits présentés au Conseil municipal étaient bouclés depuis longtemps sur le plan comptable.

Q: Rappels de paiement: sont-ils suivis d'effets?

R: la mise en place de SAP a permis d'améliorer sensiblement le recouvrement.

### *GIM*

Q: Indexation des locaux commerciaux: quelles bases?

R: deux références, l'évolution des prix à la consommation et l'évolution du chiffre d'affaires.

Q: Travaux de rénovation: la GIM dispose-t-elle d'un budget propre?

R: pas directement mais la comptabilité distingue les crédits relatifs à la GIM («compétents» GIM).

Q: Nouveaux baux à ferme et contrats transférés à la GIM: possible d'avoir la liste?

R: oui (voir A2).

A noter: dès 2007, les baux à ferme sont remplacés par des baux commerciaux.

Q: Échanges de logements: quels types de logements concernés?

R: tous les types mais avec une prépondérance des 3 et 4 pièces.

A noter:

- un bilan de la gestion de la GIM sera remis au CA au début mai;
- des discussions sont en cours avec la direction du logement de l'Etat et les fondations immobilières de droit public afin de définir des critères d'attribution identiques;
- il existe un formule de demande d'échange de logements;

- en outre le service des locations de la GIM propose à des personnes dont le logement est devenu inadapté (cas des faibles taux d'occupation) un échange. Il y a environ 30 à 40% de réussite.

### *Taxe professionnelle*

Trois informations:

- lorsque des fournisseurs de la Ville omettent de payer la taxe, le montant correspondant peut être déduit de leurs factures;
- un tableau représentant l'évolution de la taxe par groupe professionnel est distribué (voir A3);
- la banque qui a quitté la Ville pour une autre commune cessera de payer la taxe en Ville dès 2008.

Q: Contrôle des taxations: le rapport indique qu'il y a des communes pilotes, de quoi s'agit-il et quelles sont ces communes?

R:

- lorsqu'un dossier concerne plusieurs communes, la taxation est faite par la commune où l'activité est la plus importante. C'est elle la «commune pilote», qui encaisse la taxe et la répartit entre les communes concernées;
- la Ville de Genève est pilote pour une très grande partie des dossiers, sauf environ 150. L'échange d'informations entre communes a permis de déceler des erreurs de taxation – involontaires – qui ont lésé la Ville;
- la Ville a proposé aux communes de reprendre la gestion de leurs gros dossiers. Toutes les communes n'ont pas accepté;
- la Ville, en tant que centre de compétences en matière de taxation, fournit des prestations – payantes – à d'autres communes.

Q: Les sociétés de négoce et de courtage devraient figurer dans une rubrique indépendantes des sociétés financières.

R: selon la définition des groupes professionnels de la loi, il n'est pas possible d'opérer cette distinction.

Demande de la commission: que le CA œuvre au niveau du Conseil d'Etat pour faire réviser la nomenclature et qu'il soit possible de prévoir une nomenclature alignée sur celle des activités économiques utilisée pour la statistique officielle.

### *Achats et impression*

Q: Service des achats: quelles compétences en matière d'entretien des locaux?

R: ce service est compétent pour le nettoyage des locaux administratifs seulement. Donc, par exemple, pas des écoles.

Q: Restructuration et centralisation des dépôts à Château-Bloch et abandon des dépôts aux Minoteries: des détails en liaison avec la diminution de 300 m<sup>2</sup>?

R: voir A4.

### *Direction des systèmes d'information (DSI)*

Q: Sécurité de l'information: quels risques du fait que les 2 postes supplémentaires n'ont pas été accordés?

R: le risque peut être qualifié de fort. Concrètement, il s'agit du risque de pénétration par l'extérieur des systèmes. Il va falloir trouver des palliatifs.

## **2. Comptes budgétaires et financiers**

Q: Comptes dit «compétents»: est-il possible de voir figurer un compte «compétents» pour l'Agenda 21?

R: c'est possible. Il appartient au Contrôle de gestion, dont c'est le rôle, de créer ce compte.

*A propos des «compétents», précisions du rapporteur: ce sont des comptes qui traitent des dépenses de fonctionnement liées à un domaine et que l'on retrouve pratiquement dans tous les départements et services. Leur gestion relève du seul service qui en a la responsabilité. Actuellement les «compétents» couvrent 6 domaines: Ressources humaines, Assurances, Achats, DSI, Bâtiments et Énergie (voir p. 16 à 27).*

*La commission a constaté que ces comptes sont mal connus et qu'ils devraient faire l'objet d'un examen adéquat, d'autant plus que les écarts entre le budget et les comptes peuvent être extraordinairement importants.*

Q: Vitrage antibruit: explications au sujet du crédit de 70 000 francs (voir p. 5)?

R: voir A5.

Q: Pertes sur débiteurs: pourquoi une telle variation (voir p. 46, 1001510/334, budget: 10 millions de francs, comptes: 35,2 millions de francs, soit + 252%)?

R:

- la provision s'élève à 111,5 millions de francs, soit 30% du reliquat, ce qui correspond à la couverture préconisée par l'Etat;
- le montant total des pertes sur débiteurs comprennent lesdites pertes et une augmentation du reliquat.

Q: BCGe et Télégenève: où en est-on?

R: la BCGe sera source de dividendes dans les années à venir. Quant à Télégenève, il convient de rembourser les investissements avant d'escompter des bénéfices, puis des dividendes.

Q: Société exploitant l'Hôtel Métropole et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives (Swissôtel): y a-t-il une possibilité de cacher une éventuelle perte de l'un ou l'autre des établissements?

R:

- non. Chacun des établissements a sa comptabilité et les comptes sont transmis chaque mois à la Ville. De plus, ils sont contrôlés par une fiduciaire extérieure;
- le Restaurant du Parc des Eaux-Vives pourrait être bénéficiaire dans trois ans.

*GIM*

Q: Comptes de régie: comment a-t-on pu sous-évaluer ou omettre une trentaine d'immeubles lors de l'élaboration du budget (écart de 550 000 francs)?

R:

- ce type d'erreur provient de la non-intégration au système SAP.

A noter: l'étude des systèmes de gestion est en cours au département des finances et l'opportunité de l'intégration dans SAP sera appréciée.

Q: Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville: qu'en est-il des investissements?

R: il s'agit du remplacement des équipements de cuisine, inscrit au budget de fonctionnement.

Q: Immeubles du patrimoine financier: pourquoi un manque de revenu d'environ 114 000 francs (voir p. 52, 1005050/423)?

R: voir A6.

Q: Droits de superficie, parc de stationnement de Cornavin: des explications complémentaires (voir p. 52 et 62, 1005050/334 et 427, budget: 0, comptes: 8 millions de francs).

R: en raison d'un litige toujours pendant, constitution d'une réserve importante par rapport au revenu comptabilisé.

Q: Subventions accordées – sociétés d'économie mixte: demande d'explications (voir p. 53, 1005070/364, budget: 1,1 million de francs, comptes: 0,2 million de francs).

R: il s'agit du parc de stationnement de Cornavin. Les montants inscrits résultent du «passage de la gratuité à la facturation».

*Commentaire du rapporteur: réponse pas du tout claire.*

Q: Prestations en nature: en quoi consiste la nouvelle rubrique «Subventions indirectes aux locataires» (voir p. 190/1005070/366, budget: 0, comptes: 220 000 francs)?

R: il s'agit de la différence entre les loyers obtenus en application de la LDTR et les loyers retenus selon la définition du CA et tels qu'appliqués lors de la remise en

location du logement rénové. Cette différence, au nom de la transparence, doit figurer dans une rubrique.

Q: Subventions, personnes physique, aide personnalisée: y a-t-il un lien entre cette rubrique et la précédente (p.172, 1005070/366, budget et comptes: environ 11 millions de francs)?

R: il n'y a pas de lien organique, mais un lien indirect compte tenu du fait que l'aide aux loyers est susceptible de diminuer d'autant l'aide apportée aux locataires de ces appartements spécifiques.

Q: Casino et SECSA: quel devenir du Fonds culturel de Genève?

R: voir A7.

QUESTION POSEE PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT  
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

*Département :* Département des finances et de l'administration générale  
*Page:* 48  
*Rubrique :* Assurance - Statistique des sinistres

Question :

Un commissaire demande une statistique des sinistres

Réponse :

**STATISTIQUE DES SINISTRES**

(en nombre de cas)

	2006	2005	2004
Incendie	: 24	23	14
Dégâts d'eau	: 154	133	128
Bris de glace	: 475	510	469
Responsabilité Civile Générale	: 55	62	61
Responsabilité civile de véhicules à moteur	: 88	83	97
Accidents professionnels	: 301	302	

QUESTION POSEE PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT  
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

---

*Département :* Département des finances et de l'administration générale  
*Page:* 51  
*Rubrique :* Gérance immobilière municipale – Fermages

---

Question :

Un commissaire demande la liste des fermages transférés du Département des sports et de la sécurité à la Gérance immobilière municipale.

Réponse :

1. Buvette de la Halle de Rive
2. Buvette des Bains des Pâquis
3. Buvette du Stade de Frontenex
4. Buvette du Stade de Richemont
5. Restaurant du Stade de Varembe
6. Restaurant du Centre sportif de Vessy
7. Restaurant du Centre sportif du Bout-du-Monde
8. Restaurant du Drizia-Miremont Tennis Club
9. Restaurant du Centre sportif des Vernets
10. Buvette du Boulodrome de la Queue d'Arve
11. Buvette des Jeux de quillès de la Queue d'Arve

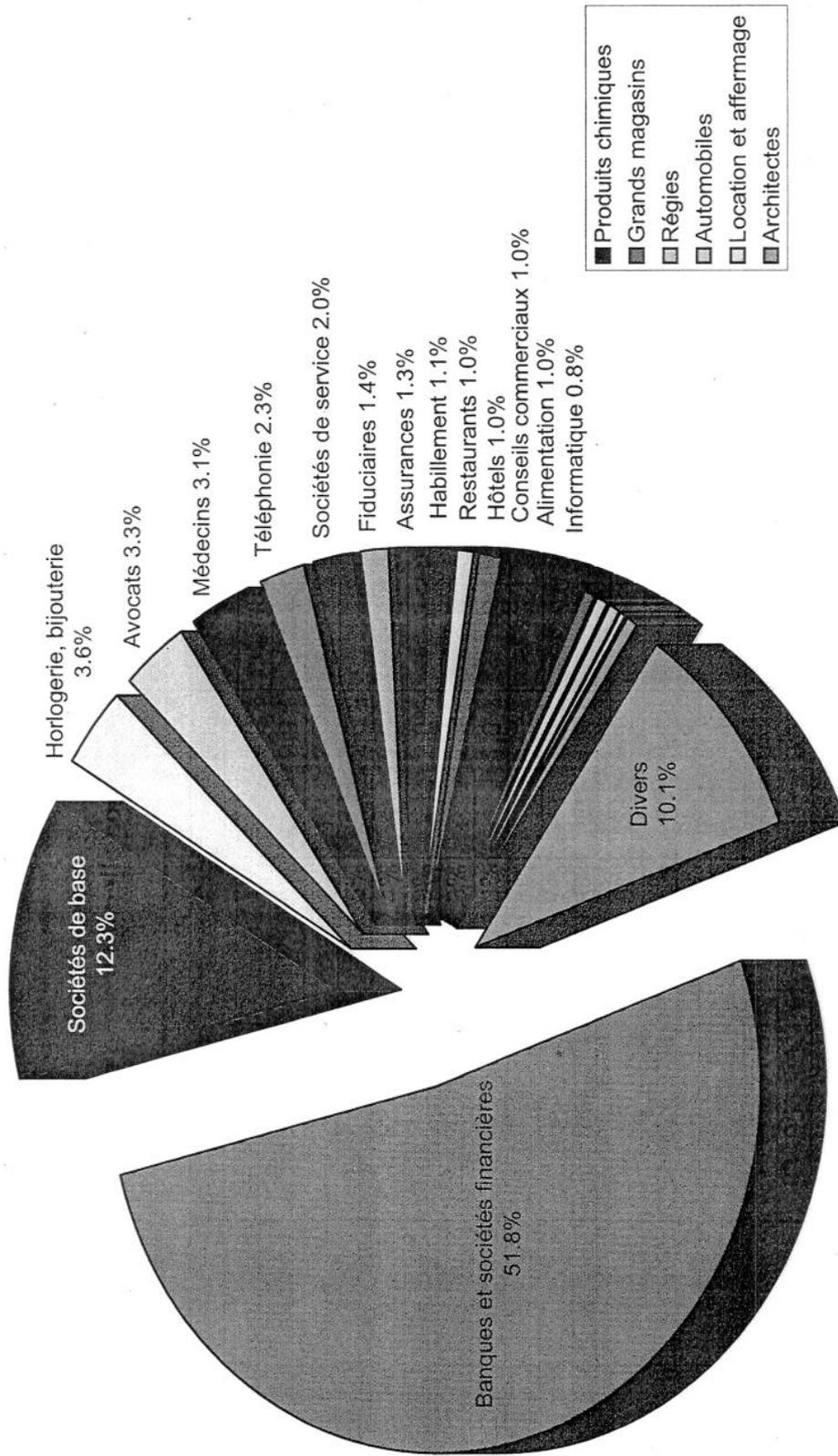


### Evolution des Revenus de la Taxe professionnelle communale par groupes professionnels

Activités ou professions	Groupes	2002	2003	2004	2005	2006
Banques et sociétés financières	15 A + 15 B	52.1%	52.2%	52.6%	52.6%	51.8%
Sociétés de base	150 B	10.8%	9.9%	11.0%	11.8%	12.3%
Horlogerie, bijouterie	77 + 78 + 79	7.5%	7.7%	3.7%	3.5%	3.6%
Avocats	14	2.5%	2.6%	3.0%	2.9%	3.3%
Médecins	100	2.4%	2.5%	2.8%	2.8%	3.1%
Téléphonie	157	1.9%	2.0%	2.0%	2.3%	2.3%
Sociétés de service	150 A	2.3%	2.3%	2.5%	2.7%	2.0%
Fiduciaires	46	1.0%	1.0%	1.2%	1.2%	1.4%
Assurances	11 B + 11 C	1.5%	1.5%	1.5%	1.6%	1.3%
Habillement	76 A + 76 B	0.7%	0.7%	0.8%	0.7%	1.1%
Restaurants	29	1.0%	1.0%	1.1%	1.1%	1.0%
Hôtels	81	1.0%	1.1%	1.2%	1.0%	1.0%
Conseils commerciaux	143	0.7%	0.8%	0.9%	0.9%	1.0%
Alimentation	66 A + 66 B	0.7%	0.8%	0.8%	0.6%	1.0%
Informatique	97 A + 97 B	1.3%	1.5%	1.6%	0.9%	0.8%
Produits chimiques	131 A + 131 B	0.5%	0.6%	0.7%	0.6%	0.6%
Grands magasins	95	0.6%	0.6%	0.6%	0.6%	0.6%
Régies	140	0.6%	0.6%	0.7%	0.6%	0.6%
Automobiles	12 A + 12 B	0.6%	0.6%	0.7%	0.5%	0.4%
Location et affermage	1	0.4%	0.3%	0.3%	1.3%	0.4%
Architectes	8	0.5%	0.5%	0.3%	0.3%	0.3%
Divers	Divers autres	9.2%	9.1%	9.9%	9.5%	10.1%
		100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau réalisé sur la base des contribuables incorporés dans les groupes principaux les plus importants au 28.04.2005 pour 2002, 2003 et 2004, au 03.05.2006 pour 2005 et au 27.3.2007 pour 2006. Les chiffres 2005 et 2006 sont fonction du premier groupe professionnel saisi dans le cadre de l'établissement du bordereau, alors que les chiffres 2002 à 2004 sont fonction du groupe principal au 28.04.2005. (Genève, le 16.04.07/OL)

# Répartition des revenus 2006 de la taxe professionnelle par secteur d'activité



**QUESTION POSEE PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT  
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006**

**Département :** Département des finances et de l'administration générale  
**Page:** 50-51  
**Rubrique :** Gérance immobilière municipale

**Question :**

Un commissaire demande le détail de la variation des locaux sis Minoteries 17 et Château-Bloc 10.

**Réponse :**

**Minoteries 7 :** le dépôt restitué, soit 205m<sup>2</sup>, avait été réservé en vue du déplacement d'un locataire. Compte tenu des demandes actuelles, il devrait être reloué d'ici fin juin 2007 pour un loyer annuel de **CHF 22'800**.

**Château-Bloc 19 :** les surfaces d'atelier et de dépôts restituées, soit respectivement 72 m<sup>2</sup>, 24 m<sup>2</sup> et 78 m<sup>2</sup> ont été relouées pour des valeurs locatives de **CHF 7'200**, respectivement **CHF 2'544** et **CHF 8'268** dont pour cette dernière location CHF 4'404 sous forme de prestation en nature (mise à disposition à des tiers subventionnés).

Les surfaces et loyers actuels pour le Service des Achats se résument comme suit :

Surfaces occupées : **1'332 m<sup>2</sup>**

Loyer annuel : **CHF 240'364**

ENTREE	Objet/Niveau	SURFACES	LOYER
01.07.1988	Atelier 2ème étage n° 21	74 m <sup>2</sup>	11'912.00
01.06.2001	Atelier 2ème étage n° 25	181 m <sup>2</sup>	50'680.00
01.10.1983	Atelier 3ème étage	351 m <sup>2</sup>	56'508.00
01.07.2006	Atelier Rez-de-chaussée n° 8	226 m <sup>2</sup>	32'496.00
01.02.1988	Bureau 2ème étage n° 24	190 m <sup>2</sup>	53'200.00
01.04.1998	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 05	59 m <sup>2</sup>	6'312.00
01.01.2003	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 16	63 m <sup>2</sup>	6'740.00
01.02.1988	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 18	68 m <sup>2</sup>	7'276.00
16.05.1974	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 21	120 m <sup>2</sup>	12'840.00
16.05.2006	Parking no 18	0 m <sup>2</sup>	1'200.00
01.01.2006	Parking no 24	0 m <sup>2</sup>	1'200.00

Totaux

**1'332.00 240'364.00**

QUESTION POSEE PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT  
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

---

*Département :* Département des finances et de l'administration générale  
*Page:* 5  
*Rubrique :* Liste des dépassements de crédit

---

Question :

Un commissaire demande une explication sur l'utilisation du crédit supplémentaire de CHF 70'000 concernant l'acquisition et l'installation de vitrages antibruit.

Réponse :

Le crédit supplémentaire accepté par le Conseil municipal le 14 mars 2006 pour l'acquisition et l'installation de vitrages antibruit à l'école Saint-Gervais, d'un montant de 70'000.- et muni d'une clause d'urgence, n'a pas été utilisé. En effet, compte tenu du délai de validation de ladite clause par le Conseil d'Etat ainsi que des délais de commande et d'exécution des travaux, le service des écoles a renoncé à cette intervention.

Etant donné la clause d'urgence et en l'absence d'informations spécifiques, le service de la Comptabilité générale a attribué le dépassement de 221'015.- sur la nature 314300 « entretien des bâtiments publics » du centre de coût 5003000 à l'utilisation de ce crédit.

Enfin, la problématique liée au remplacement des fenêtres de l'école EFP Saint-Gervais fait l'objet de la PR-531 du Conseil administratif qui a été renvoyée à la Commission des travaux en date du 16 janvier 2007 et acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2007.

QUESTION POSEE PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT  
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

---

*Département :* Département des finances et de l'administration générale

*Page:* 52

*Rubrique :* Fermages du patrimoine administratif

---

Question :

Un commissaire demande une explication concernant les écarts des comptes 423 et 427 de la cellule 1005040.

Réponse :

423 : le montant des recettes a été surestimé pour ce patrimoine d'où l'écart constaté.

427 : l'écart entre les recettes réelles et le montant estimé résulte pour partie de la reprise des objets confiés antérieurement au Service des Sports et par ailleurs de l'augmentation des chiffres d'affaires de deux établissements publics gérés par des tiers.

QUESTION POSEE PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT  
LES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2006

---

*Département :* Département des finances et de l'administration générale

*Page:*

*Rubrique :*

---

Question :

Un commissaire demande une explication sur le fonds culturel de Genève (Secsa).

Réponse :

Le Fonds culturel de Genève est un compte à la Banque Pictet géré conjointement par le Conseiller d'Etat chargé du DIP et le Conseiller administratif chargé du DAC avec la double signature.

Les demandes de soutien doivent être adressées conjointement aux deux magistrats. Ceux-ci se concertent et, lorsque la demande est acceptée, ils adressent une lettre d'attribution aux deux signatures au bénéficiaire.

Ce compte n'apparaît pas dans les comptes de la Ville de Genève et figure dans les comptes hors bilan de l'Etat.

Le solde au 31 mars 2007 était estimé à 1'090'199.-, il est fonction des fluctuations des marchés boursiers. Ce compte n'est plus alimenté depuis la fermeture du Casino et il s'éteindra lorsque le solde disponible aura entièrement été attribué.

## Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

### Rapport de Mme Frédérique Perler-Isaaz.

#### Introduction

La commission des finances s'est réunie le 24 avril 2007, sous la présidence de Mme Annina Pfund, en remplacement de M. Gérard Deshusses, pour l'étude du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006, et le 23 mai 2007 pour l'étude des comptes budgétaires et financiers.

La commission a auditionné M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirectrice et codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Les notes de séance ont été prises par Mme Paulina Castillo et M. Didier Grosrey, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de leurs notes.

La rapporteuse précise que les pages indiquées renvoient aux différents documents et chapitres mentionnés.

Certaines questions des commissaires ont appelé des réponses écrites qui figurent dans les annexes.

Enfin, la commission des finances s'est réunie le 30 mai 2007 pour l'étude du rapport d'activité 2005-2006 du Contrôle financier dont la synthèse est contenue dans le rapport général.

#### **Examen du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice, et M. Claude-Alain Macherel, codirecteur*

#### Délégation à l'Agenda 21

*Page II-3*

Dans un premier temps, un commissaire souhaite mettre en évidence la clarté avec laquelle la structure de l'Agenda 21 est présentée et salue le travail effectué dans ce sens. Il demande néanmoins si l'on pourrait espérer la même transparence au niveau des comptes où apparaîtraient les compétents Agenda 21.

M. Macherel indique que les montants ne sont pas identifiés comme tels, et qu'il n'y a pas de lecture par service, mais par rubrique budgétaire. S'agissant des investissements en rapport avec l'Agenda 21, la situation est identique quant à leur identification.

A la demande d'une commissaire souhaitant quelques précisions sur les nouveaux bancs de Genève, M. Ferrazino indique que l'on a constaté que les bancs verts, le plus souvent situés dans les parcs, n'étaient pas adaptés au milieu urbain et aux zones de rencontre. Dès lors, soit le département choisissait un autre modèle dans un catalogue, soit il innovait en créant un nouveau banc. Dans une perspective d'identification de la Ville de Genève, le choix s'est porté sur la seconde option et il a été demandé à MM. Lopez et Descombes de dessiner une nouvelle structure en bois et matériel recyclé.

Ces nouveaux bancs appelés «bancs Léman» se déclinent en monoplaces, biplaces et en bancs circulaires. Ces derniers ont été testés dans différents lieux et ont été bien accueillis par la population. C'est un concept qui se développe, car le Service des espaces verts et de l'environnement en redemande et, par ailleurs, d'autres communes souhaitent aussi adopter ce banc Léman.

A un commissaire qui trouve ces nouveaux bancs très élégants, mais qui s'inquiète de leur résistance, M. Ferrazino explique que ces derniers ont été exposés au Jardin anglais et sur la plaine de Plainpalais vers les jeux de pétanque, et qu'ils n'ont pas constaté de dégradations particulières.

Le même commissaire relève qu'il est fait référence à des améliorations concernant les corbeilles à déchets et demande quels sont les points d'amélioration. De plus, il a constaté que certaines de ces corbeilles étaient munies de sacs en plastique.

Sur les améliorations, M. Ferrazino explique qu'elles sont de deux natures: la matière et la structure. En effet, notamment dans les Rues-Basses, ils ont constaté que les corbeilles installées au bout des trottoirs étaient endommagées par les manœuvres des camions de livraison. Ils examinent donc une variante en inox qui serait plus résistante.

D'autre part, des discussions sont actuellement en cours avec les commerçants pour fixer à nouveau ces corbeilles sur les façades des bâtiments. Mais les commerçants ne sont pas très heureux pour des raisons d'ordre esthétique. Il propose donc d'en diminuer le nombre, ce qui fait réagir une commissaire tant sur le changement du point d'ancrage des corbeilles que de leur contenance insuffisante. Actuellement, il y a déjà un amoncellement de débris autour des poubelles qui débordent. Elle trouve cela dommageable pour l'image de la Ville d'autant plus que les Rues-Basses sont particulièrement fréquentées par les touristes et les citoyens. M. Ferrazino aimerait ne pas avoir à modifier leur implantation, et tel ne sera peut-être pas le cas. Mais, si les corbeilles sont placées sur les façades des commerces, il faudra nécessairement en diminuer le nombre. Il a bon espoir avec la nouvelle matière (inox) que la situation s'améliorera.

L'autre modification consiste à adjoindre des cendriers aux corbeilles, car de plus en plus de mégots jonchent la rue depuis la multiplication des interdictions de fumer à l'intérieur. Un modèle sera testé à Cornavin.

Concernant les sacs en plastique placés dans certaines corbeilles, ces derniers proviennent d'un accord passé entre la Ville et un fast-food bien connu. En effet, les corbeilles placées aux abords de ses succursales débordent en un quart d'heure. Il a donc été convenu que ces restaurants s'occupaient eux-mêmes de les vider et les sacs en plastique leur facilitent la tâche. Depuis, les relations se sont améliorées.

*Page 11-9*

Un commissaire demande en quoi consiste les nouveaux systèmes de balisages des institutions culturelles.

M. Ferrazino explique qu'il s'agit de douilles ancrées dans le sol et qui accueillent des oriflammes. En concertation avec la Délégation du domaine public, ces douilles ont été apposées dans le quartier des Bains, qui s'est développé comme quartier culturel avec ses musées et ses galeries d'art. Il trouve cette solution très positive, car c'est un dispositif qui se voit de loin.

Le même commissaire aimerait savoir quel magistrat peut répondre aux questions relatives à l'affichage public et donner des nouvelles de l'avancement de ce dossier.

Au sujet des dernières nouvelles concernant l'affichage public, M. Ferrazino précise que la commission de l'aménagement et de l'environnement a été tenue informée sur l'avancement de ce dossier. Il relève par ailleurs que, en lisant la presse étrangère, on constate que partout la société qui n'a pas été choisie entame un procès et que ces recours se font dans toutes les villes. Souvent, deux sociétés se partagent le marché dans les grandes villes; à Genève, c'est la Société générale d'affichage (SGA).

Ainsi, à l'image de ce qui se pratique dans les grandes villes comme Lyon ou Paris, la Ville de Genève a demandé une offre de vélos service en tant que contre-prestations, sous forme de mise à disposition de vélos sur certains points de la ville et à leurs frais. Il y a déjà un recours d'une société qui demande le partage en deux lots au lieu d'un seul lot. De son point de vue, il n'est pas sensé, dans une petite ville comme Genève de la partager, et le verdict du Tribunal fédéral est attendu. Elle a également recouru sur d'autres points du cahier des charges. Tous ces recours entraînent un certain retard et le nouveau Conseil administratif devra prendre des décisions et désigner le lauréat. Il y aura également lieu de discuter avec la SGA des conditions de prolongation de l'actuelle convention, l'échéance du contrat étant à fin 2007. Cette situation est délicate et pour le moins incertaine.

Bien que des surfaces d'affichage supplémentaires soient envisagées, le magistrat ajoute que l'approche n'est pas que quantitative, mais aussi qualitative, car il s'agit de préserver des zones protégées comme la Vieille-Ville ou la rade. En outre, l'affichage participe à l'animation d'une ville.

Un commissaire note qu'un projet de ce type correspond à un projet d'agglomération et demande s'il y a eu des discussions avec l'Association des communes genevoises.

M. Ferrazino précise que l'affichage est du ressort des communes et qu'il n'existe pas de politique homogène à ce propos. Il remarque qu'un affichage à Puplinge ou en plein centre-ville n'a pas la même portée. Et la contre-prestation vélos demandée s'adresse pour des déplacements de deux à trois kilomètres, d'une station vélos à l'autre, pour éviter l'utilisation de la voiture. A titre d'exemple, il est certain que davantage de personnes emprunteront un vélo du Bourg-de-Four à Rive plutôt que l'inverse, et il faudra disposer de main-d'œuvre pour équilibrer les vélos à disposition sur ces deux stations d'emprunt.

Le magistrat indique avoir personnellement poussé et soutenu ce projet et espère vraiment parvenir à rendre l'offre compatible et attractive pour Genève. Mais il est vrai qu'il est plus facile pour une ville comme Lyon de régater au vu de la masse financière que représente l'affichage. Dans un deuxième temps, il pourrait être envisagé de développer une telle offre avec les communes de Carouge, du Grand-Saconnex, etc.

Pour le cas où la SGA ne serait pas choisie, un commissaire se demande si la nouvelle société pourra utiliser les surfaces d'affichage SGA existantes ou si elles devront être supprimées.

Il s'agit d'une question juridique que la Ville devra régler avec la SGA; si les panneaux actuels sont effectivement propriété de la Ville, la question est réglée.

#### Aménagement, constructions et voirie

##### *Introduction générale, page III-43*

S'agissant de la mise en place de la nouvelle structure du département et de son évaluation, M. Ferrazino répond que ce nouveau dispositif fonctionne bien et d'autant mieux que les personnalités de la codirectrice et du codirecteur sont complémentaires. Cela nécessite une entente totale entre les deux directeur/directrice, et cela n'était pas gagné d'avance. Néanmoins, les résultats sont là et il est permis d'être optimiste pour l'avenir.

Un autre commissaire relève qu'avec la suppression d'un échelon hiérarchique cela fonctionne et que c'est même très tendance.

##### *Page III-44*

Au sujet du concept énergétique «100% renouvelable» en matière de construction, un commissaire s'enquiert de l'état des lieux.

M. Macherel rappelle qu'il existe un règlement imposant un concept énergétique à déposer en même temps que le projet lors de la requête en autorisation. *De facto*, on va vers une amélioration des indices, mais pas jusqu'à l'obligation de l'indice Minergie. Dans le groupe de travail, Mme Cerda (cheffe du Service de l'énergie) fixe des objectifs très ambitieux, mais qui se feront par étapes. Il y a, en outre, une bonne collaboration avec le Service cantonal de l'énergie.

A la question d'un commissaire sur l'avenir du site de Châtelaine (ZIC) dont le 70% appartient à la Ville de Genève, M. Ferrazino répond que la Ville avait acheté ces terrains, car elle souhaitait en faire une pépinière d'entreprises. Actuellement, on va vers une affectation en zone industrielle et artisanale.

#### Direction et secrétariat du département

*Page III-47*

Se référant à la réorganisation du département, un commissaire demande combien il y avait de postes auparavant.

M. Macherel explique que trois directions ont été regroupées en une seule sans augmentation ni suppression de postes, par un mouvement de coulissage.

#### Conservation du patrimoine architectural

*Relations extérieures, page III-49, cellule 3100*

A la question d'un commissaire à propos des temples genevois construits avant 1907, Mme Charollais explique que la Ville de Genève subventionne, pour des raisons historiques, les rénovations des temples construits avant 1907. Un commissaire libéral offre une note historique en indiquant que l'année 1907 correspond à la date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qu'avant 1907 les temples étaient propriété de la Ville.

#### *Variation de personnel*

S'agissant d'un petit service doté de cinq postes, M. Macherel répond qu'il existe une ligne temporaire au budget permettant de faire appel à du personnel temporaire pour traiter d'un domaine spécifique.

#### Opérations foncières

*Page III-51, cellule 1100.02*

Depuis le dépôt de l'initiative contre le projet CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), un commissaire demande si les services poursuivent dans leurs démarches ou s'il y a un ralentissement.

Mme Charollais indique qu'ils vont définitivement de l'avant.

A la question relevant des parcelles de la rue du Stand, M. Ferrazino précise qu'il s'agit du site Artamis et qu'un crédit a été voté tout récemment par le Conseil municipal, avec un amendement des Verts, incluant l'association «Pour que pousse Coquelicot» dans le processus de concertation. Maintenant, les trois propriétaires des parcelles doivent se mettre d'accord avant d'engager des travaux de dépollution et le réaménagement du site. Il note un bon rythme d'avancement.

### *Cellule 1100.04, soutien au logement coopératif*

Le magistrat indique que ce crédit de 2,5 millions a été voté pour répondre à une demande, or il n'y en a pas eu beaucoup. L'idée est de garder ce crédit ouvert.

Mme Charollais ajoute que c'est lié à la conjoncture; les taux sont actuellement tellement bas que l'utilisation de ce crédit n'est pas très attractive pour les coopératives.

### Mobilité

*Page III-54*

Concernant les aménagements urbains, un commissaire s'étonne de l'aménagement effectué devant la gare des Eaux-Vives, car il est dangereux, même si une voiture roule lentement. Un autre commissaire, allant dans le même sens, estime que celui-ci est à reprendre. M. Ferrazino reconnaît que cet aménagement est incompréhensible; il y a eu des interventions à plusieurs reprises auprès de l'Office cantonal de la mobilité pour une meilleure compréhension.

### Architecture

*Variation de personnel, page III-58*

Une commissaire constate que le personnel est relativement stable dans tous les services sauf un, et s'étonne de tous ces départs dans un même petit service de neuf personnes. Elle s'interroge sur le fait que, en une année, trois personnes ont démissionné pour s'engager vers le secteur privé.

M. Ferrazino la rassure, car il suit ses services de très près et celui-ci fonctionne très bien et les départs ont été remplacés. La nouvelle directrice est exigeante et certains préféreraient la situation antérieure avec moins de pression dans le travail. Il n'a pas été amené à résilier de contrat de travail au sein du Service d'architecture et note qu'il est bon d'avoir du sang neuf.

### Bâtiments

*Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier, page III-59, cellule 1100*

A la question d'un commissaire sur le contenu du dialogue avec les locataires, M. Ferrazino explique que cela relève du vivre en bonne harmonie avec les locataires et de les aviser, par exemple, lorsqu'il y aura une coupure d'eau, ce qui est la moindre des choses.

### Voirie-Ville propre

*Collecte des déchets, page III-70, cellule 1200*

Un commissaire tient à complimenter la Voirie concernant l'introduction de conteneurs pour le PET, car il a le souvenir d'une époque où la Ville y était opposée.

M. Macherel précise que ce n'était pas le cas à l'interne. La Ville a dû négocier avec l'association PET-Recycling. Il y a une taxe anticipée au recyclage, ce qui permet à l'association de s'en occuper au niveau national via les commerces.

#### *Cellule 1300*

Un commissaire lit qu'il s'agit d'un long processus puisqu'à l'exception des Fêtes de Genève on arrive à un taux de récupération de 27% pour un objectif de 50%. S'agissant des Fêtes de Genève, il demande si c'est plutôt mieux ou moins bien.

M. Macherel indique une amélioration d'année en année, car chaque fois il est tenu compte de l'expérience de l'année précédente. Sur ce point, il remercie le Conseil administratif qui ne manque pas de relever la nécessité, pour les organisateurs des fêtes, de se coordonner avec la Voirie pour trouver des solutions. M. Ferrazino ajoute que les autorisations pour l'utilisation du domaine public sont conditionnées à l'utilisation de matériel compostable.

Un commissaire s'interroge sur la récupération dans les immeubles d'habitation. Il manque des instructions sur les poubelles car, apparemment, l'inscription «papiers et cartons seulement» est insuffisante.

M. Macherel précise ne pas être en contact direct avec les locataires, sauf lorsque ces derniers téléphonent au département. Selon la statistique du numéro vert mis en service voilà un peu plus d'une année, deux collaborateurs ont répondu à 19 900 appels. Pour la Voirie, il est important de savoir où quelque chose ne fonctionne pas bien pour que les services puissent démarcher auprès de la régie. Quant aux requêtes des personnes qui appellent, cela va de la prise de rendez-vous pour la levée d'objets encombrants à la signalisation d'une décharge sauvage.

Sur la proposition d'une commissaire pour que le numéro vert soit mis en évidence dans les immeubles, voire au bas des poubelles, M. Macherel précise que certaines régies le font. Au total, les chiffres montrent un niveau de progression acceptable et, le jour où ce dernier stagnera, il y aura lieu de réadapter la stratégie. Ce numéro vert figure également sur le site internet de la Ville.

Lors des manifestations, une commissaire a remarqué la mise en place d'une cellule de jeunes qui passent avec un tricycle de récupération de la Ville et trouve cette initiative très positive, car cela motive les citoyens à être plus respectueux du travail effectué.

#### *Cellule 1500*

Une commissaire s'inquiète que la Ville paie pour assurer la distribution des calendriers de la Voirie auprès de la population alors que ce travail n'est pas correctement effectué puisqu'elle-même ne le reçoit pas.

M. Macherel précise qu'il est important de signaler tout dysfonctionnement dans la distribution et d'en aviser le service pour y remédier. Il explique que la distribution est organisée et que 70 000 exemplaires sont ainsi distribués.

Un commissaire est impatient de découvrir le désormais traditionnel tableau statistique des déchets ménagers en Ville de Genève que M. Macherel remet à la commission, puis le commente (voir annexe 1).

Ainsi, le transfert de l'incinération vers la valorisation est en augmentation et cela est réjouissant. En première page figure la production de déchets ménagers depuis 1999. En 2006, 50 642 tonnes de déchets ont été incinérées soit 1500 tonnes de moins qu'en 2005. Le taux de valorisation est de 31,1%, en augmentation de 2,3% depuis l'année dernière. On reste dans la même marge de progression et on observe un transfert de l'incinération vers la valorisation.

Concernant les déchets ménagers par habitant, on constate être passé de 340 kg à 273 kg incinérés par habitant, pour une masse de déchets constante.

Sur la deuxième page, apparaissent les progrès effectués dans le domaine de la collecte des déchets valorisés tels quels; par exemple 60 kg de papier par habitant et par année. Au total, on valorise 120 kg par habitant et par année.

#### *Nettoisement du domaine public (cellule 2400)*

Une commissaire souhaite savoir comment sont organisées les interventions de déneigement car, cet hiver, elle n'était pas satisfaite, ni en tant que piétonne, ni comme cycliste.

M. Ferrazino explique que les axes routiers sont dégagés prioritairement afin de faciliter l'accès des transports publics et des véhicules d'urgence. Ensuite, la Voirie s'occupe des cheminements piétonniers. Le problème survient lorsque les camions déneigent et encombrent ainsi les pistes cyclables. L'utilisation de solvants qui attaquent la neige pour résoudre ce problème n'est pas indiquée d'un point de vue environnemental, et la mise en place d'une infrastructure de petites machines semble disproportionnée pour les quelques jours de neige. Aussi, n'étant pas raisonnable d'engager de tels frais, il est préférable de s'en tenir au dispositif mis en place jusqu'ici.

#### **Examen des comptes budgétaires et financiers 2006**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département*

En introduction à cette seconde audition, le président de la commission invite les commissaires à poser des questions d'ordre général.

Un commissaire constate d'importants écarts au niveau des comptes du Service de l'énergie.

M. Macherel explique que le Service de l'énergie a la compétence d'acheter l'énergie pour l'ensemble des services pour ensuite la ventiler dans les rubriques des

différents services du département. Ce service est dit «compétent» sauf pour un certain nombre d'écritures qui concernent la Gérance immobilière municipale (GIM). En l'occurrence, il y a eu un certain nombre d'extournes (erreur constatée sur un exercice précédent) sur les comptes de 2006, ce qui explique les différences constatées. Il poursuit en développant concrètement la manière dont les choses se passent: le Service de l'énergie achète les énergies, en valide les factures (pour les factures SIG: processus SAP avec contrôle) et effectue les imputations sur les différents comptes.

Deux types de dépassement sont envisageables: il arrive que les estimations d'achats d'eau, d'électricité et de mazout ne correspondent pas aux tarifs effectivement appliqués en raison de la variation des prix. Il peut y avoir également de faibles modifications à l'intérieur d'une rubrique comme, par exemple, la consommation d'eau des bibliothèques municipales.

Un commissaire aimerait savoir si tous les départements pourraient adopter un même modèle général – sous forme d'un tableau Excel par exemple – qui comporterait les différents postes, les budgets, les effectifs et des explications.

M. Macherel indique que, dans la présentation des comptes, il existe déjà une lecture transversale avec un tableau par énergie aux pages 26 et 27, compte 312030, et les raisons de cet écart sont expliquées à la page 27, point 1. L'explication de cet écart positif de 2,5% résulte de la baisse de tarif.

Il suffit aussi d'un changement d'imputation et, pour rattraper la différence par rapport aux comptes mentionnés pour 2005, il faudra deux années pour y arriver.

A ces éléments s'ajoute la volatilité des tarifs du mazout qui peuvent varier du simple au double.

M. Macherel se propose de fournir à la commission le tableau et le rapport de Mme Cerda, cheffe du Service de l'énergie (voir annexe 2).

Une commissaire demande des explications complémentaires concernant d'importantes différences dans le département des sports, à la page 133, au niveau notamment des piscines et de la patinoire où elle constate un différentiel de + 609 000 francs. Elle demande également de quel type d'énergie il s'agit.

M. Macherel admet, s'agissant de la patinoire, qu'il y a vraisemblablement une anomalie, mais note qu'il y a lieu de tenir compte de la volatilité des prix du mazout, plus volatils que ceux de l'essence. Il propose de fournir une réponse écrite détaillée à la commission (voir annexe 2).

Néanmoins, M. Macherel apporte des précisions sur le mode d'élaboration du budget. Le budget est dit à «base zéro», et la méthode budgétaire se fonde sur la consommation de l'exercice précédent, ainsi que sur les variations des consommations potentielles et le prix de l'énergie. Pour mieux en comprendre la méthode, il fera parvenir un exemplaire du projet de budget 2008 à la commission (voir annexe 3).

Après ces réponses à des questions d'ordre général, la commission procède à l'examen des comptes page par page.

*Page 5, cellule 5003000, groupe 314*  
*Vitrages antibruit/école de Saint-Gervais*

Une commissaire se rappelle que le crédit dévolu aux vitrages antibruit n'a pas été utilisé et demande si cela doit dès lors apparaître dans les comptes.

M. Ferrazino fait remarquer que ce crédit relève du Service des écoles.

*Page 65, cellule 2001000, groupe 312*

Une commissaire observe que rien n'a été budgété et que cela se reproduit dans de nombreux services.

M. Macherel explique qu'il s'agit de transferts d'écritures opérés par la comptabilité générale (imputations de centres de coûts qui changent). Cela arrive fréquemment, suivant l'importance d'un bâtiment. Il préfère, quant à lui, procéder de manière globale, soit par la variation des sommes d'énergie où c'est beaucoup plus intéressant et pertinent que le ligne par ligne.

La commissaire observe que cela aurait quand même mérité une petite entête, tandis qu'un autre remarque que, effectivement, c'est déroutant lorsque figure une somme aux comptes et qu'il n'y avait rien de mentionné au budget.

*Page 65, cellule 2001000, groupe 314*  
*Entretien des immeubles par des tiers*

Un commissaire demande comment s'explique l'écart budgétaire.

M. Macherel indique qu'il s'agit d'un compétent «achat» tel que contrat de conciergerie, nettoyage des bâtiments. Il souligne que cela relève donc du Service des achats.

Il remarque que l'exercice d'analyse est difficile en l'absence d'informations plus détaillées et qu'il faudrait disposer de tableaux synthétiques.

*Page 67, cellule 2003000, groupe 391*  
*Mise à disposition de locaux*

Une commissaire souhaite avoir un complément d'explication.

Mme Charollais explique que cela est à replacer dans le contexte du déménagement des services à la rue du Stand en 2006. Certaines dépenses, telles que frais de téléphone, d'énergie, de locaux, ont été mal ventilées au moment de l'élaboration du budget par la Gérance immobilière municipale.

*Page 67, cellule 2101000, groupe 312*  
*Eau, énergie, combustible*

Un commissaire souligne l'important écart budgétaire de 395%.

M. Macherel remarque que ce compte s'inscrit dans la problématique des compétents décrite précédemment.

*Page 69, cellule 2202000, groupe 301*  
*Urbanisme, traitement du personnel*

Un commissaire demande comment s'explique l'écart budgétaire constaté ici. Avait-on «compté trop large» pour le personnel?

M. Macherel explique que le budget du personnel se construit en fonction du nombre de postes et du personnel engagé occupant – ou étant censé occuper – les postes. La direction valide les différentes options avec la direction du Service des ressources humaines. Il suffit d'un départ, d'une mutation ou d'une vacance de poste pour engendrer de grosses différences.

*Page 70, cellule 2203000, groupe 438*  
*Mobilité*

Une commissaire demande si l'on doit admettre qu'aucun honoraire de promotion n'a été perçu pour l'ensemble des itinéraires cyclables, et ne sera perçu sur les travaux concernant les itinéraires cyclables. De plus, s'agissant des honoraires de promotion 2005, pour quelle raison ceux-ci figurent-ils dans les comptes 2006?

M. Macherel propose de fournir une réponse écrite; il se peut que la comptabilité générale rectifie, sur un exercice considéré une erreur constatée sur un exercice précédent (extourne) (voir annexe 2).

Cependant, il remarque que la plupart des questions posées ici portent sur les comptes compétents et comprend bien les difficultés de compréhension liées à la construction du budget.

La rapporteuse générale note qu'elle mentionnera le problème posé par les comptes compétents dans son rapport. Un autre commissaire suggère, à l'avenir, de solliciter la présence des services financiers lors des auditions sur les comptes.

*Page 72, cellule 2402000, groupe 314*  
*Entretien des immeubles par des tiers*

Une commissaire demande des explications sur l'écart de 416%.

M. Macherel signale que ses services ont transmis des tableaux détaillés à la commission des travaux, expliquant précisément le découpage entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Il propose de transmettre ce document à la commission (voir annexe 4).

Il relève, par ailleurs, que M. Meylan a mis en place un système de planification de travaux qui n'existait pas auparavant. Cependant, il demeure difficile de prévoir à l'avance où l'argent sera dépensé. En effet, la comptabilité générale a exigé que le «non planifiable» soit également réparti par services. Il constate à nouveau qu'il est très difficile pour la commission des finances d'étudier les services compétents avec les outils dont elle dispose actuellement.

*Page 73, cellule 2403000, groupe 436  
Energie, dédommagements de tiers*

Une commissaire demande si l'excédent de revenu sera rendu aux tiers en 2007.

M. Macherel répond par la négative et explique que la Ville achète de l'énergie. Dans certains cas particuliers, des clients dits externes – soit hors locataires et bâtiments publics – achètent de l'énergie à la Ville, par exemple la Brasserie L'Ethno qui achète au Victoria Hall. Le service comprend également l'entretien de la chaudière. Il ne s'agit donc pas d'un excédent et l'explication figurant à la page 85 est erronée sur ce point. L'écart est en réalité dû aux fluctuations du prix du mazout.

La même commissaire aimerait savoir sur quelle ligne figurent les montants correspondant aux consommations de fluides du Grand Théâtre et de la Fondation d'art dramatique (FAD), cette dernière estimant important que cette commission ait connaissance de ces coûts.

M. Macherel explique que certaines institutions, par décision du département des affaires culturelles, ont bénéficié d'une augmentation de subvention en contrepartie de la mise à zéro de la ligne 312. Ainsi, les institutions concernées paient elles-mêmes leurs frais d'énergie et ont tout intérêt à diminuer leur consommation d'énergie si elles souhaitent augmenter leurs ressources. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des affaires culturelles oeuvrent ensemble pour que ce système soit progressivement adopté par l'ensemble des institutions. A noter que c'est bien le département des affaires culturelles qui demeure compétent pour régler ces questions dans les conventions qu'il signe avec ses partenaires. S'agissant du Grand Théâtre, on devrait retrouver le compte 312 dans le centre de coût du même nom.

Concernant à la fois le Grand Théâtre et la FAD, une réponse écrite sera fournie à la commission contenant le coût des fluides. Donc, la demande porte tant pour les spectacles que pour les fluides dans la subvention. Cela permettra de comprendre combien coûte par exemple le Grand Théâtre du point de vue des fluides (voir annexe 2).

*Page 75, cellule 2502010, groupe 314  
Entretien des immeubles par des tiers*

Un commissaire observe qu'environ la moitié du dépassement de 31 029,04 francs reste néanmoins inexpliqué.

M. Macherel précise qu'il s'agit principalement d'un dépassement non budgété, montant d'environ 11 000 francs, imputable au Service des bâtiments sur un compte compétent.

*Page 75, cellule 2502010, groupe 334*  
*Pertes sur débiteurs*

A la demande d'une commissaire souhaitant de plus amples explications, M. Macherel précise qu'il s'agit de prestations facturées à l'Etat de Genève concernant la mise à disposition de divers matériels de fête. Cependant, en vertu d'un règlement, l'Etat ne paie pas ces prestations. Ces prestations, gratuites jusqu'alors, ont été en l'occurrence facturées à la police en réponse à la décision de cette dernière de facturer à la Ville certaines prestations qui sont d'ordinaire gratuites. Toutefois, ce désaccord est en voie de règlement.

*Page 77, cellule 2601010, groupe 312*  
*Eclairage public et illumination – Eau, énergie, combustible*

Une commissaire demande davantage d'explications au sujet de l'écart de – 515 929,95 francs. Elle estime, pour sa part, qu'il s'agit vraisemblablement de la consommation d'électricité et note qu'une telle économie mérite d'être soulignée.

Dans sa réponse écrite, M. Macherel précise que l'explication des écarts entre évaluation budgétaire et résultat aux comptes en matière d'énergie est contenue dans le rapport de Mme Cerda, cheffe du Service de l'énergie (voir annexe 3).

S'agissant plus spécifiquement de la rubrique citée, il est clair que l'estimation budgétaire 2006 de 2 32 919 francs a été surévaluée car, dans les faits, la dépense effective s'est finalement élevée à 1 519 047,55 francs contre 1 601 329 francs en 2005. La diminution observée aux comptes, de l'ordre de 5%, est due pour partie à une baisse des tarifs des Services industriels de Genève de fourniture d'électricité d'environ 2,5% et pour partie à des économies de consommation également d'environ 2,5%.

*Page 80, cellule 2602030, groupe 392*  
*Monuments et fontaines, autres prestations*

A la question d'un commissaire demandant comment se décompose la charge de 1600 francs, M. Macherel propose de répondre par écrit (voir annexe 4). De même, la liste des prestations facturées en interne par la Voirie sera fournie. Il note que le Contrôle de gestion exige une importante finesse.

Dans sa réponse écrite, M. Macherel précise que ce montant de 1600 francs correspond au prêt de divers matériels de fêtes à l'unité monuments et fontaines du Service du génie civil par le Service logistique et technique. Le montant des prestations fournies par la section manifestations et matériel de fêtes apparaît dans les pages jaunes du rapport (subventions relatives à des prestations en nature) et sont regroupées par principaux bénéficiaires. Il s'ajoute aux prestations effectives facturées aux différents bénéficiaires. Une liste détaillée de toutes ces prestations,

facturées ou non existe bien sûr, mais elle comprend près de 1400 lignes pour l'exercice 2006.

*Page 81, cellule 2701010, groupe 313  
Levée des résidus*

Une commissaire est étonnée de constater que les dépenses de carburant d'un montant de 329 114,70 francs n'aient pas été prévues au budget.

M. Macherel indique que ce montant est budgété auprès de l'unité gestion de véhicules. En effet, le Contrôle de gestion a demandé de «répartir au sein de la Voirie sur l'ensemble des services bénéficiaires». Ainsi, le montant mentionné correspond à une part de l'écart budgétaire enregistré à la page 76, cellule 200502020, compte 313 correspondant à la gestion des véhicules et achat de fournitures et autres marchandises.

Pages jaunes  
*Page 172*

Une commissaire demande comment est facturée la participation aux frais d'exploitation telle que le bus de la Vieille-Ville.

M. Ferrazino précise que ce calcul est effectué sur la base du coût réel et donne des précisions sur le fonctionnement des contrats liant les Transports publics genevois (TPG) à des sous-traitants. Il remarque qu'il a existé, par le passé, des cas de dumping salarial, mais il rappelle que la Ville n'est liée qu'avec les TPG. Néanmoins, la Ville exerce un contrôle à travers son représentant au conseil d'administration des TPG.

Cette même commissaire estime qu'il serait souhaitable qu'une attention particulière soit portée sur les conditions de travail des chauffeurs.

*Page 173, cellule 2101000, groupe 365  
Direction organisation urbaine et constructions*

Un commissaire demande comment s'explique le dépassement budgétaire de 100 000 francs.

Mme Charollais indique qu'il était initialement prévu de porter la somme de 150 000 francs au budget 2006 et de 100 000 francs au budget 2007. Celui-ci a été mis à zéro. Cependant, des liquidités ont été nécessaires pour l'année 2006. Le dépassement de 100 000 francs est donc compensé par le fait que, globalement, il y aura le chiffre zéro au budget 2007.

*Page 173, cellule 2101000  
Direction organisation urbaine et constructions*

Un commissaire demande quels critères ont présidé au versement de subventions ne figurant pas au budget. Il cite en exemple la ligne 361 «Oeuvres complètes de

Jean-Marc Lamunière» ou encore la cellule 2203000, compte 365, association «La rue est à vous».

M. Ferrazino indique qu'il s'agit, en général, de décisions émanant du Conseil administratif ayant des répercussions sur les différents départements. Il précise que «La rue est à vous» concerne le quartier des Pâquis uniquement et non pas l'ensemble de la Ville, à différencier de «La ville est à vous».

*Page 191, cellule 2502010, groupe 365*

*Rabais matériel de fête – Diverses manifestations (institutions privées)*

Une commissaire souhaite connaître le détail des montants les plus importants, totalisant la somme de 441 254,97 francs.

M. Ferrazino indique qu'il s'agit d'un grand nombre de petites sommes et remarque que, ces dernières années, le département a dû faire face à de plus en plus de demandes totalisant plus de 1400 manifestations par année.

Pages vertes

*Page 207*

Se référant à la présentation des comptes par M. Muller, une commissaire se dit étonnée que seuls 8 millions aient été affectés au patrimoine financier, soit moins de 10%. Elle rappelle que l'on avait toujours dit que la répartition devait être de 70% pour le patrimoine administratif et de 30% pour le patrimoine financier. Elle demande comment il serait possible de corriger cela, s'il s'agit d'une question de volonté politique du Conseil municipal ou si les propositions des services ne sont pas suffisantes.

M. Ferrazino remarque qu'il est difficile de répondre à une telle question sans prendre en compte l'exercice précédent et l'exercice suivant. En effet, dans ce type de projet, les travaux ont une durée moyenne de deux à trois ans. Pour avoir une vision fiable, il faudrait faire une moyenne sur trois années environ. Cependant, au vu du programme de rénovation des logements, il se dit enclin à penser que les objectifs ont été respectés.

*Page 209*

Un commissaire demande à quoi correspondent les amortissements par les préfinancements.

M. Macherel explique que, lors d'interventions sur l'épuration et sur l'écoulement, l'Etat, en fonction des projets, ristourne une partie de la taxe sur l'épuration des eaux. En effet, une taxe est payée à l'Etat qui subventionne à hauteur de 15%. Il indique que le tableau récapitulatif des amortissements est géré par la comptabilité générale.

*Pages 212 et 213*

Une commissaire remarque que la commission des finances ne souhaite pas que les bouclements de crédits lui soient transmis en nombre trop important dans une même

proposition du Conseil administratif. Elle s'enquiert du niveau d'activité du département dans ce domaine.

M. Ferrazino répond que ce travail est en cours. Le département s'efforce de regrouper les crédits par catégories.

Pour sa part, M. Macherel observe que le Conseil municipal est saisi d'environ 50 à 60 demandes de boucllements de crédits par année. Par conséquent, sur la période des vingt-cinq années écoulées, le nombre de crédits est supérieur à 1000. Il reste environ 300 crédits à boucler à ce jour.

*Page 219*

Un commissaire demande si le carillon du passage Malbuisson appartient d'ores et déjà à la Ville.

M. Ferrazino indique que la Ville n'en est vraisemblablement pas propriétaire à ce jour.

*Page 277*

Relevant l'écart budgétaire de 611 647,55 francs sur les postes de travail temporaires, un commissaire aimerait savoir, lors d'engagement de temporaires, à quel type de poste ceux-ci sont affectés.

M. Macherel indique que l'engagement des temporaires concerne surtout la Voirie et qu'il s'agit, notamment, d'assurer les remplacements durant la période d'été. La Voirie connaît une rotation de personnel très importante, s'élevant à environ 8%. On y compte en moyenne 25 procédures d'engagement par année. En définitive, le service boucle toujours son «groupe 30» correspondant aux ressources humaines sur une économie substantielle. C'est pourquoi il a été convenu de ne pas budgéter le coût réel, sachant que le taux de rotation du personnel est compensé dans les comptes. Il précise encore que la Direction des finances approuve cette approche.

Pour finir, M. Macherel ajoute que les démissions s'expliquent également par des départs pour l'étranger de personnes bénéficiant de la possibilité de retirer le capital de leur caisse de retraite.

Le président constate que l'examen des documents est maintenant achevé.

Une dernière question d'un commissaire porte sur la manière dont les comptes 2007 se présenteront, compte tenu de la redéfinition des départements.

M. Macherel répond que, dans le futur rapport à l'appui des comptes, les services transférés figureront dans la section correspondant à leur nouveau département de tutelle. Cependant, le cas des services scindés en deux est plus problématique. Une des solutions consisterait de poursuivre la gestion jusqu'à la fin de l'année, puis d'effectuer un bilan à cette échéance.

## **Conclusions**

L'ensemble des points traités précédemment est la synthèse de l'audition du magistrat, de sa codirectrice et de son codirecteur, et des questions posées par la commission des finances. L'étude du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'a pas soulevé de désapprobation à l'égard de l'acceptation des comptes, mais cet acte résultera de la discussion finale dont les conclusions feront partie du rapport principal.

## STATISTIQUES 2006

### Population

Au 31 décembre, la population urbaine était de :  
 L'année précédente, elle était de :  
 La variation de la population est donc de :

185'893 habitants  
 185'526 habitants  
 +0.20 %

### Poids annuel par habitant en Kg

incinérés	271.19
valorisés	122.34
<b>Total</b>	<b>393.53</b>

### Déchets incinérés des habitants

Ordinaires, levés par les véhicules du service	48'400.20
Ordinaires, levés sous contrats	1'256.58
Fraction d'objets volumineux	592.24
Encombrants usine	162.61
<b>Total</b>	<b>50'411.63</b>

### Collecte des déchets valorisés (en tonnes)

Batteries	12.93
Piles usagées	20.27
Alu fer blanc	116.58
Alu fer blanc Ronzades	1.95
Ferraille légère ménagère	630.64
Ferraille bonne qualité	23.15
Electroménagers et électroniques (OREA)	193.28
Informatique et télévision (OREA)	150.42
Frigos (OREA)	105.99
Bois	1'282.57
Déchets de chantiers (Sogetri)	55.54
Compost VVP	3'215.29
Compost Livit Fr.-Thomas	11.86
Compost Privera jardins du Rhône	15.90
Compost SPG Planète Charmilles	6.88
Compost Plainpalais	30.04
PET VVP	14.49
Pneus usagés récupérables	20.07
Incinérés (Serbeco) val. à + 41%	411.56
Textiles	670.92
Verres VVP	4'574.66
Verre SPG Planète Charmilles	11.50
Papiers et cartons VVP	10'852.30
Papiers et cartons Cardinal	21.40
Papiers et cartons Plainpalais	21.88
Papiers et cartons puces	73.92
Papiers et cartons Halles de Rive	23.07
Papiers et cartons Charmilles	127.67
Papiers et cartons Terrassière	20.79
Papiers et cartons Ronzades	25.27
<b>Total</b>	<b>22'742.76</b>

### valorisés manifestations (en tonnes)

Compost manifestations	24.66
Aluminium manifestations	4.03
Huile végétale manifestations	3.14
PET manifestations	8.11
Papiers et cartons manifestations	23.25
Verre manifestations	44.67
<b>Total</b>	<b>107.86</b>
<b>Total</b>	<b>22'850.62</b>

La part des déchets valorisés représente:  
 du poids total des déchets ménagers collectés.

**31.19 %**

## STATISTIQUES 2006

### Détail de la collecte des objets volumineux (en tonnes)

#### Incinération

Encombrants VVP (Serbeco) moins la valorisation	1'003.80	411.56	592.24
Encombrants (Transvoirie)			186.79
Encombrants (usine)			162.61
		<b>Total</b>	<b>941.64</b>

#### Valorisation

Batteries			12.93
Bois			1'282.57
Papiers et cartons Cardinal			21.40
Ferraille bonne qualité			23.15
Ferraille légère ménagère			630.64
Pneus			20.07
Déchets de chantiers (Sogetri)			55.54
* Incinérés (Serbeco) valorisés à + 41%			411.56
		<b>Total</b>	<b>2'457.85</b>
		<b>Total</b>	<b>3'399.50</b>

### OREA

Electroménagers et électroniques			193.28
Informatique et télévision			150.42
Frigos			105.99
		<b>Total</b>	<b>449.68</b>
		<b>Total</b>	<b>3'849.18</b>

**Total des déchets générés par les habitants de la ville (en tonnes) 73'154.39**

### Déchets collectés dans les manifestations (en tonnes)

#### Incinération

OM		<b>Total</b>	<b>202.76</b>
----	--	--------------	---------------

#### Valorisation

Compost			24.66
Aluminium			4.03
Huile végétale			3.14
Pet			8.11
Papiers et cartons			23.25
Verre			44.67
		<b>Total</b>	<b>107.86</b>
		<b>Total</b>	<b>310.62</b>

**La part des déchets valorisés dans les manifestations représente:  
 du poids total collectés.**

**34.72 %**

## STATISTIQUES 2006

### AUTRES DECHETS

#### Marché aux puces

##### Incinération

OM	43.35
Encombrants (Transvoirie)	186.79
<b>Total</b>	<b>230.14</b>

##### Valorisation

Papiers et cartons	73.92
Ferraille (Transvoirie)	66.51
<b>Total</b>	<b>140.43</b>
<b>Total</b>	<b>370.57</b>

#### Collecte des déchets spéciaux

Curage de canalisations et sacs	1'375.24
Huiles, Carbu., Peint. et Divers	125.98
Déchets de verre Imputrescibles	52.56
Peinture Cardinal	20.41
<b>Total</b>	<b>1'574.19</b>

#### Divers

Marchés et Halles de Rive	326.38
Balayures	4'559.46
<b>Total</b>	<b>4'885.84</b>
<b>Total</b>	<b>6'460.03</b>

**Total des résidus collectés (en tonnes) 79'952.42**

#### Statistiques des objets collectés :

Armoires	8'240
Canapés	3'400
Chaises	7'748
Cuisinières	1'478
Fauteuils	1'743
Frigos	868
Lits	2'024
Machines divers	863
Matelas	3'383
Meubles divers	11'745
Matériel informatique et électronique	659
Planches à repasser	403
Pneus usagés	447
Rouleaux de moquette	1'091
Sommiers	944
Tables	6'487
Télévisions	709
Divers autres objets	44'104
<b>Total</b>	<b>96'336</b>

**Pour effectuer cette collecte, les véhicules ont parcouru (km) : 42'433**

## STATISTIQUES 2006

### Infrastructures de proximité :

La population de notre commune bénéficie d'infrastructures encourageant les réflexes élémentaires incitant la propreté en milieu urbain.

Inventaire au 31 décembre :

3'166	Corbeilles à déchets
407	Caninettes
1'403'800	Sacs caninettes

### Viabilité hivernale

#### Interventions pour le déblaiement de la neige

16 janvier  
03 mars  
05 mars  
08 mars  
11 mars

#### Interventions pour le gel (saumure)

09 février  
10 février

### Exploitation du n° de téléphone vert

Janvier	1436
Février	1327
Mars	1784
Avril	1464
Mai	1643
Juin	1602
Juillet	1691
Août	1739
Septembre	1771
Octobre	1811
Novembre	1888
Décembre	1814
<b>Total</b>	<b>19'970.00</b>
<b>Moyenne</b>	<b>1'664.17</b>

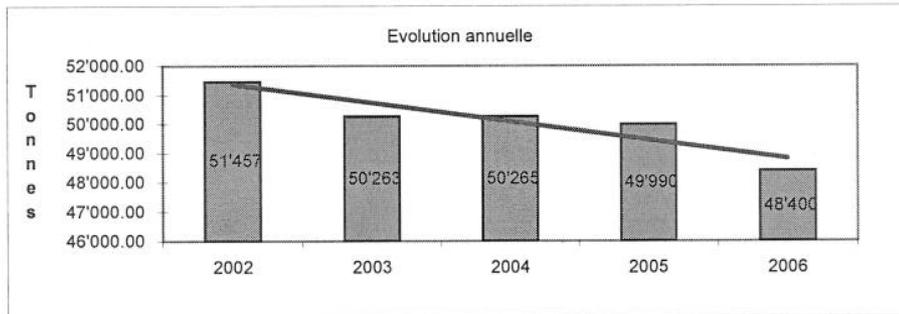
## STATISTIQUES 2006

### Collectes

#### Collecte des déchets des habitants de la ville (en tonnes)

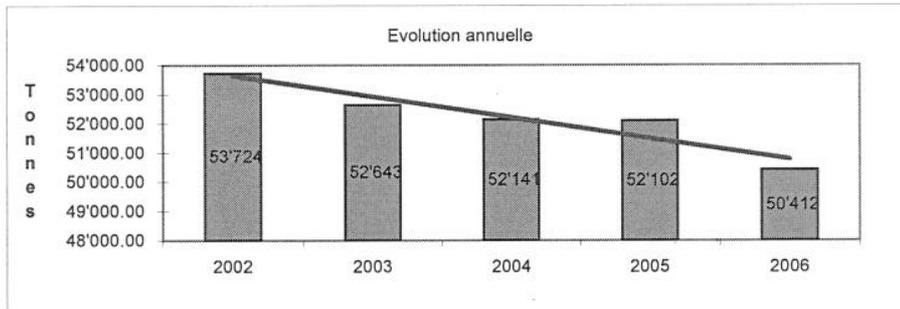
##### Ordinaires, levés par les véhicules du service

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	51'457.48	50'263.00	50'265.00	49'990.04	48'400.20
				-3.18%	Variation



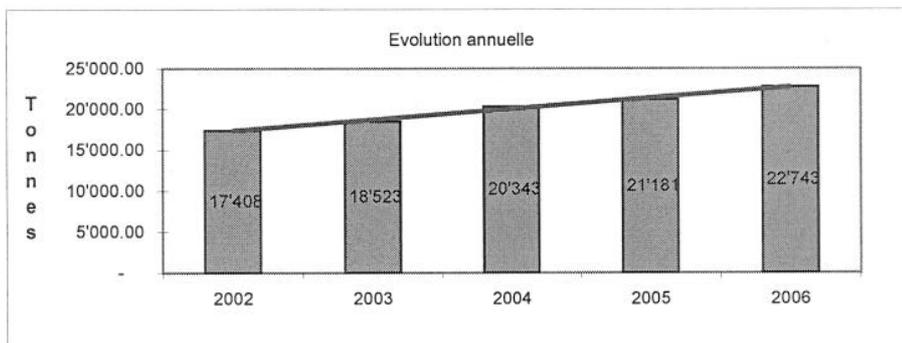
##### Total des déchets incinérés générés par les habitants de la ville

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	53'724.01	52'643.12	52'141.00	52'102.33	50'411.63
				-3.24%	Variation



##### Total des déchets valorisés générés par les habitants de la ville

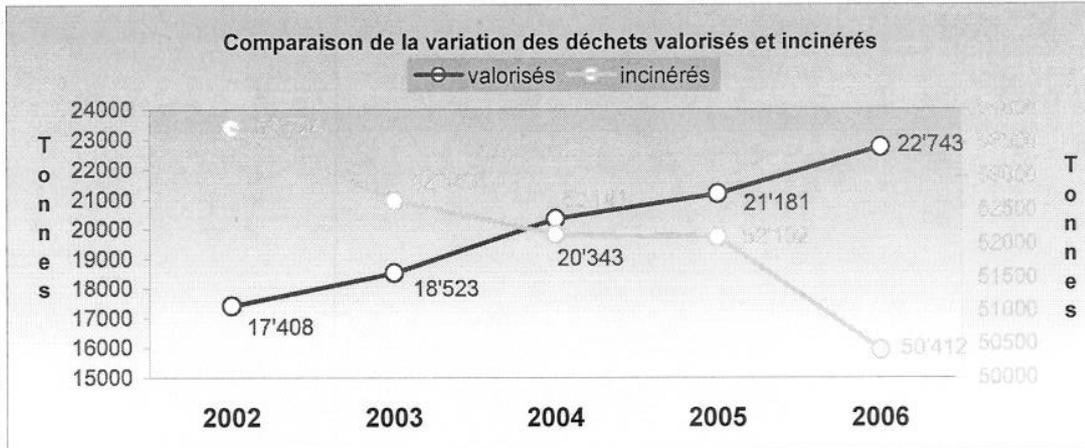
	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	17'407.68	18'522.99	20'342.75	21'181.22	22'742.76
				7.37%	Variation



## STATISTIQUES 2006

### Comparaison de la variation des déchets valorisés et incinérés

	2002	2003	2004	2005	2006
Incinérés	53'724.01	52'643.12	52'141.00	52'102.33	50'411.63
Valorisés	17'407.68	18'522.99	20'342.75	21'181.22	22'742.76

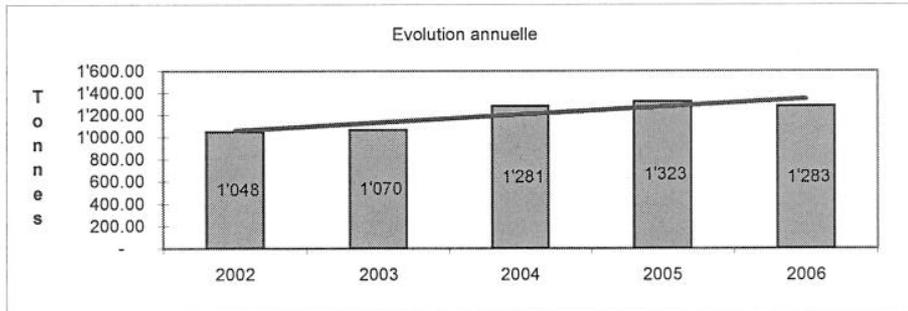


## STATISTIQUES 2006

### Détail de la collecte des déchets valorisés (en tonnes)

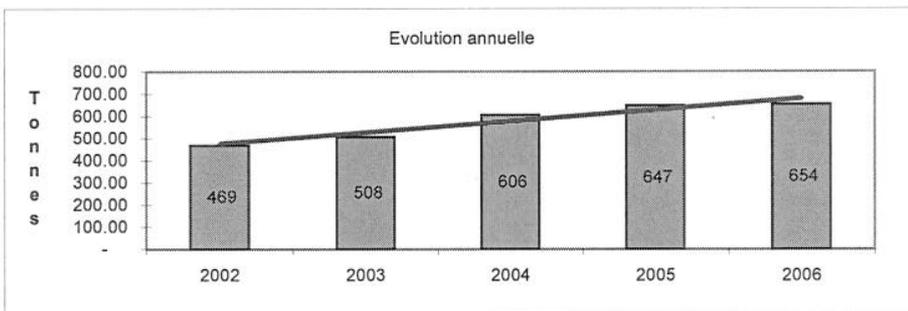
#### Bois

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	1'048.17	1'069.82	1'280.96	1'322.88	1'282.57
				-3.05%	Variation



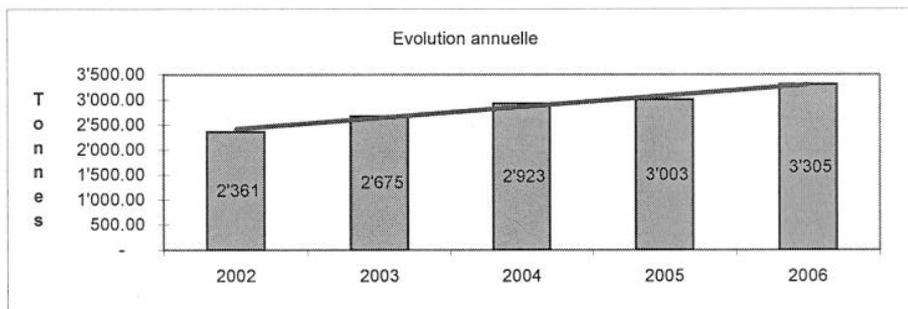
#### Ferraille

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	468.95	507.73	606.28	647.49	653.79
				0.97%	Variation



#### Matières organiques

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	2'360.84	2'675.42	2'923.29	3'003.02	3'304.63
				10.04%	Variation

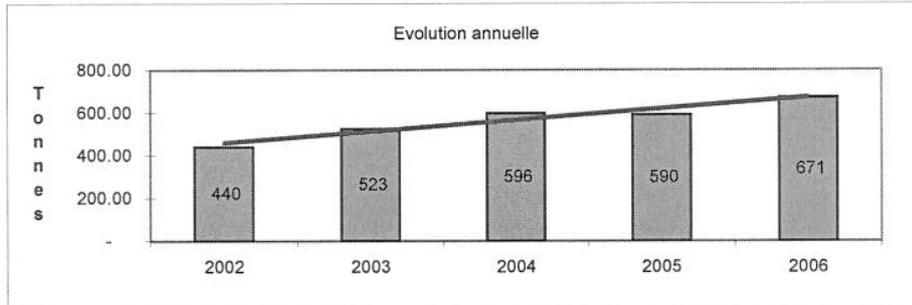


## STATISTIQUES 2006

### Détail de la collecte des déchets valorisés (en tonnes)

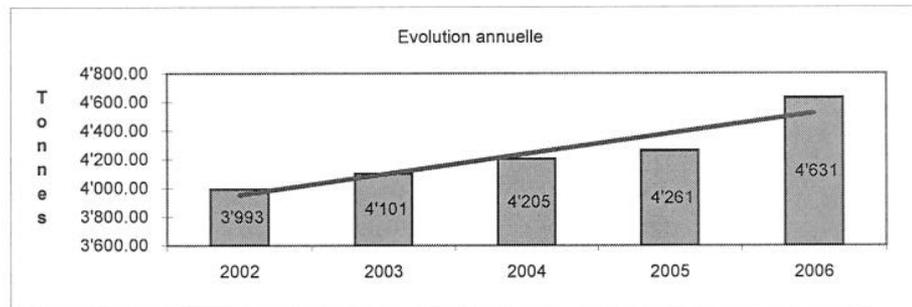
#### Textiles

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	440.00	523.49	596.25	589.95	670.92
				13.72%	Variation



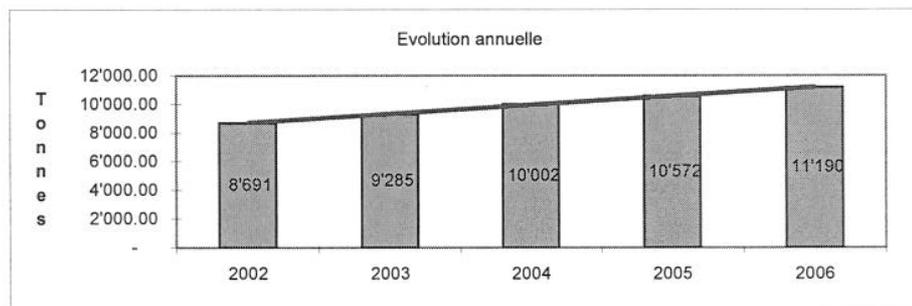
#### Verres usagés

	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	3'993.10	4'101.33	4'204.86	4'260.94	4'630.83
				8.68%	Variation



#### Vieux papiers et cartons

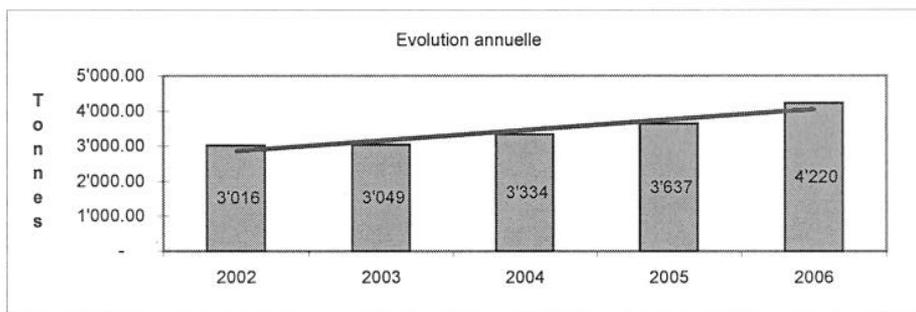
	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	8'690.60	9'284.50	10'001.91	10'571.92	11'189.54
				5.84%	Variation



## STATISTIQUES 2006

### Collecte des objets volumineux (en tonnes) y compris OREA et marché aux puces

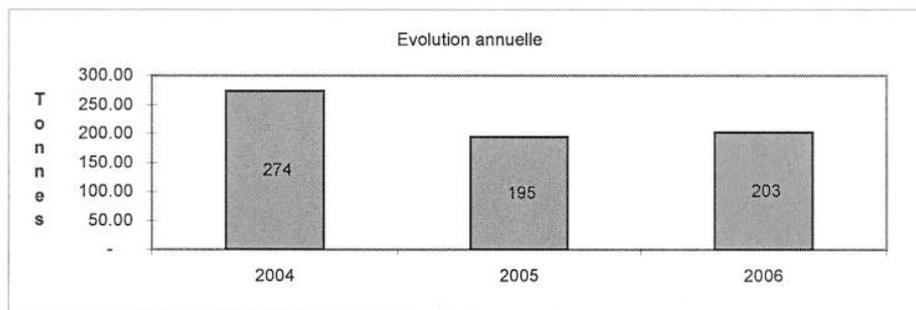
	2002	2003	2004	2005	2006
Poids total	3'016.04	3'049.30	3'334.06	3'636.59	4'219.75
				16.04%	Variation



### Collectes des déchets dans les manifestations (en tonnes)

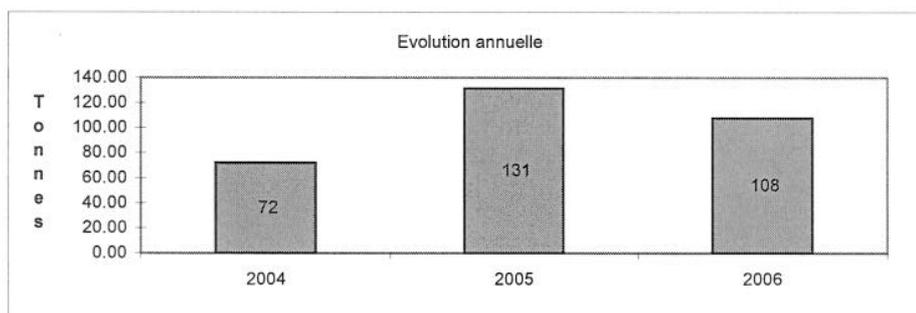
#### Incinérés

	2004	2005	2006
Poids total	274.01	195.01	202.76
		3.97%	Variation

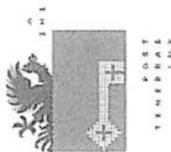


#### Valorisés

	2004	2005	2006
Poids total	71.95	131.44	107.86
		-17.94%	Variation



LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



V I L L E D E  
G E N È V E

NOTE à

La Présidence de la commission des finances  
Conseil municipal  
Palais Eynard

---

Genève, le 8 juin 2007

Objet

**PR-543 - Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006**

Monsieur le Président,  
Madame la Présidente,

Je fais référence à l'audition du 23 mai 2007 par votre commission de M. Ch. Ferrazino, Conseiller administratif alors en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses directeurs concernant l'objet mentionné en titre.

En réponse aux différentes questions pour lesquelles des précisions complémentaires ont été demandées, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

**Frais d'énergie**

L'explication des différents écarts apparaissant entre estimation budgétaire et résultat des comptes, que ce soit pour le centre sportif des Vernets, le Grand-Théâtre ou les objets relatifs à la FAD (Fondation d'art dramatique) ressort de la note du 31 mai 2007 de Mme Cerda, cheffe du service de l'énergie, que vous trouverez en annexe.

**Elaboration du budget des frais d'énergie**

La méthode d'évaluation des frais annuels d'énergie tient compte de la consommation annuelle des bâtiments, du coût d'achat de l'énergie (ce dernier étant susceptible de fortement varier s'agissant des énergies de chauffage) et des données climatiques pour ce qui est des besoins en chauffage.

Elle fait l'objet d'un rapport annuel dont vous trouverez également copie en annexe.

**Honoraires de promotion au service de la mobilité**

Comme il vous l'a été précisé au cours de l'audition, le service de la comptabilité générale (CGE) procède aux différentes écritures au titre d'honoraires de promotion dans le budget des services concernés, sur la base de la situation comptable des crédits d'investissement en fin d'exercice.

Dans le cas d'espèce (cellule 2203000, compte 438), après une erreur d'imputation, la CGE a procédé à une extourne d'écriture au profit du service du génie civil, gestionnaire du crédit de réalisation des aménagements cyclables.

### Répartition des dépenses d'entretien des bâtiments

Vous trouverez en annexe le tableau qui avait été transmis à la commission des travaux et qui présente, sous forme d'un histogramme, la répartition des dépenses d'entretien planifiables et non planifiables pour les patrimoines financier et administratif.

### Prestations internes facturées par la voirie

La section manifestations et matériel de fêtes du service logistique et technique facture l'ensemble de ses prestations.

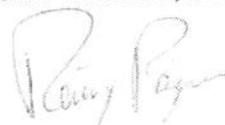
Si le bénéficiaire est un service interne à l'administration municipale, il s'agit d'une facturation pro-format qui apparaît en charge sous rubrique 39 dudit service et en recette, pour un montant équivalent, sous rubrique 49 du service logistique & technique.

Ces écritures, qui n'ont aucune incidence sur le résultat comptable, ne sont pas budgétées.

Dans le cas d'espèce (cellule 2602030, compte 392), le montant de 1'600 francs correspond au prêt de divers matériels à l'unité Monuments & fontaines du service du génie civil.

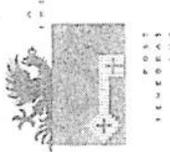
Enfin, s'agissant des services compétents « bâtiments » et « énergie », dont l'action porte sur les budgets de pratiquement tous les services municipaux pour un montant cumulé de près de 50 millions de francs, compte tenu des nombreuses interrogations formulées à l'occasion de cette audition, je reste à votre disposition pour présenter à votre commission, en compagnie des chefs de services concernés, la méthode d'élaboration du budget et de gestion des comptes qui est appliquée.

En espérant que ces informations seront de nature à satisfaire votre commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rémy Pagani

### Annexes mentionnées



V I L L E D E  
G E N È V E

Note à :

Madame Isabelle CHAROLLAIS  
Codirectrice du Département

Monsieur Claude-Alain MACHEREL  
Codirecteur du Département

Genève, le 31 mai 2007

Objet

Comptes 2006

Responsable de l'affaire  
Valérie Cerda  
Cheffe de Service  
022 418 58 40

Madame la Codirectrice,  
Monsieur le Codirecteur,

Nous vous remercions pour votre email du 29 mai qui a retenu toute notre attention.

Comme vous le soulignez dans votre message, les points les plus importants et pertinents sont les variations de prix et de consommations, conformément à ce que nous avons indiqué dans notre document "Rapport à l'appui des comptes 2006".

Néanmoins, à ces explications nous pouvons ajouter des raisons pouvant être considérées comme "administratives" et en aucun cas "opérationnelles". Ces faits sont survenus entre 2004 et 2005 et ont eu pour conséquence de ne plus avoir d'adéquation sur le détail à 5 positions entre les budgets et les comptes des exercices 2004, 2005 et 2006.

Le tableau ci-dessous présente les diverses étapes ayant mené à cette situation:

Période	Action	Conséquence
Fin 2004	Sur décision du CDG, il nous a été demandé de modifier quelques 600 centres de coûts.	Les comptes 2004 n'étaient plus comparables au budget 2004
Avril 2005	Elaboration du budget 2006 à partir des comptes 2004 remaniés	
Mai 2005	Après discussion, il est décidé de faire marche arrière et d'utiliser à nouveau la structure 2004 "initiale"	Le budget 2006 basé sur les comptes 2004 remaniés n'est donc plus en ligne avec les comptes 2006 qui ont la même structure que les comptes 2004 "initiaux"
Août 2005	Adaptation du budget 2006 afin d'avoir une meilleure	Le budget 2006 indique globalement à nouveau les bons chiffres par

	adéquation budget/comptes pour cet exercice	département. Néanmoins au niveau des centres de coût il ne s'agit que d'une approximation. Il n'était pas possible de procéder à un calcul par imputation (600 objets), c'est pourquoi il a été réalisé de manière simplifiée, permettant de retrouver les équilibres par département (niveau de détail à 1 position).
--	---	--

Ce qu'il faut retenir, c'est essentiellement que:

- la lecture des comptes/budget 2006 pour les comptes 312 ne peut se faire aisément au niveau le plus détaillé (5 positions), comme cela a d'ailleurs déjà été le cas pour les comptes 2004,
- cette malencontreuse situation est la résultante des instructions du contrôle de gestion, qui a fin 2004 a demandé à ce que près de 600 objets soient rattachés "comptablement" au département 1 (la GIM dans la plupart des cas), soit au centre de coût de l'entité propriétaire en lieu et place de l'entité consommatrice. Par conséquent, le budget 2006 au niveau le plus détaillé (à 5 positions) n'est pas des plus fiables puisqu'il découle d'un calcul étant une simple règle de trois,
- la lecture du budget à 5 positions ne redeviendra complètement normale qu'en 2007.

Vous trouverez ci-dessous les explications détaillées pour le CS des Vernets, le Grand-Théâtre et la FAD.

#### CS des Vernets

Le budget 2006 concernant le mazout (312080) a été prévu sous la rubrique (40020601/Piscine des Vernets - Chf 425'681) alors que la charge a été imputée sur la ligne (40020701/Patinoire des Vernets - Chf 572'056). Le fait que la charge de mazout ait été budgétée sous l'objet 40020601, est essentiellement lié à la période à laquelle le budget 2006 a été réalisé, à savoir début 2005. La base de référence était alors les charges réelles 2004. Hors il semble que ces dernières avaient été imputées sur le 40020601 et non plus sur le 40020701 à cause de nouvelles répartitions qui auraient dues être mises en place à l'époque, suite au passage sur SAP, et qui ont entre-temps été finalement écartées.

A fin 2006, la charge de combustible 2006 a été imputée logiquement sur la Patinoire des Vernets.

Si le budget 2006 avait été positionné correctement, à savoir sur le 40020701/Patinoire des Vernets, les écarts constatés auraient été de 7.91% pour la Piscine des Vernets et de 28.40% pour la Patinoire des Vernets. Il convient de souligner que 80% du dépassement observé sur le 312 pour la Patinoire des Vernets est lié aux tarifs du mazout qui sont globalement restés à un niveau très élevé aussi en 2006, avec un pic à plus de 80 francs, donc bien au delà de l'estimation réalisée début 2005.

#### Fondation d'art dramatique

Pour le centre de coût 31064000 les raisons sont aussi doubles:

- période à laquelle le budget 2006 a été réalisé, avec les conséquences expliquées ci-dessus,
- la GIM a imputé pour la première fois des frais de chauffage (Chf 30'024.- sur le compte 312060) concernant le Théâtre de poche. Cette charge n'avait logiquement pas été budgétée par le Service de l'énergie.
- Le budget de mazout pour les locaux situés à la Rue Adrien-Stoessel ont été dépassé d'un tiers et explique la grande partie du dépassement réel.

### Grand-Théâtre

Pour le centre de coût 31100000 l'influence des modifications survenues lors de l'élaboration du budget sont proportionnellement moins conséquentes. En effet, la grande partie de l'écart se justifie par:

- l'imputation de 27'960.- francs par la GIM sur le compte "312060-Chauffage". Il s'agit d'écritures correctives concernant des dépôts du Grand-Théâtre situés dans le complexe de Châtelaine 43. Cette charge n'avait logiquement pas été budgétée par le Service de l'énergie.
- Un dépassement sur le compte "Mazout-312080" d'env. 17%, lié encore une fois aux tarifs du mazout.

Il est important de souligner que sans l'imputation opérée par la GIM, le dépassement sur le 312 pour le centre de coûts 3110000 ne serait que de 3.2% au lieu de 8.4%.

Espérant que ces éléments permettent de répondre de manière satisfaisante aux questions de la commission des finances, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame la Codirectrice, Monsieur le Codirecteur, nos meilleures salutations.

Valérie Cerda  
Cheffe de Service



Compte budgétaire		Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06	Réel 06
		312030	312040	312060	312070	312080	Total
Centre financier		Electricité	Eau	Chauffage	Gaz	Mazout	
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique		30'024			20'854	50'878
31100000	Grand-Théâtre de Genève	301'957	69'678	27'960	25'893	159'569	585'057

Compte budgétaire		Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06	Bdget 06
		312030	312040	312060	312070	312080	Total
Centre financier		Electricité	Eau	Chauffage	Gaz	Mazout	
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique	2'305	112		8'817	27'634	38'868
31100000	Grand-Théâtre de Genève	297'900	75'664		30'283	135'919	539'766

Compte budgétaire		Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06
		312030	312040	312060	312070	312080	Total
Centre financier		Electricité	Eau	Chauffage	Gaz	Mazout	
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique	2'305	112	-30'024	8'817	6'780	-12'010
31100000	Grand-Théâtre de Genève	-4'057	5'986	-27'960	4'390	-23'650	-45'291

Compte budgétaire		Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06	Dispo 06
		312030	312040	312060	312070	312080	Total
Centre financier		Electricité	Eau	Chauffage	Gaz	Mazout	
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
31064000	Fondation d'art dramatique	100.0%	100.0%	#DIV/0!	100.0%	24.5%	-30.9%
31100000	Grand-Théâtre de Genève	-1.4%	7.9%	#DIV/0!	14.5%	-17.4%	-8.4%

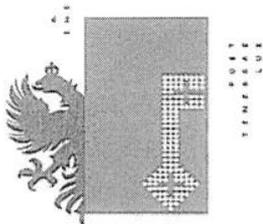
CS Vernets

Situation dans les comptes

Groupe de comptes	Réal 2006		Réal 2006		Réal 2006		Budget 2006		Budget 2006		Budget 2006		Disponible 2006		Disponible 2006	
	CHF	312030	CHF	312040	CHF	312080	CHF	312030	CHF	312040	CHF	312080	CHF	312030	CHF	312080
40020601	366'423	257'093	15'403	572'056	623'517	0	375'744	202'050	425'681	1'003'475	0	9'321	-55'043	9'321	425'681	379'958
40020700																0
40020701	245'514	15'403	15'403	572'056	832'973	0	206'155	16'919	425'681	223'074	0	-39'359	1'516	-39'359	-572'056	-609'899

Situation si budget "312080" positionné sur le bon CC

Groupe de comptes	Réal 2006		Réal 2006		Réal 2006		Budget 2006		Budget 2006		Budget 2006		Disponible 2006		Disponible 2006	
	CHF	312030	CHF	312040	CHF	312080	CHF	312030	CHF	312040	CHF	312080	CHF	312030	CHF	312080
40020601	366'423	257'093	15'403	572'056	623'517	0	375'744	202'050	425'681	577'794	0	9'321	-55'043	9'321	425'681	-45'723
40020700																0
40020701	245'514	15'403	15'403	572'056	832'973	0	206'155	16'919	425'681	648'755	0	-39'359	1'516	-39'359	-146'375	-184'218



V I L L E D E  
G E N È V E

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,  
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE  
SERVICE DE L'ÉNERGIE

## PROJET DE BUDGET 2008

### *Achat des énergies*

#### *Groupe 31 - Rubrique 312*

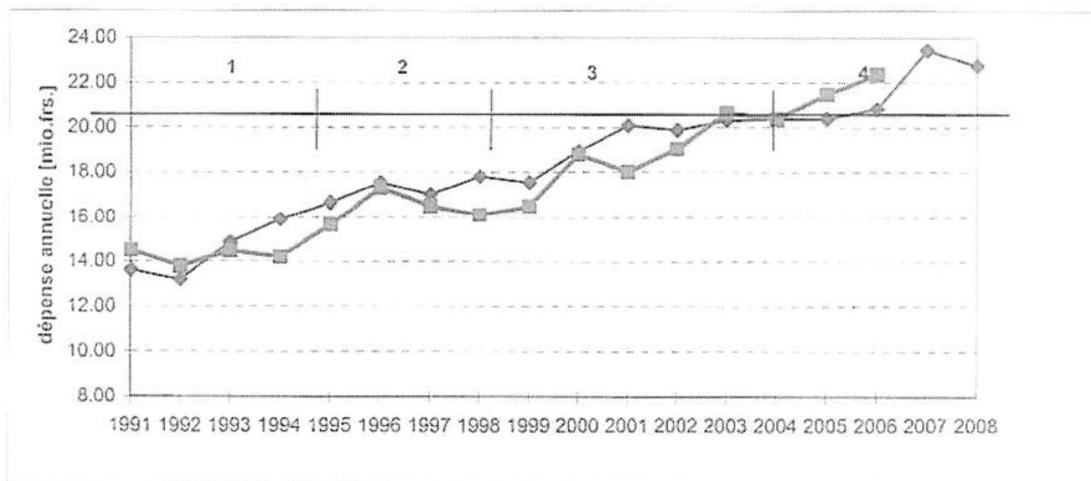
- 1 *Evaluation du budget et résultat des comptes*
- 2 *Evolution budgétaire et comptable*
- 3 *Détail par énergie*
  - 3.1 *Achats d'électricité*
  - 3.2 *Achats d'eau*
  - 3.3 *Achats d'énergie thermique*
  - 3.4 *Achats de gaz naturel*
  - 3.5 *Achats de mazout*
- 4
- 5 *Répartition budgétaire par énergie*
- 6 *Répartition budgétaire par département municipal*
- 7 *Evolution des dépenses d'énergie par département*

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

## 1 Evaluation du budget et résultat des comptes

achat des énergies			recette "rabais SIG"	
exercice	budget frs	comptes frs	frs	
1996	17'512'768	17'289'577	0	
1997	16'999'450	16'499'585	0	
1998	17'776'876	16'126'642	0	
1999	17'519'800	16'480'392	0	
2000	18'963'000	18'801'712	1'054'347	comptes
2001	20'081'800	18'003'763	731'300	comptes
2002	19'884'600	19'060'681	365'600	comptes
2003	20'300'301	20'645'685	0	
2004	20'374'800	20'357'568	0	
2005	20'385'900	21'462'213	0	
2006	20'832'712	22'374'418	0	
2007	22'247'543		0	
2008	22'740'000		0	

## 2 Evolution budgétaire et comptable



### période 1 (1991 - 1995)

- mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

### période 2 (1995 - 1998)

- affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développé en collaboration avec la DSI, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

### période 3 (1998 - 2003)

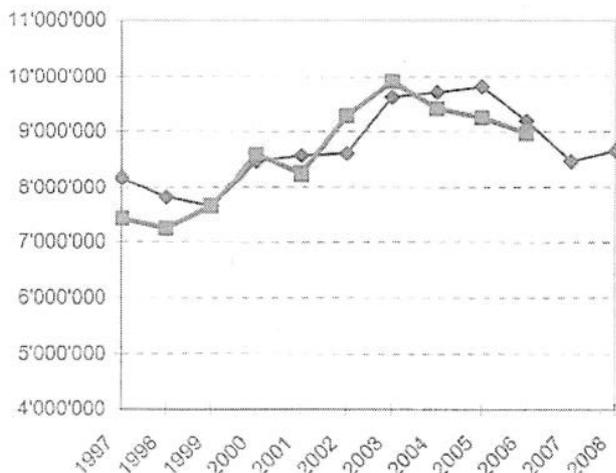
- évolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

### période 4 (2003 - 2007) la flambée des prix du pétrole

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante du budget mazout, qui s'explique d'une part par la fin du stockage de mazout obligatoire. D'autre part, le niveau moyen des prix est passé d'un niveau élevé (38 francs les 100 litres) en 2003 à très élevé (46 francs) en 2004. Il s'est envolé à 63 francs en 2005, 69 francs en 2006. Début 2007, les prix se maintiennent entre 60 et 70 francs.

3 Détail par énergie

3.1 rubrique: 312.03 Achats d'électricité



	budget frs	comptes frs
1997	8'168'600	7'423'012
1998	7'813'925	7'246'419
1999	7'647'300	7'647'743
2000	8'456'300	8'583'675
2001	8'563'000	8'243'493
2002	8'600'820	9'287'434
2003	9'629'500	9'923'888
2004	9'711'300	9'415'523
2005	9'815'000	9'252'100
2006	9'187'430	8'962'755
2007	8'451'000	
2008	8'650'000	

estimation de la valeur au budget

base:	dépense 2006	SFr. 8'962'755
-------	--------------	----------------

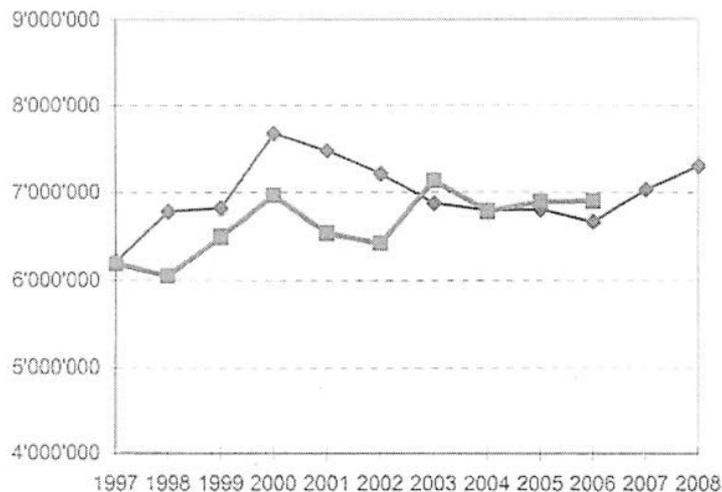
corrections:	variations tarifaires	-4.5%	-SFr. 403'324
	Transferts vers des tiers		SFr. 0
	total corrections		-SFr. 403'324

évolution des données, nouvelles réalisations et réserves	1.0%	SFr. 90'569
---	------	-------------

valeur au budget		SFr. 8'650'000
soit	évolution par rapport aux comptes 2006	-3.5%
	évolution par rapport au budget 2007	2.4%

remarques:

- Le montant relatif à l'évolution des données prend en compte l'évolution patrimoniale, les évolutions tarifaires, ainsi que les perspectives d'économies attendues.
- La hausse observée en 1999 et 2000 est consécutive à la suppression du rabais accordé jusqu'alors aux collectivités publiques sur leurs achats d'énergie.
- Les évaluations dès l'exercice 2003 prennent en compte le choix du tarif SIG VITALE JAUNE, qui implique une augmentation de dépense de l'ordre de 1,1 million de francs, qui s'est répercutée à hauteur de 700 000 francs en 2002, et intégralement en 2003.
- En 2004, une nouvelle tarification de l'électricité (NOE) est entrée en vigueur, amorçant une diminution des prix d'environ 10%. Elle a été appliquée sur 7 mois en 2004.
- 2005 et suivantes : diminution des dépenses d'électricité qui passent en dessous de la barre des 9 millions. La prévision 2008 tient compte de la diminution des prix de l'énergie, des variations de patrimoine et des économies d'électricité envisagées sur le patrimoine municipal.



	budget frs	comptes frs
1997	6'219'550	6'195'405
1998	6'782'831	6'047'957
1999	6'817'700	6'502'292
2000	7'670'900	6'965'772
2001	7'478'000	6'546'319
2002	7'215'360	6'433'728
2003	6'877'300	7'139'446
2004	6'798'000	6'789'388
2005	6'808'200	6'894'703
2006	6'670'075	6'899'237
2007	7'029'272	
2008	7'300'000	

estimation de la valeur au budget

base:	dépense 2006	SFr. 6'899'237
	valeur rabais SIG	SFr. 0
	volume soumis à la taxe d'épuration	1'800'000 m3

corrections:	au 01.01.2008	
	augmentation taxe épuration au 01.01.2007	+0,07frs/m <sup>3</sup> SFr. 126'000
	augmentation taxe épuration au 01.01.2008	+0,12frs/m <sup>3</sup> SFr. 216'000
	total corrections	SFr. 342'000

évolution des données, nouvelles réalisations et réserve	0.8%	SFr. 58'763
--	------	-------------

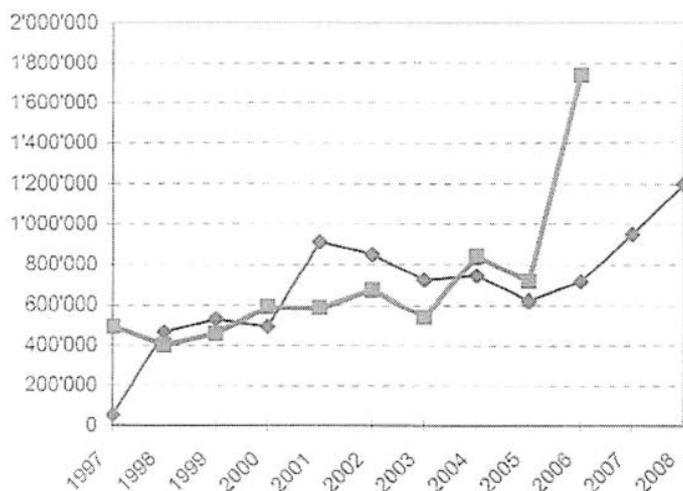
## valeur au budget

soit	évolution par rapport aux comptes 2006	5.8%
	évolution par rapport au budget 2007	3.9%

SFr. 7'300'000

remarques:

- La hausse observée en 1999 et 2000 est consécutive à la suppression du rabais accordé jusqu'alors aux collectivités publiques sur leurs achats d'énergie.
- Les dépenses 2003 se situent à un niveau particulièrement élevé, justifié d'une part par un trop perçu de plus de 200 000 francs des SIG et d'autre part par des besoins d'arrosage accrus par la sécheresse estivale à caractère très exceptionnel.
- La taxe d'Etat pour l'épuration des Eaux augmente chaque année depuis 2003 : + 0,15 frs/m<sup>3</sup> en 2003, + 0,14 frs/m<sup>3</sup> en 2004, + 0,08 frs/m<sup>3</sup> en 2005. Restée en 2006, + 0,07 frs/m<sup>3</sup> en 2007, une nouvelle hausse, non encore précisée par SIG est attendue en 2008. Ces augmentations engendrent un montant annuel supplémentaire pouvant varier entre 140 000 francs et 250 000 francs.
- Malgré des consommations en baisse, le montant des achats d'eau devrait dépasser la barre des 7 millions de francs en 2008.



	budget frs	comptes frs
1997	55'000	492'027
1998	463'700	399'404
1999	529'700	456'221
2000	492'200	590'048
2001	912'500	586'412
2002	850'350	671'356
2003	719'901	540'961
2004	742'000	843'359
2005	618'500	714'689
2006	712'540	1'738'517
2007	950'004	
2008	1'200'000	

estimation de la valeur au budget

base:	dépense 2006	SFr. 1'738'517
-------	--------------	----------------

corrections:	évolution coûts énergies fossiles	15% SFr. 260'778
	total corrections. Vacants et frais chauffage non récupérés GIM 2006	-SFr. 550'000

évolution des données et nouvelles réalisations	1.0%	SFr. 11'483
---	------	-------------

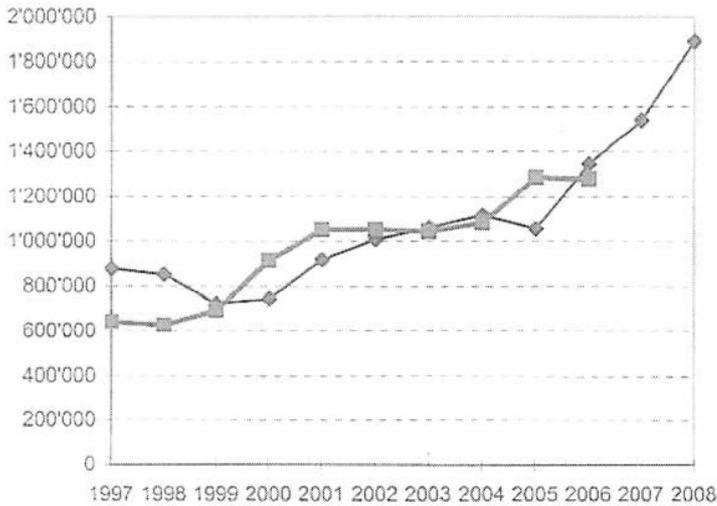
valeur au budget

SFr. 1'200'000

soit	évolution par rapport aux comptes 2005	67.9%
	évolution par rapport au budget 2006	68.4%

remarques:

- Il s'agit de l'achat d'énergie sous forme de chaleur. Elle est généralement fournie par des tiers. C'est le cas lorsque le bâtiment municipal est raccordé à une chaufferie qui équipe un immeuble qui n'est pas propriété de la Ville.
- Depuis 1997, cette rubrique comprend également les frais de chauffage des bâtiments ou locaux du patrimoine administratif et public de la Ville situés dans des immeubles de son patrimoine financier.
- Depuis 2001, une part importante des écritures comptables sur rubriques 312.06 sont réalisées par la GIM. Elles échappent par conséquent à la responsabilité du service de l'énergie.
- Les dépenses 2006 sont extraordinairement élevées, essentiellement du fait de la régularisation par la Gérance Immobilière des frais de chauffage de la ZIC sur plusieurs années.
- La prévision 2008, établie selon les comptes 2006 détaillés par la GIM tient compte de la clarification des compétences entre la GIM et ENE, ENE ne prévoyant que les dépenses liées aux achats de chaleur et frais de chauffage du patrimoine financier à usage administratif. L'année 2007 sera vraisemblablement une année de transition.



	budget frs	comptes frs
1997	876'300	641'762
1998	850'670	626'304
1999	722'100	693'430
2000	742'600	912'399
2001	915'300	1'051'987
2002	1'007'280	1'052'253
2003	1'058'800	1'043'422
2004	1'117'200	1'083'026
2005	1'054'400	1'287'672
2006	1'345'703	1'278'791
2007	1'540'000	
2008	1'890'000	

estimation de la valeur au budget

conditions climatiques:	62000 DH			
ratio consommation 2006	26.7 m3 gaz/DH	soit	m3 gaz	1'655'400
coût moyen prévisible	0.80 frs/m3 gaz	soit		SFr. 1'324'320
corrections pré diminution	-11%			-SFr. 145'675

évolution des données et nouvelles réalisations	37.6%	SFr. 711'355
---	-------	--------------

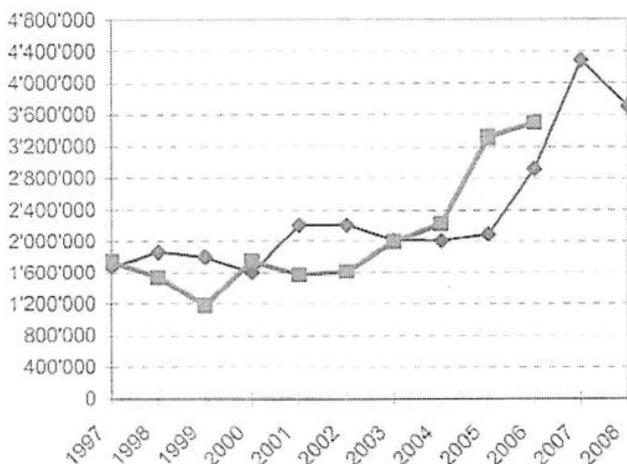
valeur au budget

SFr. 1'890'000

soit	évolution par rapport aux comptes 2006	47.8%
	évolution par rapport au budget 2007	22.7%

remarques:

- L'estimation des besoins est défini sur la base du ratio de consommation global de l'année de référence (l'exercice 2006 pour 2008) appliqué aux conditions climatiques moyennes.
- Le coût relatif de l'unité de consommation, en frs/m3 de gaz, permet de définir la valeur prévisible de la dépense.
- Depuis plusieurs années, le gaz naturel s'inscrit en énergie de substitution de l'huile de chauffage (mazout) pour les besoins en chaleur des bâtiments municipaux. Cela explique la constante augmentation des dépenses consacrées à son achat.
- Cette évolution doit aussi être pondérée par le prix du mazout dont les variations, difficilement prévisibles, conditionnent également les tarifs de fourniture du gaz naturel. Ceci expliquent la relative difficulté à maîtriser l'évaluation budgétaire.
- Par répercussion de l'envolée des prix du pétrole, les tarifs ont augmenté de près de 30% en 2005, et de nouvelles augmentations ont été annoncées par SIG en 2006. La prévision 2008 tient compte d'une diminution globale annoncée par SIG avec la refonte de la tarification gaz, ainsi que du transfert du mazout vers le gaz de 6 chaufferies d'importance.



	budget frs	comptes frs
1997	1'680'000	1'747'380
1998	1'865'750	1'541'313
1999	1'803'000	1'180'707
2000	1'601'000	1'749'818
2001	2'213'000	1'575'553
2002	2'210'790	1'615'911
2003	2'014'800	1'997'968
2004	2'006'300	2'226'272
2005	2'089'800	3'313'048
2006	2'916'964	3'495'118
2007	4'277'267	
2008	3'700'000	

estimation de la valeur au budget

conditions climatiques:	62000 DH			
ratio consommation 2006	89.2 litres/DH	soit	litres	5'530'400
coût supplémentaire : taxe CC	0 cts/l			0
coût moyen prévisible	75 frs/100 litres	soit		SFr. 4'147'800

évolution des données, nouvelles réalisations et réserve	-12.1%	-SFr. 447'800
valeur au budget		SFr. 3'700'000
soit évolution par rapport aux comptes 2006		5.9%
évolution par rapport au budget 2007		-13.5%

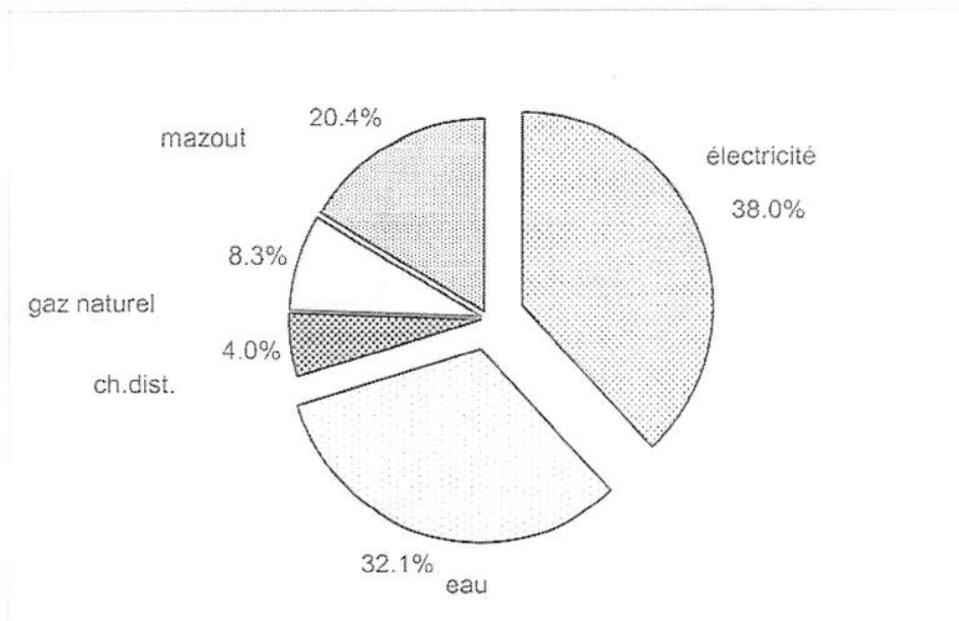
remarques:

- L'estimation des besoins est définie sur la base du ratio de consommation global de l'année de référence (l'exercice 2005 pour 2007) appliqué aux conditions climatiques moyennes.
- Jusqu'à l'année 2002, nous avons pu bénéficier du solde de mazout restant du stock obligatoire auparavant subventionné par la Confédération, disponible depuis 1999. Celui-ci, inscrit au bilan à 18,80 frs/100 litres, a été régulièrement transféré dans des citernes du patrimoine administratif et public. Cette manière de procéder a permis de maintenir des budgets globaux d'achat d'énergie de chauffage proches de 1,6 millions de francs. Suite à sa suppression, les dépenses ont atteint le seuil des 2 millions de francs, aujourd'hui largement dépassé compte tenu de la hausse du prix moyen d'achat induite par les tensions au Moyen-Orient : de 36,7 francs les 100 litres en 2002, il est passé à 38 en 2003, à 46 en 2004 à 63 en 2005 et à 68,8 en 2006 soit une nouvelle augmentation de 9,2%.
- L'incertitude actuelle concernant l'évolution des coûts des huiles de chauffage rend aléatoire la définition d'un projet de budget pour l'année 2008. Toutefois sur la base des coûts actuels nous avons établi une prévision 2008 avec un prix moyen de 75 francs/100 l
- Concernant la taxe sur le CO2: à ce jour, l'OFEN évalue la probabilité d'une entrée en vigueur dès 2008 à 50%.

Le présent budget ne tient pour l'heure pas compte de provisions pour 2008.

## 5 Répartition budgétaire par énergie

	comptes	budget		écart	
	2006 [frs]	2007 [frs]	projet 2008 [frs]	2008 / 2006	2008 / 2007
312.03 - électricité	8'962'755	8'451'000	8'650'000	-3.5%	2.4%
312.04 - eau	6'899'237	7'029'272	7'300'000	5.8%	3.9%
312.06 - ch. distance	1'738'517	950'004	1'200'000	-31.0%	26.3%
312.07 - gaz	1'278'791	1'540'000	1'890'000	47.8%	22.7%
312.08 - mazout	3'495'118	4'277'267	3'700'000	5.9%	-13.5%
total	22'374'418	22'247'543	22'740'000	1.6%	2.21%



- Ensemble, l'eau et l'électricité représentent près de 70% de nos achats d'énergie.
- Les énergies de chauffage (mazout, gaz et chauffage à distance), représentent 30% des dépenses. Non renouvelables et associées à des stocks limités, leurs prix s'envolent, faisant apparaître de manière accrue notre dépendance, et donc la nécessité de nous orienter vers des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables, comme par exemple le bois-énergie.
- Le projet de budget établi pour 2008 prévoit un maintien à un niveau élevé des dépenses d'énergie, compte tenu des prix des combustibles non renouvelables qui restent à un niveau similaire. La taxe CO2, dont la probabilité d'entrée en vigueur en 2008 est à ce jour estimée à 50% par l'OFEN n'est pas intégrée à ce présent projet.

électricité: Maintien du tarif SIG VITALE HORIZON (40% Vert, 60% Bleu)- dépense équivalente à Vitale Jaune

eau augmentations successives de la taxe d'Etat pour l'épuration

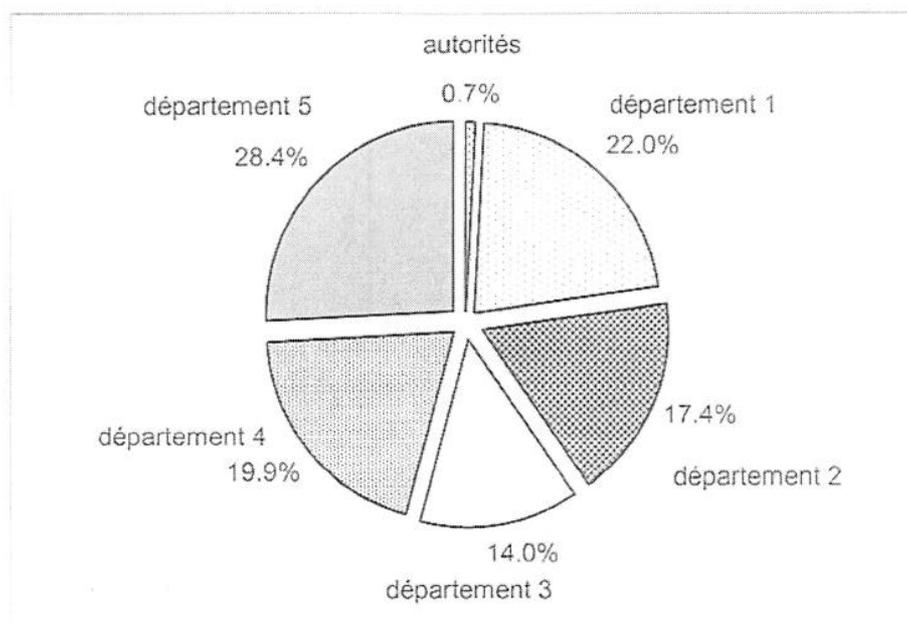
én.thermique: conséquences de l'augmentation du coût des énergies fossiles

gaz transfert mazout-gaz d'un certain nombre de chaufferies d'importance

mazout: transfert mazout-gaz

## 6 Répartition budgétaire par département municipal

	comptes	budget		écart	
	2006 [frs]	2007 [frs]	projet 2008 [frs]	2008 / 2006	2008 / 2007
autorités	201'743	109'376	169'933	-15.8%	55.4%
département 1	5'130'609	4'705'406	5'010'374	-2.3%	6.5%
département 2	3'872'447	3'566'029	3'956'347	2.2%	10.9%
département 3	3'072'395	3'199'056	3'178'333	3.4%	-0.6%
département 4	4'384'313	4'359'560	4'524'889	3.2%	3.8%
département 5	5'712'910	6'308'116	5'900'122	3.3%	-6.5%
total	22'374'417	22'247'543	22'739'998	1.6%	2.21%

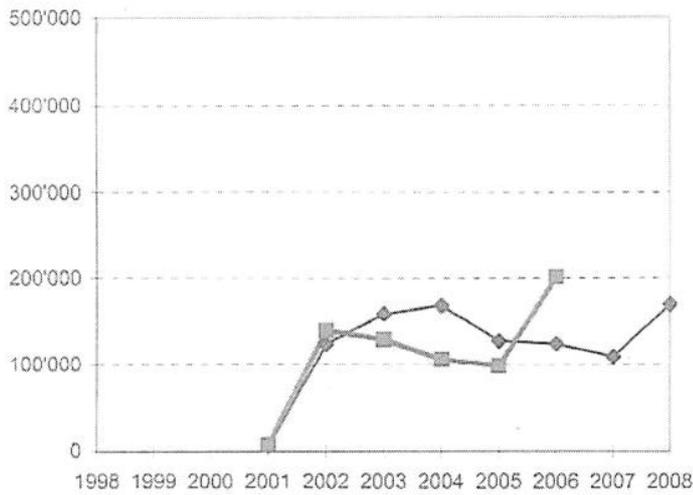


- Le montant forfaitaire unique versé par les SIG à titre de compensation pour la perte durabais est dégressif. D'une valeur de 365'600 francs en 2002, il n'est plus perçu depuis 2003.
- Les pages suivantes présentent l'évolution des comptes et budgets consacrés à l'achat des énergies par département, rassemblés sous rubrique 312 du plan comptable.

## 7 Evolution des dépenses d'énergie par département

Autorités

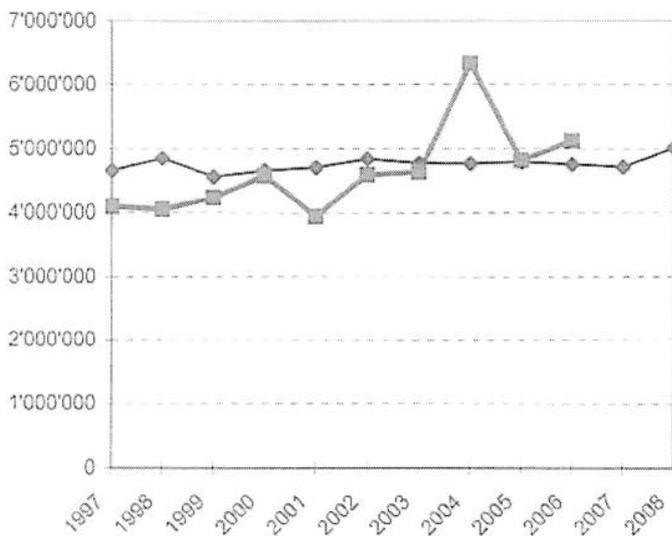
SECRETARIAT GENERAL



	budget frs	comptes frs
1998		
1999		
2000		
2001	6'500	7'609
2002	123'300	139'576
2003	159'000	129'092
2004	168'500	106'123
2005	127'000	99'122
2006	123'928	201'743
2007	109'376	
2008	169'933	

Département 1

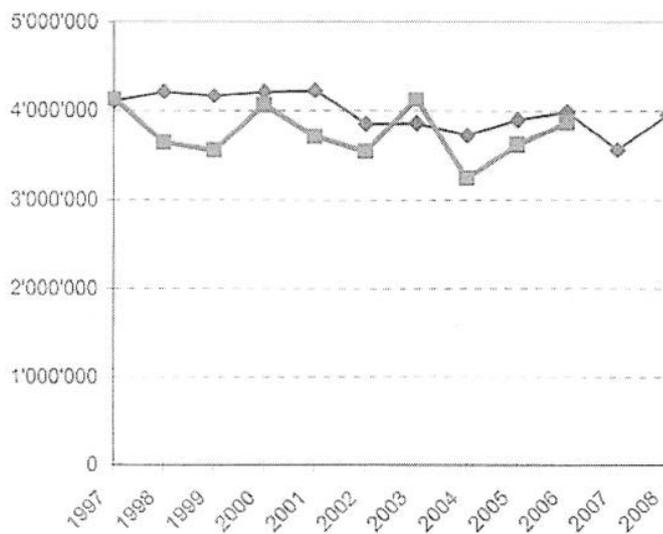
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE



	budget frs	comptes frs
1997	4'655'550	4'101'543
1998	4'850'200	4'051'348
1999	4'557'000	4'227'708
2000	4'651'300	4'578'285
2001	4'697'500	3'941'331
2002	4'838'000	4'590'096
2003	4'768'000	4'637'806
2004	4'763'500	6'335'313
2005	4'789'500	4'817'434
2006	4'746'794	5'130'609
2007	4'705'406	
2008	5'010'374	

Département 2

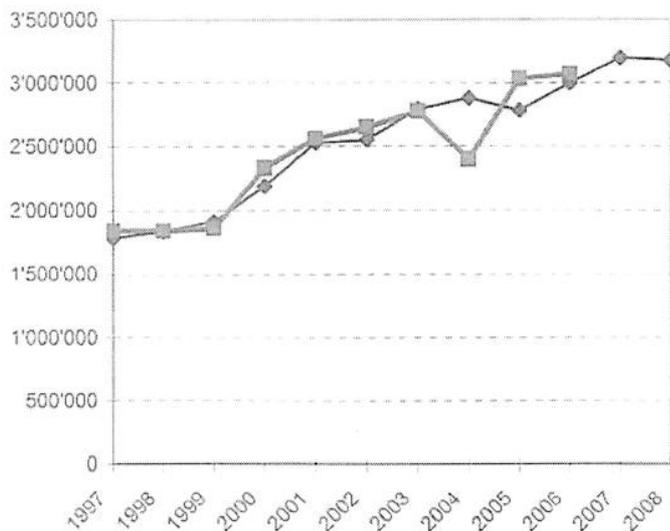
AMENAGEMENT, CONSTRUCTION ET VOIRIE



	budget frs	comptes frs
1997	4'104'500	4'139'333
1998	4'216'500	3'653'121
1999	4'168'700	3'562'065
2000	4'217'200	4'065'920
2001	4'228'500	3'719'744
2002	3'861'300	3'551'690
2003	3'862'300	4'132'754
2004	3'731'100	3'249'896
2005	3'902'500	3'627'356
2006	3'985'767	3'872'447
2007	3'566'029	
2008	3'956'347	

**Département 3**

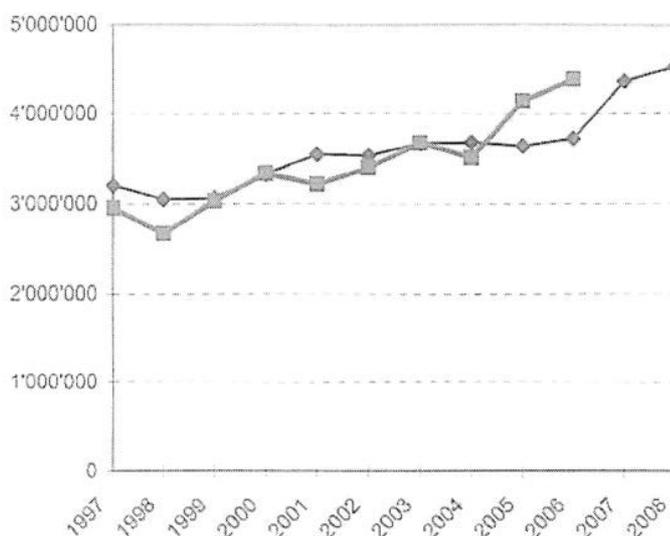
**AFFAIRES CULTURELLES**



	budget frs	comptes frs
1997	1'781'500	1'840'058
1998	1'836'975	1'840'457
1999	1'912'600	1'860'412
2000	2'190'700	2'335'755
2001	2'527'800	2'562'747
2002	2'552'500	2'650'965
2003	2'793'600	2'779'309
2004	2'881'100	2'402'896
2005	2'783'700	3'035'980
2006	2'997'346	3'072'395
2007	3'199'056	
2008	3'178'333	

**Département 4**

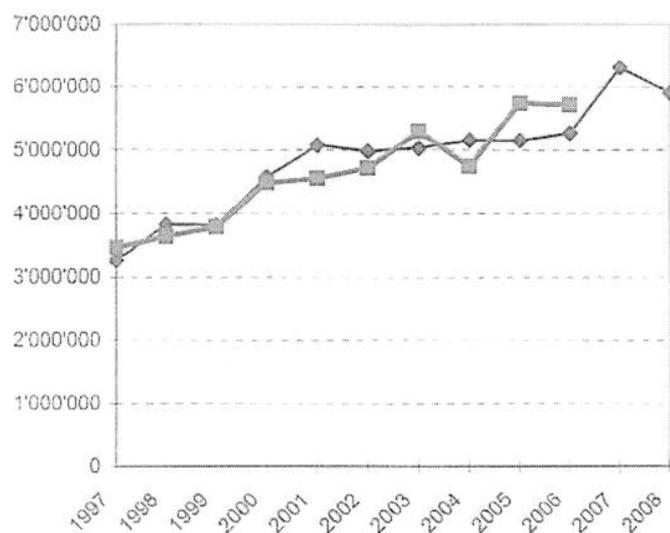
**SPORTS ET SECURITE**



	budget frs	comptes frs
1997	3'202'700	2'957'556
1998	3'048'700	2'674'599
1999	3'063'000	3'036'913
2000	3'331'000	3'340'004
2001	3'547'600	3'218'502
2002	3'532'600	3'404'223
2003	3'668'200	3'676'264
2004	3'680'000	3'512'183
2005	3'638'300	4'142'364
2006	3'719'373	4'384'313
2007	4'359'560	
2008	4'524'889	

**Département 5**

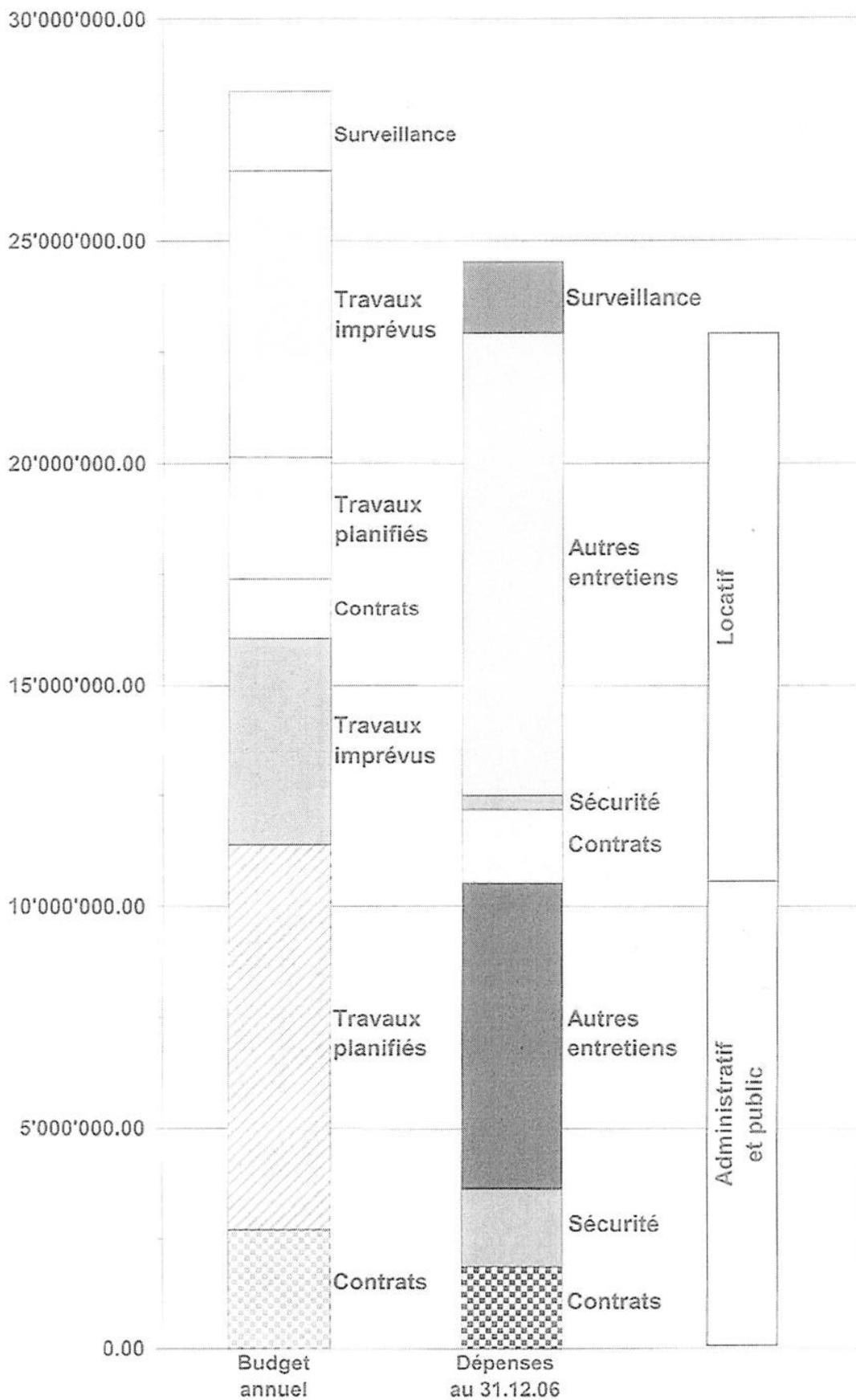
**AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT**



	budget frs	comptes frs
1997	3'255'200	3'461'095
1998	3'824'501	3'641'871
1999	3'818'500	3'793'295
2000	4'572'800	4'481'749
2001	5'073'900	4'553'830
2002	4'976'900	4'720'587
2003	5'030'900	5'290'460
2004	5'150'600	4'751'157
2005	5'144'900	5'739'956
2006	5'259'504	5'712'910
2007	6'308'116	
2008	5'900'122	

## Dépenses d'entretien des bâtiments

Comparaison budget / comptes  
au 31 décembre 2006



## Département des affaires culturelles

### Rapport de Mme Ariane Arlotti.

La commission des finances s'est réunie le 24 avril 2007, sous la présidence de Mme Annina Pfund, remplaçante de M. Gérard Deshusses, afin d'étudier le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006, les comptes budgétaires et financiers, ainsi que le document analytique et synthétique des comptes 2006 réalisé pour cette séance par le département des affaires culturelles (DAC).

Lors de cette séance M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, a été auditionné, accompagné de ses collaborateurs: M. Gianni Dose, adjoint scientifique, M. Boris Drahusak, codirecteur du DAC, Mme Martine Koelliker, codirectrice, M. Jean-François Rohrbasser, chef de service et conseiller culturel, et M. Alain Schweri, chef du Service administratif et technique.

La rapporteuse remercie vivement Mme Paulina Castillo pour la grande qualité de ses notes de séance.

### Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006

*Page III-76*

Une commissaire aimerait en savoir un peu plus sur l'état des lieux de la participation active du groupe de concertation culturelle dans le cadre de la Conférence culturelle genevoise.

M. Mugny explique qu'ils ont été à deux doigts de l'échec complet. Deux communes qui étaient investies, Lancy et Plan-les-Ouates en plus de Genève et l'Etat, ont proposé d'inviter les communes intéressées, puis toutes les communes à la discussion (17 au total). Pendant les réunions de regroupement culturel, qui ont débuté il y a six mois, on met les problèmes sur la table et on cherche ensemble des solutions (cf. Maison de la danse).

La commissaire demande quel a été la réaction des autres communes. Ont-elles manifesté de l'intérêt?

Le magistrat répond que oui, puisque 17 d'entre elles participent aux débats. Celles qui ne sont pas présentes sont celles qui n'ont pas d'ambitions culturelles.

*Page III-77 – Cellule 1400.01*

Une commissaire demande si, à terme, toutes les associations seront soumises à des conventions.

M. Mugny répond que toutes celles qui ont une ligne au budget, et même certaines qui n'ont pas de ligne, devraient être soumises à une convention, même si cela est assez lourd à conclure.

*Page III-79 – Cellule 3300.02*

Des précisions sont demandées sur le type de collaboration avec le Département de l'instruction publique.

M. Rohrbasser répond qu'il y a un groupe de travail commun qui réunit les deux magistrats, MM. Beer et Mugny. Ils ont évoqué quelques sujets où des coordinations étaient possibles: formalisation des dossiers de demandes de subvention, domaine théâtral et cinématographique. L'autre type de collaboration est l'échange d'information quotidienne entre les deux départements.

*Page III-80 – Cellule 2200.01*

Est-il fait référence ici aux ateliers de décors ou est-ce qu'il s'agit d'un atelier de peinture différent?

M. Schweri explique que c'est un atelier différent qui fait 1000 m<sup>2</sup> et qui est partagé avec la Comédie.

Pourquoi faut-il le pérenniser?

M. Mugny répond qu'il est en location provisoire, il est mal aéré et mal chauffé.

*Cellule 2200.02*

La commissaire relève que, précédemment, un département s'est félicité d'avoir aplani les niveaux hiérarchiques. Ici, on crée de nouveaux postes. Pourquoi? Elle aimerait connaître le nombre de personnes au service des ateliers de décors.

M. Schweri répond qu'il y a huit postes complets. Il y avait un seul responsable des ateliers, chargé de coordonner la conception et la réalisation des décors de théâtre. Il est donc souvent à l'extérieur des ateliers, au détriment du bon fonctionnement de ceux-ci, puisqu'il n'a pas la possibilité de diriger ses équipes. On est donc en train de nommer quelqu'un au poste de chef d'atelier.

M. Drahusak ajoute que c'est surtout pour répondre à la demande de décors de la part des théâtres. Celle-ci a nettement évolué et nécessite une réelle interaction.

*Page III-81 – Cellule 3400.01*

Un commissaire note que le projet de vente de billets par internet est provisoirement repoussé. Quels sont les obstacles qui ont été rencontrés?

M. Schweri annonce que le projet est reporté, car il s'est avéré plus compliqué que ce qui avait été envisagé. Du point de vue de l'organisation même de la billetterie, le paiement par internet change le paramétrage (transactions sous forme informatisée pas encore possible avec la Direction des systèmes d'information). Il y a également le risque de voir exploser cette vente sans avoir les moyens de la supporter (cf. *personal stop*). On souhaite donc introduire cette vente de manière plus progressive et contrôlée. Cela devrait être réalisé en 2007.

#### *Cellule 3200.02*

Quel type de comportements agressifs est rencontré dans le public?

M. Schweri explique que ce sont des incidents mineurs, ils sont néanmoins perturbants pour les spectacles. Il donne une anecdote au Victoria Hall. Les spectacles commençant à l'heure précise, les portes sont fermées. On s'est retrouvé avec des personnes insatisfaites à l'entrée, puisqu'elles avaient payé leur billet et ne pouvaient pas assister au premier mouvement.

#### *Cellule 3400.01*

Un commissaire constate que l'on a renoncé à utiliser le logiciel existant.

M. Mugny explique qu'ils ont retourné le problème dans tous les sens et qu'ils n'ont pas encore trouvé un système satisfaisant.

M. Drahusak ajoute que la Direction des systèmes d'information doit veiller à la sécurité. Si un prestataire entre dans le serveur de la Ville, il ne doit pas avoir accès à toutes les données confidentielles. D'autre part, il explique qu'ils ont renoncé à des soumissions qui avaient été faites, car elles n'étaient pas satisfaisantes du point de vue de la prestation de maintenance.

Ce même commissaire demande si, au niveau du regroupement culturel, on pourrait imaginer pour Genève d'avoir un système commun avec les communes.

M. Mugny répond que c'est ce qui est envisagé à terme.

#### *Cellule 3400.02*

La question de la sécurité est posée pour la Maison des arts du Grütli.

Le magistrat explique qu'ils avaient eu quelques problèmes (jets de bouteilles vides, joints fumés, etc.), mais que ceux-ci ont été résolus en augmentant la présence et en motivant les différents acteurs culturels de la maison. Tout semble être rentré dans l'ordre.

Quel est le succès rencontré du chéquier culturel?

M. Mugny répond qu'il est très bas. Il prend comme point de comparaison la carte 20 ans/20 francs qui a mis quelques années à connaître du succès. L'information a circulé de bouche à oreille, les gens ont été informés et, aujourd'hui, on en diffuse quelques milliers. Concernant le chéquier culturel, l'information a été rajoutée en accompagnement des impôts. 1690 chèques ont été utilisés. Selon lui, il faut attendre pour faire le point.

Il est relevé qu'il y a un objectif qui semble manquer sur cette page. On s'enquiert de savoir qui a fait les films qui sont montrés dans les véhicules des TPG.

M. Mugny répond que ce n'est pas le DAC, mais les associations elles-mêmes qui les ont faits. Le DAC ne produit que le *DAC actualités* sur TV Léman bleu.

M. Drahusak précise que cela ne figure pas sur cette page, car ils mettent en éclairage les points en fonction du CD-ROM sur les missions générales.

A-t-on créé des bourses qui n'intéressent personne?

Le magistrat explique que les bourses sont le fait d'histoire. Ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas beaucoup de développement de l'art appliqué, contrairement aux beaux-arts. Ils ont donc décidé de mettre le projecteur sur ce type de bourses.

M. Rohrbasser précise que le département accorde des bourses, mais que les personnes ne le savent pas. Il est bon d'avoir un document qui indique qui a bénéficié des bourses, qui a reçu l'attribution d'un atelier d'artiste.

Une commissaire lit que la rénovation de l'Alhambra suit son cours et que le projet BAC+ a été concrétisé. Elle précise qu'il a été concrétisé dans sa première phase seulement. Par ailleurs, elle demande à quel moment aura lieu la rénovation du bâtiment visant à le mettre en conformité avec les normes en vigueur, car le projet a été déposé il y a quelques années.

M. Mugny répond que rien ne pouvait être fait tant que M. Tua n'était pas parti. D'autre part, on n'a, aujourd'hui encore, pas mis d'accord tous les partenaires sur la répartition des locaux à l'intérieur. Cela devrait être fait avant l'été. Il serait absurde d'entreprendre la rénovation avant d'arriver à un compromis. Pour le moment, on a rapatrié le Centre d'édition contemporaine et le Centre de la photographie. Le Centre de l'image devrait l'être dans les deux ans à venir. Il relève cependant la complexité de l'ensemble de ce processus.

### *Cellule 1100.05*

On constate que le projet d'œuvre d'art sur la place de Cornavin a dû être abandonné à cause d'un recours.

Mme Koelliker explique que la proposition artistique devait être intégrée au concours d'architecture qui a été lancé par les CFF pour la rénovation de la gare. Il y a eu un recours et tout est suspendu. Cependant, le DAC reste dans la perspective de répondre à la volonté manifestée quelques années en arrière par le Conseil municipal.

### *Page III-86 – Cellule 2100.05*

Est-ce qu'une orientation a été définie pour la direction du Théâtre de l'Orangerie?

M. Mugny répond que l'idée est de faire du théâtre populaire de qualité. Frédéric Pollier, qui est un homme de théâtre, a été nommé directeur. On ne voulait ni du théâtre de boulevard, ni quelque chose de trop pointu. On verra ce qu'il en est dans la saison à venir.

### *Page III-89 – Cellule 2200.01*

Une commissaire demande une explication concernant le mauvais travail effectué par un mandataire externe. Elle souhaite connaître le coût de cette opération.

M. Drahusak ne connaît pas le coût exact, mais il tient à préciser que la mise en place d'une remise à niveau de l'ensemble des sites internet du département a retardé le processus. Il enverra une réponse écrite.

### *Cellule 1100*

Une question générale est posée. Il est fait référence ici à des travaux sur le terrain, à Madagascar et en Amérique du Sud. Ces pays sont particulièrement visés par des problèmes de propriété intellectuelle sur la flore, au profit de grands groupes pharmaceutiques. Il est demandé si le DAC prend toutes les précautions nécessaires.

Le magistrat précise que les missions consistent plutôt à emmener des compétences et des connaissances qu'à ramener des plantes. L'objectif est de réhabiliter des jardins botaniques de là-bas. Parallèlement, des personnes viennent faire des stages aux Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), à Genève. Il s'agit d'un réel échange. Ils permettent une meilleure connaissance de nos propres herbiers et de voir comment réintroduire des espèces rares.

### *Page III-90 – Cellule 3300*

Une commissaire ne comprend pas la phrase sur les étudiants.

M. Mugny explique que, jusqu'à récemment, les directeurs d'institutions donnaient aussi des cours aux étudiants. On les a déchargé de cette fonction, mais des scientifiques de haut niveau sont chargés de dispenser ces cours au Muséum et aux CJB et une partie de leur salaire est payé par le DAC.

#### *Cellule 3100.02*

Un commissaire demande combien coûte la publication de la *Flore de Corse* de poche. Est-ce une mission qui revient à la Ville de Genève, sachant que la Corse fait partie de la France?

M. Mugny répond que deux institutions de la Ville, le Muséum et les CJB, sont dans l'élite mondiale de la recherche. Les chercheurs font aussi leurs recherches dans d'autres pays que la Suisse. Ils ont un réseau qu'il est bon de préserver. Il y a également des gens qui font des recherches sur la Suisse, à l'extérieur. La question de savoir si ces recherches de niveau universitaire doivent être payées par la Ville reste ouverte. Mais, il précise que, pour le Muséum, sur 14 millions de francs, 11 millions sont de la recherche.

M. Drahusak relève que les CJB sont un musée vivant. Il a un herbier de référence mondiale pour la Corse, car depuis cent cinquante ans des Genevois cueillent des plantes et contribuent à sa constitution. De plus, il y a des échanges. Ce qui a été dépensé pour la publication sur la Corse sera compensé par la publication qu'une autre entité scientifique aura faite sur des éléments de la collection.

M. Mugny estime qu'il s'agit d'un débat politique. Les CJB sont considérés comme un des fleurons de ce que Genève peut proposer au monde et il y a une tradition de la botanique genevoise qui est reconnue de tous. Si on décide d'arrêter cela, on décide d'arrêter une histoire qui a traversé les siècles. Cela étant dit, le DAC enverra volontiers les chiffres demandés par le commissaire.

#### *Page III-113 – Cellule 2100.01*

Qu'est-ce qu'un cours postgrade Haute Ecole spécialisée dans le domaine de la lecture publique?

Le magistrat répond qu'il l'ignore et qu'il enverra une réponse écrite.

#### *Page III-99*

Une commissaire a une question sur la variation de personnel. Elle constate que, sur l'ensemble du service, il y a eu un accueil assez important de personnes avec des contrats temporaires (27) et de personnes provenant de l'Office cantonal de l'emploi (70 collaborateurs supplémentaires). Elle aimerait savoir si cela est lié au *personal stop* et si ce personnel sera renouvelé d'année en année. A un moment donné, y aura-t-il stagnation de la demande de personnel supplémentaire, s'inquiète-t-elle?

M. Drahusak répond que, pour la plupart, ce personnel est lié au secteur de la surveillance dans les musées. On travaille dans plusieurs directions. Premièrement, il faut savoir que le profil de ce poste est peu intéressant. On cherche donc, mais on peine à trouver, des éléments pour rendre attractif le métier en tant que tel. Deuxièmement, on travaille sur la vidéosurveillance. Partout, on glisse vers des profils de télésurveillants. A un moment donné, ce type de postes s'est développé en Ville de Genève. Elle a fourni des prestations, mais les postes fixes n'ont pas suivis.

M. Mugny précise qu'on a utilisé cela à un moment où l'Etat n'avait pas assez d'occupations temporaires. C'était une manière de réintégrer ces personnes dans le monde du travail. Finalement, peut être que les 3 millions de francs affectés à la réinsertion des chômeurs couvriraient la création de 30 à 40 postes fixes.

M. Drahusak dit que, au-delà de cela, il s'agit d'un profil de personnes qui n'ont plus beaucoup de chances de trouver du travail ailleurs. La prise en charge n'est pas aisée. Le premier mois n'est pas facile puisqu'ils sont en formation, ensuite, ça s'améliore, et le dixième mois, on observe une démotivation compréhensible. On pourrait imaginer un partenariat.

La commissaire relève que cette situation est préoccupante, car il y a de plus en plus de prestations à fournir et on ne peut indéfiniment faire appel à ce type de contrat.

Un autre commissaire a une remarque concernant l'amélioration de la situation des apprentis. Il a l'impression qu'il y a une certaine résistance de la part des services, tous départements confondus.

M. Drahusak estime que le DAC et le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement sont en avance dans ce domaine (par exemple: bibliothèques, CJB, MAH).

Le même commissaire demande s'il y a une réelle volonté de poursuivre l'incitation à engager des jeunes. Il ajoute que le DAC peut se révéler particulièrement attractif pour des gens venant d'autres cultures.

La réponse est oui et les chiffres seront envoyés.

M. Schweri ajoute qu'un réel effort est fourni, mais il faut reconnaître que les contraintes sont de plus en plus élevées. Aujourd'hui, un apprenti représente un poids pendant trois ans, car on doit bloquer une personne par apprenant. Il croit qu'il y a un travail à faire en amont.

Ce même commissaire reconnaît que les exigences, tant au niveau européen que genevois, sont élevées et que c'est une bonne chose, mais cela laisse un certain nombre de jeunes sur le carreau.

M. Drahusak pense que c'est une question d'équilibre à trouver. S'il y a une réelle volonté politique de la part du Conseil municipal, cela devrait se faire de manière transparente et transversale.

## Document du département des affaires culturelles – Comptes 2006

M. Drahusak explique que, sur l'ensemble des charges 2006, le budget voté pour le DAC était d'environ 209 560 000 francs. Il rend les commissaires attentifs au fait que le département est celui qui rend de l'argent sur l'exercice budgétaire comptes 2006.

Le magistrat relève l'importance de ce qui vient d'être dit, pour l'avenir. Quand le DAC dit qu'il dépense tant, il s'y tient.

M. Drahusak poursuit sur les revenus. Il annonce 2,7 millions de revenus supplémentaires et 2,8 millions de rendu. La page suivante porte sur la différence entre les compétents et hors compétents. L'écart est de +110 959 francs sur la totalité du département. Ensuite, il reprend le rendu des grands centres, qui se monte à plus de 1 million. A la page suivante, le Grand Théâtre rend 337 263 francs. Sur le compte 30, figure un non-dépensé de 650 014 francs qui s'explique par le fait que certains postes sont restés vacants un certain temps, compte tenu des événements. Au département des musées, on dépasse, mais tous les dépassements ont été validés en raison des recettes d'expositions temporaires. Pour le Muséum d'histoire naturelle, il y a un écart entre ce qui est budgétisé et le rendu.

Mme Koelliker précise, concernant les travaux d'entretien, que le Service des bâtiments pourra, pour la première fois, pour l'exercice 2008, anticiper. Actuellement, on fait l'état des lieux des demandes de travaux et, dans le courant de l'automne, on pourra les chiffrer et les budgéter de manière correcte. Jusqu'à présent, ce n'était pas le cas, c'était plutôt de l'extrapolation. Malgré tout, il restera toujours des imprévus.

M. Drahusak reprend son commentaire. Dans le domaine des bibliothèques, on est sur un rendu de 370 000 francs. Pour la Bibliothèque publique et universitaire, on observe un petit déficit qui est lié au différentiel entre budget et comptes sur «Entretien et contrats». Il a terminé son commentaire.

Un commissaire demande quelle est la différence entre compétents et hors compétents.

M. Drahusak explique que «compétents» comprend les rubriques budgétaires qui sont chargées par des services qui ne sont pas dans le DAC (SRH, entretien en bâtiment).

M. Mugny dit qu'un exemple type est le plafond du musée qui s'est effondré. L'année prochaine, il y aura, dans «Entretien Muséum», les frais de restauration. Il fallait bien le restaurer, mais on ne pouvait pas le prévoir.

Ce même commissaire souhaite savoir à quoi correspond la somme de -1 927 097 francs (311-14-15-18 Bâtiments) qui figure à la troisième page de ce document.

Mme Koelliker dit qu'elle ne peut pas répondre avec précision. C'est le Service des bâtiments qui comptabilise le coût des travaux. Elle n'a jamais de compte rendu. Elle

a éventuellement un ordre de grandeur au stade de l'évaluation, mais elle n'a jamais les détails au niveau du rendu.

Il demande encore quelques précisions sur le compte 314 C-BAT Entretien & contrats, figurant à la cinquième page (Comédie, St Gervais, Mamco).

Mme Koelliker explique que, concernant le Mamco, il s'agit de l'aménagement du BAC, qui correspond à une dépense de 304 700 francs. S'agissant de la Comédie, le montant correspond à des travaux urgents en matière de sécurité, réalisés avant la mise aux normes pour lequel un crédit d'étude a été voté.

A la question de savoir à quoi correspond le montant de 103 000 francs concernant Saint-Gervais, la réponse ne peut pas être donnée de mémoire.

Le magistrat signale que, la plupart du temps, ils sont juste informés. Ils n'interviennent pas. Il faudrait poser la question à M. Ferrazino.

On s'étonne alors que cela soit imputé sur le DAC et non pas sur le département de M. Ferrazino.

Il nous est répondu que c'est le modèle comptable choisi par le Conseil municipal.

## **Comptes budgétaires et financiers 2006**

*Page 93 – Cellule 3101200*

Un commissaire s'aperçoit que les ateliers de décors coûtent extrêmement chers et ne rapportent quasiment rien. Il demande s'il n'y aurait pas moyen de faire fonctionner davantage les ateliers de décors de la Ville.

M. Mugny répond que c'est l'inverse, cela coûterait beaucoup plus cher. Quand il est arrivé, les ateliers de décors de théâtre se plaignaient de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes et souhaitaient augmenter le nombre de postes. Cela n'a pas été accepté. Le magistrat a donc prié ces ateliers de lui fournir la liste des prestations et il en a barré plusieurs. Il leur a demandé de prioriser les demandes des théâtres de la Ville. Les ateliers de décors sont des ateliers qui fournissent des décors aux théâtres genevois, à un meilleur prix que celui du marché. C'est une subvention en nature faite par la Ville de Genève à plusieurs théâtres (la Comédie, le Poche, le Théâtre du Grütli) et c'est le Conseil municipal qui a voté cela, il y a fort longtemps.

M. Schweri ajoute que, si l'on ferme les ateliers de décors à Genève, le travail sera exporté en France.

*Page 192*

Une commissaire demande si le loyer des studios des Halles de l'Île qui sont loués ponctuellement, rentre dans les recettes du DAC. Si oui, sous quelle ligne?

Mme Koelliker précise qu'il s'agit, non pas d'un loyer, mais d'un émolument dont l'imputation des recettes figure à la page 93.

*Page 195*

Une autre commissaire a une question sur le Théâtre Para Surbeck. Que s'y passe-t-il?

Le magistrat répond qu'ils viennent de monter une pièce en hommage à Luc Surbeck. Cette affaire dépend entièrement de la Gérance immobilière municipale (GIM), car le département donnait une subvention de création et le loyer-cadeau dépendait de la GIM. Tant que le théâtre paie et monte, de temps en temps, des pièces de théâtre, il est impossible de rompre le contrat.

### **Complément de réponse écrite du DAC**

*Page III-89 – 2200.01*

CJB: donner le coût du mauvais travail effectué par le mandataire, ainsi que celui des prestations du nouveau mandataire.

Cette opération a été financée par le plan informatique quadriennal (PIQ). L'attribution du marché a été effectuée consécutivement à une soumission publique ouverte (cf. <http://www/dsi/ao/sibg-jic/index.html>), pour un montant au forfait de 94 200 francs, y compris la maintenance sur quatre ans.

A la demande des CJB et de la DSI, et en considérant le mauvais travail réalisé jusqu'alors, l'équipe chargée de la réalisation a changé en cours de route, mais le mandataire est resté le même.

Considérant que le marché a été attribué au forfait, l'enveloppe de crédit est demeurée inchangée.

*Annexe: document analytique et synthétique du DAC pour les comptes 2006*

# Commission des Finances

## Comptes 2006

Département des affaires culturelles

## Département 3

- Charges 2006
- 209'452'886,59
- Budget 2006
- 209'563'846.-
- - 110'959,06
- Revenus 2006
- 16'784'015,99
- Budget 2006
- 14'071'198.-
- + 2'712'817,99

+ 2'823'777.05

+ 2'830'000.-

+ 1.47%

## Département 3

• Compétents	• Hors compétents
• Charges 2006	• Charges 2006
• 134'406'741.-	• 75'046'145.-
• Budget 2006	• Budget 2006
• 134'166'165.-	• 75'397'680.-
• - 240'576.-	• + 351'535.-

Ecart est de + 110'959

## Département 3

	<b>Écart DAC</b>	<b>Écart VGE</b>
<b>318 Assurances</b>	- 84'866.-	223'810.-
<b>310-11-13-14-15-16-18 Achats</b>	56'563.-	672'439.-
<b>310-11-14-15-18 DSI</b>	682'842.-	1'937'467.-
<b>311-14-15-18 Bâtiments</b>	- 1'927'097.-	3'858'717.-
<b>312-14 Energie</b>	- 52'030.-	- 1'250'307.-
<b>30 317-18-19-51 SRH</b>	1'622'721.-	3'248'730.-
<b>Ecart sans les imputations internes</b>	<b>298'133.-</b>	<b>8'690'856.-</b>

## Département 3

- 3001 Secrétariat du Département +

Compte 315 : rendu de 193'630.—

- 31 Domaine art et culture + 693'346.-

Compte 314 : rendu de 407'149.—

Compte 318 : rendu de 125'220.—

Compte 392 : rendu de 177'010.— (imputations internes comptabilisées sur la FM)

- Non dépensé en incluant l'accès à la culture pour 115'571. —  
+ 590 PROMOTION CULTURELLE + 590 500.-

# Département 3

- **3106 SAAC** (compensé part. par des revenus supp. + 448'831.-) -  
**967'309.-**
- Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 406'364.-  
(Comédie 195'600, St Gervais 103'000.-, Mamco 304'700.-)
- Compte 331 C-CGE Amortissement PA : - 208'974.-
- Compte 36x C-CGE Gratuités : - 254'450.- (FAMC)
- Compte 392 C-CGE Imputations internes : - 105'547.-
- Compte 30x C-SRH Salaires & Ch.Sociales : + 650'014.-
- Compte 312 C-ENE Énergie : - 45'291.-
- Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 36'598.-
- Compte 318 : - 37'922.- (ASU +32'830.-, Expertises - 83' 928.-, DSI +23'011.- & Div. - 9'835.-)
- Compte 36x Subventions : - 179'342.- (FEC 200'000.- et rendu vge 20'650.-)

## Département 3

- 32 Domaines des musées - 1'098'897.-
- 3201 CJB - 116'973.-

Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 345'265.-

Compte 315 Entretien d'objets mobiliers : + 105'333.-

Réel (avec les revenus) : + 313'920.-

- 3202 MAH's - 573'916.-

Sans Compétents : - 469'684.-

Compétant : - 104'025.-

Réel (avec les revenus) : + 600'177.-

## Département 3

- 3203 MEG + 51'265.-

Réel (avec les revenus) : + 101'410.-

- 3204 MHN - 459'273.-

Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 250'973.-

Compte 392 C-CGE Prestations internes : - 207'224.-

## Département 3

- 33 Domaine bibliothèques + 370'287.-

Réel (avec les revenus) : - 170'691.-

- 3301 BMU + 485'224.-

Sans Compétents : + 13'225.-

Réel (avec les revenus) : + 257'859.-

Compte 30x C-SRH : - 193'511.-

Compte 315 C-DSI Entretien matériel : + 129'116.-

Compte 331 C-CGE Amortissements : + 669'472.-

Compte 391 C-CGE Loyers internes (GIM) : - 159'908.-

# Département 3

3302 BPU

- 114'937.-

Réel (avec les revenus) : - 142'706.-

Compte 30x C-SRH : + 27'664.-

Compte 314 C-BAT Entretien & contrats : - 356'485.-

Compte 315 C-DSI Entretien matériel : +91'096.-

Compte 318 : + 24'145.-

## Département des sports et de la sécurité.

### Rapport de Mme Christiane Olivier.

La commission des finances s'est réunie le 15 mai 2007 sous la présidence de M. Gérard Deshusses pour traiter du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes, ainsi que des comptes budgétaires et financiers 2006.

Les notes de séance ont été prises par Mme Paolina Castillo que nous remercions pour la qualité de celles-ci.

*N.B.: Un des points qui concernent ce rapport (gratuités) sera également traité par la commission en date du 30 mai 2006.*

### Préambule

La commission des finances a procédé, au cours de la même séance, à l'étude successive de deux documents, soit le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes et le rapport des comptes budgétaires et financiers.

*N.B.: La commission a vivement regretté, pour ce département comme ce fut le cas pour les autres, de ne pouvoir étudier de façon concomitante le rapport du Contrôle financier. Ce dernier ayant été transmis à la commission des finances avec un retard important, il n'a pu être examiné que le 30 mai 2006, soit le dernier jour des travaux de la commission.*

### Comptes de fonctionnement 2006 du département

Les comptes 2006 du département des sports et de la sécurité se présentent comme suit :

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart	Comptes 2005
<b>Charges</b>	134 155 942,00	131 124 671,00	3 031 271,00	130 885 484,35
<b>Revenus</b>	70 826 210,60	65 654 849,00	5 171 361,60	68 477 183,97

On s'aperçoit ainsi que le dépassement de charges de 3 031 271 francs (2,3%) est toutefois largement compensé par une augmentation des revenus de 5 171 361,60 francs (7,9%).

A noter également que le département des sports et de la sécurité est le seul département qui non seulement n'a pas dépassé le budget mis à sa disposition pour le personnel temporaire, mais qui n'en a pas utilisé la totalité (1 103 843,35 francs utilisés sur un budget de 1 584 000 francs).

## **Séance du 25 mai 2006**

*Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département, M. Philippe Voirol, chef du Service des sports, M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public, M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), Mme Valentine Pamingle, adjointe à la direction financière du SIS*

## **Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006**

*Page III-122*

*Cellule 2100.01 – Poursuivre le renouvellement de l'encadrement des moniteurs et monitrices des activités loisirs et sports*

A une question d'une commissaire (S) qui pensait que les moniteurs et monitrices étaient nommés par chaque association sportive, le magistrat répond qu'il s'agit ici de moniteurs et monitrices pour les loisirs et sports des aînés (semaines de ski de fond, de randonnée, cours de pétanque, d'aquagym, de tai-chi, d'auto-défense) qui sont organisés par le propre Service des sports. A l'époque, on engageait des jeunes moniteurs faiblement rétribués. Aujourd'hui, on leur préfère des personnes de 55 à 65 ans qui s'adaptent mieux à la population des aînés. Cependant, on a constaté dernièrement que passablement de moniteurs-trices avaient au-delà des 65 ans. Il a donc été décidé d'engager de nouveaux moniteurs-trices.

A la question de savoir si la Maison des aînés est associée à ces activités, M. Hediger confirme que le programme y a été diffusé très largement et remporte un énorme succès auprès des aînés.

*Cellule 2100.02 – Poursuivre le développement des écoles de sports pour les jeunes*

Une commissaire (S) tient à féliciter le département pour les dispositions prises à cet effet.

*Page III-124*

*Cellule 1100 – Service d'incendie et de secours*

Un commissaire (DC) s'enquiert de savoir où en est le dossier concernant l'harmonisation des tarifs des ambulances.

M. Hediger répond que, à ce jour, le Conseil d'Etat n'a toujours pas décidé d'un tarif unique entre les ambulances publiques (SSI et SSA) et privées. Suite au vote du Conseil municipal du budget 2007 en cours, l'estimation des recettes a été fortement augmentée. Une étude a été menée en vue d'augmenter le tarif, suite à laquelle une demande à Santé Suisse en ce sens a été faite. Santé Suisse a répondu qu'elle n'entrait pas en matière concernant une demande d'augmentation des tarifs, attendant que le Canton ait décidé d'une tarification unique. En ce moment, un groupe de travail est en place et des discussions avec l'Etat sont en cours. Il y a quinze jours, une tarification cantonale a été proposée et il l'a lui-même acceptée.

M. Wicky, qui participe au groupe de travail, ajoute que le tarif de prise en charge se monterait à 620 francs la course. Il faut désormais que la proposition soit contractualisée au niveau des différentes sociétés et institutions impliquées.

Le même commissaire demande combien couvre actuellement Santé Suisse.

M. Hediger répond que les assurances couvrent actuellement 500 francs par an, à raison de la moitié pour la première course et la moitié pour la deuxième. Il y aurait un déplafonnement à 5000 francs, mais il faudrait modifier les statuts des règlements des assurances. Il faut que toutes les parties acceptent ces modifications.

*Cellule 1100.10 – Renforcer l'effectif du personnel d'intervention sapeurs-pompiers par la création de 4 postes supplémentaires*

*Cellule 1200.10 – Renforcer l'effectif des sapeurs-sauveteurs par la création de 4 postes supplémentaires afin de garantir la mise à disposition permanente d'une ambulance au profit de la centrale sanitaire d'appels d'urgence*

Une commissaire (S) remarque que des effectifs supplémentaires ont été demandés pour les sapeurs-pompiers et les sapeurs-sauveteurs et que cela a été refusé par le Conseil administratif. Elle demande si cela ne contribue pas à diminuer le nombre de sorties des ambulances, voire à mettre en péril le fonctionnement du service.

M. Hediger explique ce refus du Conseil administratif par le *personal stop*. Cela ne diminue pas les interventions des ambulances de par le fait qu'il y a des pompiers qui ont passé le brevet d'ambulancier.

M. Wicky précise que son principal souci réside dans le fait que les nouveaux statuts du SIS prévoient 24 postes d'ambulanciers qui ne doivent être dévolus qu'à cette tâche. On a encore des personnes qui portent la double casquette d'ambulanciers-pompiers. Peu à peu, ces gens prennent de nouvelles fonctions (encadrement) et il est clair qu'ils ne peuvent plus assumer la fonction d'ambulancier. Aujourd'hui, on est très clairement en carence puisqu'on a 13 sapeurs-pompiers, alors que le nouveau statut en prévoit 24.

M. Nopper ajoute, pour rassurer la commissaire que, malgré le blocage des effectifs, 3 postes ont pu être affectés aux SIS par le transfert de postes vacants des agents de ville (cf. p. III-119).

*Page III-125*

*Cellule 9100.30 – Finaliser l'étude du projet de construction de la future caserne N° 2*

Un commissaire (DC) est surpris d'apprendre que rien n'a été fait dans le cadre de la construction de la future caserne N° 2. Il rappelle, en effet, que lors du vote du budget 2006, le message avait été clair quant à la nécessité urgente d'une telle construction. Il demande où en est le dossier.

M. Hediger explique qu'un premier terrain de la Ville de Genève avait été trouvé le long de la route de Vernier qui aurait servi à délocaliser la caserne des Asters.

Une étude a été entreprise qui a conclu à une trop grande proximité de citernes d'essence. Pour des raisons de sécurité, on a donc dû renoncer à ce terrain.

M. Nopper poursuit en disant qu'il s'en occupe dans le cadre du plan directeur de la Ville. La commune de Vernier est actuellement en discussion avec la Ville pour trouver un autre terrain. Il y a une possibilité qui s'offre, cependant avec quelques contraintes. Il s'agit d'une parcelle de 30 000 m<sup>2</sup> qui est actuellement occupée par des jardins familiaux. L'Etat de Genève a déjà été contacté pour proposer un terrain de remplacement aux personnes qui occupent ces jardins. Le Service d'urbanisme de la Ville, a été mandaté pour faire une étude avec le SIS sur la base du cahier des charges de cette caserne, avec ou sans centre de formation. Une réserve est toutefois formulée, car ce terrain se situe toujours assez près de la zone à risques et n'est pas idéal en termes d'accès.

Un commissaire (L) se dit inquiet. Il espère que les riverains n'ont pas accès à cette étude car, si l'on estime que c'est dangereux pour les pompiers, ça l'est aussi pour eux. Il voudrait savoir comment a été mesuré le danger.

M. Wicky explique que, lorsqu'il y a des installations à risques, elles sont soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Il y a un certain nombre de critères qui définissent les zones à risques. Il faut, selon lui, faire la distinction entre les implantations permanentes et celles d'occupation ponctuelle susceptibles d'être évacuées (par exemple le centre sportif du Bois-des-Frères). L'évaluation n'est pas la même. Il est certain que des logements ne seraient pas construits sur ce terrain. Il ajoute que cela dépend entièrement de la législation OPAM et de son appréciation. Le terrain de la Ville de Genève initialement prévu a été considéré comme un terrain à risques. On peut très bien imaginer d'y mettre un autre secteur d'activité susceptible d'être interrompue, mais il est impossible d'y mettre une installation qui devrait être exploitée en permanence.

*Page III-126-127*

*Cellule 1100 – Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence*

*Cellule 2100 – Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection*

A la demande d'un commissaire (DC) qui voudrait savoir si le SAPP sera sollicité lors de l'Eurofoot, M. Nopper répond que, à sa connaissance, pour ce qui est de la protection civile, des miliciens seront engagés par la sécurité civile. Pour ce qui est des obligations du SAPP par rapport à l'organisation de lieux ou d'animations en Ville, il y aura du personnel affecté à la construction du camping au Bout-du-Monde. A ce jour, il n'est pas prévu, dans le concept Eurofoot, de mise à disposition des abris de protection civile. Les miliciens ne sont pas envisagés pour le renforcement des forces de police.

M. Clerc complète cette réponse en disant qu'un cours de protection civile de six semaines est prévu au stade du Bout-du-Monde avec un grand effectif puisqu'on devra fonctionner 24 h/24 h. On a pour objectif la construction du camp ainsi que sa remise en état, la surveillance, les premiers soins et les télécommunications.

Le même commissaire relève que, à la page III-127, il est écrit ...*Les miliciennes et miliciens ont contribué à la sécurité du public et des participants.*

M. Clerc explique que, à la Fête de l'espoir, la mission a consisté à gérer la sécurité de manière modeste (comptage des entrées, récupération des enfants perdus, etc.) et à coordonner les actions avec les pompiers, la protection civile et les samaritains.

*Page III-130 – SAPP  
Question d'ordre général*

A une commissaire (S) qui faisait remarquer que, selon elle, au regard de la quantité et de la qualité des prestations fournies par le SAPP, ce service n'est pas assez connu et qu'il serait peut-être intéressant de produire un document et de le diffuser non seulement auprès des conseillers municipaux mais également à l'ensemble de la population. M. Hediger répond que ce document existe et qu'il est mis à disposition sur des tables au Conseil municipal.

*N.B.: Cela ne répond pas au souhait d'informer l'ensemble de la population.*

Un commissaire (DC) souhaiterait connaître le rôle du service par rapport au dossier de la grippe aviaire.

M. Hediger explique que, lorsqu'il y a eu le premier cas de grippe aviaire, un bon nombre d'entreprises se sont mobilisées et la Ville de Genève a fait de même. Il rappelle que ce dossier fait partie des préoccupations de l'Organisation mondiale de la santé et que cette institution a envoyé des collaborateurs en Asie pour surveiller les élevages de poulets car, s'il y avait une pandémie, il y aurait des milliers de morts.

M. Clerc précise que les 50 services de l'administration ont recensé les besoins et effectué un vademecum en cas de pandémie. Ils ont identifié leurs missions vitales avec un effectif de moins 30%. Il y a d'autres planifications plus pointues qui sont en cours avec la Direction des systèmes d'information et toute une réflexion menée par la Voirie. La commission de gestion des véhicules va rencontrer, au mois de juin 2007, des responsables français qui sont bien avancés dans le domaine de l'équipement. Par ailleurs, il y aura également des missions qui devront être remplies par l'Etat. Un planning de vaccination (500 000) pourrait être prévu dans les installations sportives de la Ville de Genève, ainsi qu'une planification pour la sécurité des musées. Un rapport sur le sujet a été remis au Conseil administratif et, prochainement, une demande de crédit pour l'acquisition de matériel pour la protection du personnel de la Ville devrait être soumise au Conseil municipal.

M. Hediger confirme que le crédit est passé au Conseil administratif et devrait arriver au Conseil municipal au mois de juin 2007. Il est inscrit en crédit extraordinaire au département des finances. Il consisterait à acquérir du matériel de protection (médicaments et achat de centaines de milliers de masques, ceux-ci devant être changés toutes les huit heures.)

Un commissaire (L) a entendu aux informations que, dès le lendemain, on pourrait se procurer des masques en papier dans tous les magasins. Il faut compter 50 masques

par personne et se laver les mains toutes les heures. C'est donc chaque citoyen qui doit acheter son masque, il ne voit pas pourquoi ce serait à la Ville de le faire.

M. Clerc répond que c'est un devoir de l'employeur Ville d'assurer la sécurité de ses collaborateurs pour qu'ils puissent assurer leurs missions vitales auprès de la population.

*Page III-131 – Agents de ville et domaine public*

*Cellule 1100.02 – Faire appliquer le règlement municipal sur les terrasses qui entre en force le 1<sup>er</sup> janvier 2006*

Un commissaire (R) pose une question concernant la redevance des terrasses. Il demande s'il s'agit d'appliquer le même tarif pour tous et, si non, pourquoi?

M. Pizzoferrato répond que les tarifs sont complètement différents et qu'ils vont, en Ville de Genève, de 38 à 50 francs le mètre carré pour les terrasses d'été et de 142 à 150 francs pour les terrasses parisiennes.

*Cellule 1100.03 – Doter les collaborateurs et collaboratrices des chantiers de tablettes de saisie*

Un commissaire (DC) souhaiterait savoir si les agents municipaux sont satisfaits des appareils mis à leur disposition. Il avait été expliqué que ces machines pourraient contenir des plans de la ville, des informations générales. Sont-elles efficaces et faciles d'utilisation? Ici, on parle de doter les agents de tablettes de saisies. S'agit-il d'un appareil supplémentaire ou venant en substitution de l'actuel? Serait-il porté en permanence? Les agents municipaux sont en effet actuellement passablement chargé et ressemblent déjà à de véritables sapins de Noël.

M. Pizzoferrato explique qu'il s'agit de deux machines différentes, utilisées par deux entités distinctes. Les instruments dont il est question au point 1100.03 seront mis à la disposition des gestionnaires du domaine public, contrairement à ceux dont les agents municipaux disposent déjà et qui servent exclusivement à infliger des amendes. Il ajoute que les agents sont pleinement satisfaits de cet appareil. Toutes les saisies sont directement enregistrées et centralisées, ce qui évite d'établir les procès-verbaux en papier.

*Cellule 2100.03 – Intensifier l'îlotage en collaborant étroitement avec les maisons de quartier, les écoles et les associations de commerçant-e-s*

Une commissaire (S) demande, concernant les missions ponctuelles auxquelles il est fait référence, s'il était possible de mettre un numéro vert à la disposition de la population afin que celle-ci puisse directement s'adresser au service compétent des îlotiers en cas de tapage nocturne par exemple.

M. Pizzoferrato répond que cela n'est pas prévu. En revanche, le 418 61 00 (numéro des transmissions) répond aux appels de 5 h à 24 h. On n'a pas souhaité un numéro vert car les réquisitions passent généralement par les différents services sociaux de la Ville. On n'en est heureusement pas encore au stade où un habitant appelle parce qu'il veut faire une opération coup-de-poing car il ne trouve pas de place de parc en

bas de chez lui. La demande provient toujours de l'administration municipale, ce qui ne veut pas dire que les îlotiers n'interviennent pas comme médiateurs lorsque la situation le requiert, mais ce n'est pas ce qui est mis en exergue ici.

*Page III-132*

*Cellule 2200.01 – Mener des actions préventives auprès des utilisateurs et utilisatrices des deux-roues en collaboration avec les milieux concernés*

Un commissaire (DC) se dit effrayé de la manière dont roulent certains cyclistes et il demande si une action est prévue, par exemple, concernant le contrôle de l'éclairage.

M. Pizzoferrato répond que son service n'a pas de compétence en la matière. C'est plutôt du ressort de la police cantonale.

### **Etudes des comptes budgétaires et financiers 2006**

*Page 130*

*Cellule 4002010 – Direction du Service des sports  
Ligne 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers*

Une commissaire (S) demande pourquoi ce poste n'avait pas été budgété.

M. Voirol répond que cela est du ressort de la Direction des systèmes d'information et du Service des achats (compétents).

*N.B.: A plusieurs reprises, cette même réponse a été fournie aux commissaires et non seulement concernant ce département. Cependant, on s'aperçoit, lorsque l'on interroge les services compétents sur une ligne précise, dans un département précis, qu'il n'est apporté qu'une réponse globale qui nous renvoie à une analyse par nature/service compétent et l'on nous invite à ne regarder que les comptes finaux (différences en budget et comptes). Il est ainsi difficile d'être à même de faire une analyse pointue sur des variations importantes d'une ligne (voir plus loin en ce qui concerne les frais d'énergie, page 133, ligne 312). Un début de réflexion s'instaure au sein de la commission, réflexion qui devra être reprise lors de la prochaine législature. Il s'agit donc, lors de l'étude des prochains comptes, de voir comment remédier à ce problème, éventuellement solliciter une personne des services compétents, lors de l'examen de chaque département. Faute de quoi, la plupart des questions des commissaires recevront toujours la même réponse et l'analyse de fond quant à la nature et la raison des variations ne pourra être faite.*

*Page 130*

*Cellule 4002010  
Ligne 365 – Subventions*

Une commissaire (S) remarque ici que le montant des subventions est de 5 540 036,68 francs, alors que dans les pages jaunes (p.178) il est de 5 000 336,58 francs.

M. Nopper explique qu'il y a la subvention en espèces et les gratuités.

La commissaire demande si elle doit donc comprendre qu'il y a sur cette ligne pour quelque 500 000 francs de gratuités. Il lui est répondu que oui.

M. Hediger donne l'exemple du tournoi de football en salle aux Vernets. Il n'y a pas de facturation, mais ils sont tenus de faire un relevé de combien cela aurait coûté si on avait loué et cela vient s'ajouter sous forme de subvention.

Un commissaire (R) a une question générale sur les comptes. Il demande si les chefs de service des patinoires, des piscines ou des stades ont des responsabilités financières.

M. Voirol explique que le processus de préparation du budget est un processus qui se fait de bas en haut et de haut en bas. Ils reçoivent les budgets, on les prépare ensemble, ils font des propositions, on en rediscute, lui-même les valide avant d'arriver devant M. Hediger.

*Page 130*

*Cellule 4002010*

*Ligne 392 – Imputations internes*

Un commissaire (DC) constate qu'il y a eu un dépassement important comparativement aux comptes 2005. Il demande pourquoi.

M. Voirol répond qu'il s'agit d'imputations internes faites par la comptabilité générale.

M. Nopper ajoute qu'il faut savoir que, depuis 2006, on s'est complètement cadré sur les demandes du Contrôle de gestion. Toutes les prestations, même celles qui sont internes au département sont facturées à titre de prestations. Il y a, par exemple, environ 40 000 francs qui ont été imputés par le Domaine public au Service des sports à titre de gratuité.

*Cellule 4002010*

*Ligne 436 – Dédommagements de tiers*

Un commissaire (DC) relève qu'il y a un astérisque concernant cette ligne qui ne renvoie à aucune explication en page 141.

M. Voirol dit que l'explication se trouve en page 141, juste en dessous, sous le numéro 439.

*Page 131*

*Cellule 4002020 – Administration du Service des sports*

*Ligne 318 – Honoraires et prestations de service*

Une commissaire (S) relève dans les comptes à six positions une diminution importantes des frais téléphoniques (- 83 000 francs). Elle est étonnée que ce soit le seul service qui fasse apparaître cette diminution.

M. Voirol se voit dans l'incapacité de répondre puisqu'il s'agit d'un compte compétent Direction des systèmes d'information.

*N.B.: On retrouve ici le même problème quant aux services compétents.*

Un commissaire (L) ajoute qu'il n'y a pas d'explication concernant ce point à la page 141 sous le numéro 318.

M. Nopper répond que l'explication se trouve deux lignes en dessous, c'est une question de mise en page.

*Ligne 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers*

Un commissaire (DC) note que, aux comptes 2005, on avait 14 800 francs et que, en 2006, on a 13 100 francs alors que l'on avait budgété 90 200 francs.

M. Voirol explique qu'il y a deux rubriques concernant la Direction des systèmes d'information qui avaient été budgétisées à hauteur de 71 600 francs et, dans les comptes, on ne retrouve que 4800 francs.

M. Nopper ajoute qu'il connaît un peu les mécanismes opérant à la Direction des systèmes d'information pour la prévision de l'informatique. Il y a des clefs de répartition par rapport au parc informatique de chaque service. La DSI charge les services en fonction de ce parc et, ensuite, il y a les dépenses effectives (changement de logiciels, pannes, etc.).

Un commissaire (R) relève que l'on est en présence de la spécialiste de la commission informatique et de la communication, Mme Ecuyer. Il signale que ces 4 millions sont votés en fonction des demandes prospectives des services et s'étonne de l'écart.

La commissaire sollicitée explique que les 4 millions concernent le renouvellement de matériel et qu'il s'agit ici uniquement de l'entretien.

*Page 133*

*Cellules 4002060 et 4002070 – Piscines et patinoires*

*Ligne 312 – Eau, énergie, combustible*

Une commissaire (L) constate qu'il y a une importante différence entre les comptes et les budgets, s'agissant de l'eau, l'énergie et les combustibles. Pourquoi du côté de la patinoire, il y a – 300 000 francs et du côté de la piscine + 600 000 francs?

M. Voirol dit qu'il n'a pas de réponse à donner sur la répartition du coût d'énergie piscine et patinoire qui est décidée par le Service de l'énergie.

Un commissaire (L) réplique que l'on a toujours les mêmes réponses, que ce soit pour les comptes ou le budget: ce sont des imputations internes. Il demande s'ils prennent pour argent comptant les chiffres qui leur sont fournis. Si lui-même était à la tête d'un département, il s'inquiéterait davantage du bien-fondé de ces chiffres. Lorsqu'on demande à la DSI d'intervenir sur un ordinateur, il doit y avoir une fiche qui

est remplie, indiquant ce qui a été fait et pour quel service. Il y a, selon lui, quelque chose qui ne fonctionne pas de manière correcte.

M. Nopper répond qu'il n'y a pas de fiches car ils ne fonctionnent pas comme des particuliers.

M. Voirol confirme qu'il n'y a pas de contrôle au niveau des imputations des services compétents.

La commissaire (L) estime qu'en procédant ainsi on maintient un certain flou artistique.

Concernant la cellule 4002070, un commissaire (DC) attire l'attention sur l'énormité des chiffres. Dans les comptes 2005, on a 726 509 francs et la dépense, en 2006, est de 832 972 francs. Au budget, 223 074 francs étaient prévus, il y a donc un écart de 609 898 francs. C'est une augmentation de 273%. Le service compétent devrait, selon lui, avoir la pudeur de fournir davantage d'explications.

M. Voirol dit que la seule explication qu'il puisse fournir est que tout est lié à l'huile de chauffage.

Une commissaire (S) comprend tout à fait ses collègues. Elle rappelle que l'étude du budget de M. Ferrazino n'est pas encore terminée et qu'il y aura des questions pointues à lui poser.

*N.B.: Bis repetita placent en ce qui concerne les services compétents. A cela s'ajoute que la chargée du rapport a pu poser la question lors de la séance suivante de la commission qui recevait le magistrat M. Ferrazino ainsi que le codirecteur du département, M. Macherel, et que ce dernier n'a pu expliquer ces différences importantes, voire ces rocade patinoire-piscine et a renvoyé la commission aux chiffres globaux de la ligne 312 pour l'ensemble de tous les départements.*

Page 136

Cellule 4003000 – Service d'incendie et secours

Ligne 334 – Pertes sur débiteurs

Une commissaire (S) demande si cette somme – non budgétée – de 104 844,45 francs correspond à une perte concernant des personnes physiques ou des entités morales.

M. Wicky explique que, sur les trois derniers mois, ils sont obligés de comptabiliser certaines pertes. En fin d'année, un certain nombre de factures sont envoyées par le service, par exemple, pour une prestation qui est assurée sur l'ensemble de l'année (abonnement pour le système de détection incendie). Ce qui fait que, lorsqu'il y a un delta sur ces trois derniers mois, on est obligé de comptabiliser au moment du bouclage comme perte sur débiteurs. Il s'agit d'une écriture transitoire. Toute une partie de cet argent peut être récupérée sur l'année suivante.

*Cellule 4003000*

*Ligne 365 – Subventions accordées*

Une commissaire (S) voudrait savoir de quel type de gratuité il s'agit.

M. Wicky répond que ce sont des gratuités accordées à des institutions privées et dont les factures ont été annulées avec l'autorisation du magistrat pour des personnes en difficulté (77 000 francs). En plus de cela, l'année dernière, ils avaient reçu un gros chèque d'un émirat arabe (20 000 francs), consécutivement à une agression sur une collaboratrice. On retrouve cette imputation à la page 143, sous la ligne 469.

*Ligne 451 – Cantons*

Une commissaire (S) voudrait savoir pourquoi il y a – 100 000 francs d'écart.

M. Hediger explique que le Grand Conseil a réduit cette ligne de 100 000 francs au moment du vote du budget, sans donner d'explication.

La même commissaire demande si ce dédommagement est soumis à une loi ou si c'est au bon vouloir du Grand Conseil.

M. Hediger répond qu'il n'y a aucune loi. C'était sur la base de ristournes des assurances.

M. Wicky ajoute que la partie légale de la ristourne du Canton sur les recettes se retrouve sous la ligne 439 (1 130 972 francs). Une partie de la ristourne est liée à la valeur assurée du domaine bâti. Une partie de l'assurance qui va au Canton est attribuée aux subventions en matière d'acquisition de véhicules de défense incendie. On arrive à acquérir des véhicules SIS par la négociation de ristournes.

La commissaire comprend donc que, si un jour le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil décident de ne plus verser de subventions, cela s'arrêtera sans autre avec le manque à gagner pour la Ville que cela va supposer.

M. Hediger répond que c'est un des dangers dans les négociations qu'il y a en ce moment entre l'Etat, les communes et le Canton.

A un commissaire (L) qui demande quel est le montant global de la ristourne des assurances, M. Wicky répond qu'il s'agit de 1 130 972 francs.

Le commissaire estime que ce sont des clopinettes.

*Page 137*

*Cellule 4003500 – Sapeurs-pompiers volontaires*

*Ligne 317 – Dédommagements*

Un commissaire (DC) note que, sous l'astérisque (page 143), on devrait trouver le détail de la compensation de ce que cela a coûté.

M. Wicky explique que, dans le cadre des actions entreprises par le Conseil administratif, ils ont supprimé aux fonctionnaires de la Ville les indemnités téléphoniques. Il trouvait difficilement imaginable de supprimer les indemnités aux collaborateurs de l'administration, alors qu'elles étaient versées à d'autres. Dans la négociation, M. Hediger a donc proposé, avec l'aval du Conseil administratif, que la somme soit légèrement revue à la hausse. C'est extrêmement fluctuant d'une année à l'autre, puisque les sommes sont versées en fonction des prestations, c'est pourquoi on a ce delta.

Page 138

*Cellule 4004000 – Assistance et protection de la population*

*Ligne 304 – Caisses de pensions et de prévoyance*

Au vu des problèmes soulevés antérieurement concernant les services compétents, un commissaire (R) présume que l'on ne pourra pas lui donner de réponse ici encore mais il tient à souligner que, dans les comptes 2005, on trouve sur cette ligne 697 000 francs et que 603 000 francs ont été budgétés. Finalement on se retrouve avec 624 000 francs dans les comptes 2006. Pourquoi cet écart?

M. Clerc n'a pas de réponse.

M. Hediger répond qu'il n'y a que les rubriques qui les concernent qui sont discutées. Les autres sont laissées en blanc, et elles sont remplies ultérieurement par les Service des ressources humaines (SRH) et les services compétents avant de revenir au Conseil administratif.

Le commissaire ne comprend pas. M. Hediger a la responsabilité d'un département et il dit qu'il n'est pas responsable entièrement du budget.

M. Hediger répète qu'il a son mot à dire pour seulement 10% des rubriques.

Le commissaire s'étonne du fait que le responsable des pompiers ne connaisse pas le montant des salaires versés dans son service.

M. Hediger répond qu'il connaît le nombre de salariés, mais c'est le SRH qui calcule les charges salariales.

M. Wicky précise que, au SRH, on produit des inventaires de postes, de déplacements potentiels. Le calcul des effets financiers induits incombe exclusivement aux SRH. On reçoit les services compétents dans certains cas, mais on n'a pas les éléments pour se prononcer sur le bien-fondé des chiffres.

*Cellule 4004000*

*Ligne 314 – Entretien des immeubles par des tiers.*

Une commissaire (S) demande à quoi est due la différence entre le budget et les comptes (+ 90 964 francs).

M. Clerc répond qu'il s'agit de travaux de menuiserie et de remplacement d'un four qui date de plus de vingt ans à la cuisine de Richelien.

La commissaire s'interroge s'il est bien correct, puisqu'il s'agit d'un nouvel équipement lourd, que cette somme passe au fonctionnement et non dans l'investissement.

M. Clerc répond que la décision a été prise dans le sens de passer cette somme en fonctionnement.

*Ligne 427 – Immeubles du patrimoine administratif*

A une question d'une commissaire (S) qui demandait si l'augmentation de revenus de 113 000 francs correspond à la location de la Pci de Champel, M. Clerc répond affirmativement.

*Page 139  
Cellule 4004000  
Ligne 435 – Ventes*

A une question d'un commissaire (R) qui demande en quoi consistent ces ventes, M. Clerc répond qu'il s'agit de vente de boissons et d'alimentation aux personnes qui viennent suivre des cours.

*Page 140  
Cellule 4007000 – Agents de ville et domaine public  
Ligne 318 – Honoraires et prestations de service*

Une commissaire (S) note que l'explication (page 144) dit que l'on a renoncé à plusieurs dépenses, notamment à la reprise du recouvrement des amendes d'ordre. Cela veut-il dire que le recouvrement n'a pas été effectué?

M. Pizzoferrato la rassure et explique que le recouvrement a bien été effectué mais pas par eux, par le Canton. Depuis quelques années, on essaie de globaliser l'intervention des services mais, pour l'instant, ils s'occupent de la première phase (rappel) et le Service des contraventions s'occupe du reste.

*Ligne 365 – Subventions*

Une commissaire (L) demande une explication concernant la différence de 4 millions.

M. Pizzoferrato rappelle que l'on avait annoncé, l'année dernière, que l'on était en train d'opérer une révision des exonérations dans le cadre des manifestations. On s'est rendu compte que les montants annoncés étaient toujours sensiblement en deçà de la réalité, on a donc commencé à revoir progressivement ces chiffres à la hausse.

La commissaire souhaite avoir la liste des manifestations concernées.

*N.B.: A ce jour, la chargée du rapport n'a pas reçu cette liste. Elle ne pourra donc pas apparaître en annexe.*

Par ailleurs, la commissaire (L) ne comprend pas pourquoi, si l'on opère une révision des coûts pour les comptabiliser, cela entraîne une charge en plus de 4 millions aux comptes et non pas un crédit ou un revenu en plus.

M. Nopper explique que c'est de nouveau un compte compétent qui charge cette somme dans la comptabilité générale. Chaque fois qu'une prestation est effectuée par un service, il y a une facture. Celle-ci peut donner lieu à une gratuité. Pour les Fêtes de Genève, par exemple, on calcule la mise à disposition du domaine public qui est comptabilisé dans les gratuités. Depuis que le Contrôle de gestion est intervenu dans ce sens, on augmente année après année cette comptabilisation.

Un autre commissaire (L) distingue les prestations financières (poste 365), des prestations en nature. Ici, la facture est annulée, il note qu'il y a donc un problème de TVA.

M. Pizzoferrato explique qu'il faut effectivement distinguer la prestation en nature que la Ville fournit ou reçoit d'un tiers, sur lesquelles la TVA porte depuis cette année (par exemple: prestations abribus qu'offre la Société générale d'affichage), des comptes prestations en nature internes qui sont complètement transformables et pour lesquels il n'y a pas un centime qui transite entre un passif et un bilan positif d'un service à l'autre (pas de TVA).

Le commissaire se montre étonné, car il estime que s'il facture une publicité aux Fêtes de Genève, il va compter 7,6% de TVA. S'il décide d'offrir la publicité, il devra tout de même, lui-même, payer la TVA.

M. Pizzoferrato répond que ce n'est pas comme ça que cela se passe. Il s'agit d'une facturation interne qui automatiquement annule la TVA. La comptabilité fournira les détails par écrit.

#### *Cellule 439 – Autres contributions*

Une commissaire (S) pose la question de savoir si la différence de plus de 179 000 francs de TVA a un rapport avec ce qui vient d'être expliqué.

M. Pizzoferrato répète que cela concerne des services compétents et qu'il est incapable de répondre. Il se renseignera auprès de la comptabilité.

*N.B.: Bis repetita quater. A ce jour le département n'a pas apporté de réponse.*

Un commissaire (DC) conclut et relève que le poste 365 correspond à la fois aux subventions en espèces et à la fois aux prestations en nature. On peut donc avoir une rubrique pour une subvention en francs, accompagnée d'une subvention en nature.

*Ligne 365 – Subventions*  
*Page 180*

Tour du lac. Il est confirmé que les 16 000 francs concernant le Tour du lac n'ont pas été attribués, cette manifestation n'ayant pas eu lieu en 2006. Le magistrat informe qu'il en sera de même en 2007 avec le Tour de Romandie qui a décidé de ne pas passer par Genève.

*Page 181*

A la question d'un commissaire (R), le magistrat répond que la subvention Urania Genève Sport Football est spécifiée «juniors» car il s'agit de membres plus âgés que les cadets.

Concernant une question d'une commissaire (S) de savoir si l'Association cantonale de pétanque est dissoute du fait qu'elle n'a pas reçu de subvention, M. Hediger répond qu'elle existe toujours, mais qu'elle renonce à la subvention.

*Page 182*

Une commissaire (S) souhaiterait obtenir la ventilation selon les enveloppes concernant les diverses subventions.

Le magistrat confirme que celle-ci sera fournie (voir annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

*Page 197 – Subventions relatives à des prestations en nature*

Une commissaire (S) demande en quoi consiste la subvention relative au Groupe local du berger belge.

M. Hediger répond que, pour leur entraînement, ils occupent un terrain de la Ville de Genève vers Aïre. La Gérance immobilière municipale a estimé que cela valait 600 francs de location.

*Page 198*  
*Cellule 400700 – Ligne 65/36 – Gratuités ADP*

Une commissaire (S) souhaite que la commission puisse obtenir le détail des différentes gratuités pour un montant de 6 069 052,40 francs.

*N.B.: A réception de ce document, une décision sera prise lors de la séance de la commission du 30 mai 2006 (voir plus bas).*

*Page 215 – Investissements*

Une commissaire (S) note que, d'après les comptes, il resterait de l'argent pour le renouvellement de certains véhicules SIS sur le budget 2007 voté, alors qu'il semblerait que le Conseil administratif ait refusé l'achat d'un bateau qui semble nécessaire.

M. Wicky répond que c'est juste. M. le maire a signé pour près de 3,8 millions. On a fait pour 4 millions de commandes récemment. Les acomptes provisionnels ont été faits en 2007 et les véhicules devraient être livrés en 2008, cela repousse les échéances d'acquisition. Cela viendra aux comptes.

M. Hediger précise qu'ils sont dans la somme du crédit quadriennal votée par le Conseil municipal. La prochaine demande sera présentée dans le cadre du prochain plan financier d'investissement.

La commissaire demande ce qu'il en est du projet d'acquisition du bateau et M. Wicky répond que la demande du bateau a été refusée au PAQ.

Concernant ce type d'acquisition, un commissaire (L) demande que représente un appel d'offres sur les marchés publics, en termes de coûts. Il donne l'exemple de l'appel d'offres pour l'exploitation du réseau de transports publics de la ville de Lyon, qui représentait 11 millions de pages A/4.

M. Wicky répond que, pour un marché public, cela représente deux classeurs fédéraux et, en retour, on reçoit un nombre important d'offres (deux classeurs de plus). Au-delà du papier, le plus impressionnant reste l'investissement en temps de travail. Il y a un immense travail de définition du cahier des charges et de soumission, en plus de celui fourni pour le dépouillement. On associe les corps professionnels dans ce travail pour réduire les coûts. Il ne peut pas chiffrer le nombre d'heures, mais c'est un travail considérable.

#### *Page 277 – Personnel occupé par l'administration municipale*

Une commissaire (S), au nom de la commission et concernant les engagements temporaires, tient à féliciter le seul département qui non seulement n'a pas utilisé le crédit alloué mais qui, en plus, a fait des économies de l'ordre de 480 000 francs.

Le président constate qu'il n'y a plus de questions. Il remercie M. Hediger et ses collaborateurs d'avoir accepté de travailler si tard.

#### **Séance de la commission des finances du 30 mai 2006**

La chargée du rapport sur le département des sports et de la sécurité informe qu'elle a reçu plusieurs documents de la part du magistrat, dont celui concernant les gratuités. A la lecture de ce document de 36 pages, il apparaît que certaines gratuités importantes accordées à des privés posent un problème de fond (par exemple: Cinélaç, cirque Knie, etc.). Elle propose à la commission d'écrire au département afin d'obtenir quelques explications et que cet échange fasse partie du rapport. Copies des courriers seront transmises à la commission des finances.

Le président constate l'approbation de la commission.

Une commissaire relève que ces gratuités ont toujours existé. Elle estime cependant que la question posée par sa collègue est légitime (voir annexes 10, 11 et 12.

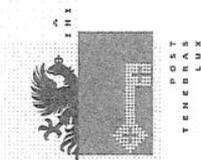
L'annexe 11 est consultable sur [IntraCM/documents/annexes](#) aux propositions et rapports).

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 1**

LE MAIRE



V I L L E D E  
G E N È V E

Monsieur Gérard Deshusses  
Président  
Commission des finances

Genève, le 21 mai 2007  
AH/vg

**Objet** Réponses aux questions posées par la Commission des finances lors de la séance du 15 mai 2007, consacrée à l'examen des comptes 2006

Le Maire  
André Hédiger  
andre.hediger@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Suite à la séance citée en titre, je vous prie de trouver en annexe les documents réclamés par la Commission des finances :

1. Détail des gratuités accordées d'un montant de CHF 6'002'227.95.- (compte 4007 365, subventions accordées – institutions privées).

Il s'agit de l'ensemble des gratuités accordées pour l'usage du domaine public, suite à une décision du Conseil administratif ou de moi-même. Les cas sont très variés, à titre d'exemple : les manifestations, la mise à disposition de stands, les cirques, etc.

2. Détail des subventions sportives accordées, à savoir :

- Subventions extraordinaires aux sociétés sportives : CHF 97'000.-
- Subvention pour l'acquisition de matériel et d'équipement : CHF 20'000.-
- Subventions aux sportifs individuels : CHF 9'500.-
- Subventions pour encourager l'organisation d'écoles de sports : CHF 335'000.-
- Subventions pour encourager l'organisation de camps et stages de formation : CHF 150'000.-
- Subventions pour favoriser l'organisation de manifestations sportives : CHF 182'116.68.-
- Allocations pour favoriser l'accès gratuit aux manifestations CHF 60'000.-
- Subventions pour manifestations extraordinaires CHF 100'000.-

Je vous transmets également, à l'attention des membres de votre commission, quelques exemplaires de la Plaquette du SAPP, éditée en 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



André Hédiger

Annexes mentionnées

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 2**

## Service des Sports - subventions 2006

### Subventions extraordinaires aux sociétés sportives

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Arts martiaux	Association Pencak Silat Alhaq Genève	10'000
08.02	Arts martiaux	Société Genevoise de Sumo	2'000
09.02	Ski de fond	Ski de fond St-Cergue-La Givrine-La Cure	5'000
13.02	Multisports	Clinique Générale Beaulieu	8'000
27.04	Voile	Association Patrimoine du Léman	6'000
09.05	Multisports	Assoc. Sportive du Bois-de-la-Bâtie	250
09.05	Multisports	Assoc. Centres sportifs de Varembe	2'000
09.05	Multisports	Assoc. Sportive Bois-des-Frères/Libellules	250
09.05	Multisports	Assoc. Sociétés sportives Eaux-Vives	2'500
09.05	Multisports	Assoc. Centres sportifs du Bout-du-Monde	4'600
13.06	Marche	Assoc. Genevoise des Amis du Salève	1'500
18.09	Plongée	Aqua-Diving Club	1'000
04.10	Ski nautique	Club Nautique de Versoix	4'000
30.10	Handball	SG Chênois-Servette Handball	10'000
07.11	Multisports	Société Internationale de Sauvetage du Léman	5'000
20.11	Ski	Ski Club Satus Genève	4'000
14.12	Badminton	Badminton Club de Genève	10'000
19.12	Multisports	Société Internationale de Sauvetage du Léman	15'000
19.12	Voile	Centre d'entraînement à la Régate	5'500
19.12	Quilles	Christin André - tournoi interentreprise	400.00
			<b>97'000.00</b>

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 3**

## Service des Sports - subventions 2006

### Subventions pour l'acquisition de matériel et d'équipement

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.02	Ski	Ski-Club de Genève (Mme Patty Moll)	5'000
03.03	Basketball	Ligue Nationale de Basket	1'000
05.04	Hippisme	Assoc. Suisse des Randonneurs Equestres	1'000
10.04	Pétanque	Pétanque du Camp	1'500
30.10	Badminton	Badminton Club Genève (Sébastien Beureux)	2'000
30.10	Badminton	Badminton Club Genève (Thomas Quadri)	2'000
23.11	Volleyball	VBC Etoile Genève	3'000
06.12	Ski	Glisse Puissance 3	3'000
19.12	Voile	Centre d'entraînement à la Régate	1'500
			<b>20'000</b>

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 4**

## Service des sports - subventions 2006

### Subventions aux sportifs individuels

Date	Sport	Club ou société	Frs
10.02	Gymnastique	Assoc. Genevoise de gymnastique - (J.P. Hayoz et L. Alzina)	6'000
18.07	Ski nautique	Société Nautique de Genève - S. Di Pasqua	2'500
19.12	Ski nautique	Société Nautique de Genève - S. Di Pasqua	1'000
			<b>9'500</b>

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 5**

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour encourager l'organisation d'écoles de sport

Date	Sport	Club ou société	Frs
06.02	Football	Football Club Etoile Champel	10'000
02.03	Athlétisme	Satus Athlétisme Genève	4'000
08.03	Athlétisme	Association Genevoise d'Athlétisme	2'500
09.03	Ski nautique	Twin's Club - section ski nautique	3'500
20.03	Gymnastique	Société féminine de gym des Eaux-Vives	6'000
18.05	Handball	Servette Handball Club	4'500
07.08	Ski	Ski club Espérance Genève / FB	700
07.08	Ski	Assoc. Gen. des Clubs de Ski / FB	2'176
07.08	Motocyclisme	Motocross Club "Les Meyrinos" / FB	2'120
07.08	Patinage	Club des Patineurs de Genève / FB	541
07.08	Natation	Assoc. Gen. de Natation / FB	14'454
07.08	Boxe	Assoc. Gen. des Clubs de Boxe / FB	14'210
07.08	Arts martiaux	Budo Association de Genève / FB	21'600
07.08	Football	Assoc. Cant. Gen. de Football / FB	10'850
07.08	Tir sportif	Assoc. Sportive Genevoise de Tir / FB	960
07.08	Gymnastique	Assoc. Gen. de Gymnastique / FB	20'560
21.08	Football	UGS Football	40'000
29.09	Natation synchro	AquaSynchro Genève	20'000
17.10	Basketball	Pâquis Seujet Basketball Club	10'000
30.10	Basketball	UGS Basketball	10'000
02.11	Basketball	ACGBA	20'000
22.11	Ski	Ski Club de Genève	10'000
11.12	Motocyclisme	Motocross Club "Les Meyrinos" / FB	1'092
11.12	Basketball	UGS Basketball / FB	690
11.12	Hockey s/gazon	UGS Hockey s/gazon / FB	2'700
18.12	Tennis de table	Assoc. Gen. de Tennis de Table	10'000
19.12	Echecs	Club d'Echecs de Genève	3'000
19.12	Escrime	Société d'Escrime de Genève	5'000
19.12	Gymnastique	UCGGA	15'000
19.12	Ski nautique	Assoc. Gen. de Ski nautique	5'000
19.12	Multisports	Club Santé Equilibre	10'000
20.12	Cyclisme	Bicross Club de Genève	10'000
20.12	Football	Athlétique Régina FC	6'500
20.12	Football	FC Saint-Jean	7'347
20.12	Badminton	Assoc. Cant. Gen. de Badminton	10'000
20.12	Natation	Genève Natation 1885	10'000
20.12	Basketball	Pâquis Seujet Basketball Club	10'000
			<b>335'000</b>

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 6**

## Service des Sports - subventions 2006

### Subventions pour encourager l'organisation de camps et stages de formation

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Basketball	Les Aigles de Meyrin	5'000
27.01	Natation synchro	AquaSynchro Genève	4'000
27.02	Athlétisme	Stade Genève Athlétisme	15'000
02.03	Athlétisme	Satus Athlétisme Genève	2'500
20.03	Athlétisme	Club Hygiénique de Châtelaine	2'000
04.04	Gymnastique	Assoc. Gen. des Sports Acrobatiques	2'500
05.04	Volleyball	Association genevoise de Volleyball	2'500
11.04	Patinage	Club des Patineurs de Meyrin	2'000
24.04	Voile	Association Rudevent	5'000
24.04	Handicap	Assoc. Suisse des paraplégiques (M. Gobé)	5'000
16.05	Volleyball	Volleyball Club Etoile Genève	3'000
29.05	Escrime	Club Hygiénique de Châtelaine - section escrime	3'000
06.06	Echecs	Ecole d'Echecs de Genève	4'000
20.09	Ski de fond	Club de ski nordique Stella Alpina	5'000
04.10	Ski	Assoc. Gen. des Clubs de Ski	12'000
16.10	Gymnastique	UCGGA - M. Claude-Alain Porchet	3'500
18.10	Patinage	Club des Patineurs de Genève (N. Silberer)	2'500
24.10	Ski	Fédération de ski et montagne Satus	6'000
31.10	Basketball	ACGBA	2'000
20.11	Water-polo	Genève Natation 1885 (water-polo)	6'000
20.11	Ski	Ski Club Satus Genève	16'000
21.11	Ski	Ski Club Satus Genève (Olivier Brand)	2'500
22.11	Ski	Ski Club de Genève	14'000
28.11	Multisports	Association Collectif 1201-1202	5'000
12.12	Arts martiaux	Eaux-Vives Budokan	2'000
20.12	Athlétisme	Stade Genève Athlétisme	8'000
20.12	Water-polo	Genève Natation 1885 (water-polo)	10'000
			<b>150'000</b>

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 7**

Service des Sports - subventions 2006

Subventions pour favoriser l'organisation de manifestations sportives

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Football	US Chêne Eaux-Vives	2'000
27.01	Hippisme	SA de la Pallanteri	1'300
27.01	Gymnastique	Association Genevoise de Gymnastique	1'000
27.01	Hippisme	Cercle Hippique d'Avusy	1'200
27.01	Course	Association du Derby des Bois	500
27.01	Hippisme	Société Hippique d'Evordes	1'000
27.01	Hippisme	Club Hippique l'Eperon	1'500
27.01	Natation	Genève Natation 1885	4'000
27.01	Hippisme	Groupement Régional Gessien	1'500
27.01	Pétanque	Pétanque La Genevoise	2'500
01.02	Football	Tournoi interservices de football	6'250
27.02	Hippisme	Club Equestre de Crête	1'200
27.02	Hippisme	Haras de Saint-Georges (615 Euros)	972.19
27.02	Hippisme	Syndicat Chevalin de Genève	1'000
27.02	Cynologie	Société Lémanique des Courses de Lévrier	3'000
01.03	Hockey s/glace	Groupement Sportif des Sapeurs-Pompiers	1'500
02.03	Fléchettes	Geneva Darts League	1'000
02.03	Cyclisme	Association Cyclotour du Léman	5'000
09.03	Tir à l'arc	Compagnons de l'Arc	3'000
09.03	Bowling	Tournoi interservices de bowling	1'490
14.03	Cynologie	Société canine de Genève	700
17.03	Bowling	Tournoi interservices de bowling - supplément	970
22.03	Alpinisme	Association Genève Escalade	2'000
22.03	Gymnastique	FSG Jussy	1'500
23.03	Gymnastique	Société de Gymnastique de Soral	500
23.03	Gymnastique	Chêne Gymnastique Genève	1'000
27.03	Cyclisme	La Classique Genevoise	500
03.04	Disc Golf	Disc Golf Genève	2'500
03.04	Cyclisme	Les Amis de Jean Brun	1'800
04.04	Cyclisme	Vélo Club de Lancy	5'000
10.04	Pétanque	Pétanque du Camp	2'500
12.04	Hippisme	Club du Manège de Corsier	1'000

## Service des Sports - subventions 2006

### Subventions pour favoriser l'organisation de manifestations sportives

24.04	Handicap	Assc. Tour du Léman en fauteuil roulant	500
24.04	Tennis	Assoc. Régionale Genève Tennis	5'000
24.04	Chasse	Société de Chasse Saint-Hubert	800
24.04	Motocyclisme	Motocross Club Les Meyrinos	5'000
25.04	Tennis de table	Club de tennis de table ZZ Lancy	1'000
25.04	Squash	Squash Club de Genève	4'000
26.04	Pétanque	Pétanque Les Falaises	2'000
26.04	Pétanque	M. Christin - tournoi interservices de pétanque	550
09.05	Hippisme	Cercle Hippique de Corsinge	1'000
09.05	Hippisme	Club hippique de la Chaumaz	1'500
09.05	Hippisme	Société hippique de Vandoeuvres	2'000
11.05	Echecs	Club d'Echecs des Cavaliers Fous	2'000
16.05	Natation	Genève Natation 1885	5'000
16.05	Pétanque	Club Montagnard Ouvrier	1'000
18.05	Volleyball	Chênois Volleyball Club	3'000
22.05	Bridge	Bridge Club des Bergues	1'500
23.05	Hippisme	Société d'Attelage de Genève et environs	1'000
13.06	Marche	Association suisse de sous-officiers	800
10.07	Basketball	Swiss Basketball	8'000
18.07	Pétanque	Club de pétanque du Bois-de-la-Bâtie	3'000
18.07	Hippisme	Les Ecuries de la Champagne	600
18.09	Hippisme	Haras de Saint-Georges (615 Euros)	984.49
18.09	Motocyclisme	Norton Sport Club Genève	2'000
20.09	Gymnastique	Chêne Gymnastique Genève	1'000
25.09	Cyclisme	Club de VTT VeryBike	2'000
26.09	Voile	Club Nautique de Versoix - section voile	2'000
16.10	Cyclisme	Vélo Club de Lancy	2'000
24.10	Football de table	CFT Saloon Genève	1'000
06.11	Hippisme	Concours Hippique International	5'000
08.11	Patinage	Office du Tourisme Genève - patinoire de Noël	50'000
20.11	Water-polo	Genève Natation 1885 - section water-polo	4'000
20.11	Pétanque	Pétanque La Genevoise	2'000

**182'116.68**

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 8**

## Service des Sports - subventions 2006

### Subventions pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Natation	Genève Natation 1885	1'000
03.03	Basketball	Ligue Nationale de Basket	8'500
16.05	Natation	Genève Natation 1885	5'000
18.05	Volleyball	Chênois Volleyball Club	3'000
24.05	Tennis	Tennis Club Onex	3'000
28.06	Hippisme	Manège de la Gambade	1'000
28.06	Ski de fond	Club de Ski Nordique Stella Alpina	1'000
05.07	Volleyball	AGVB - tournoi des 8 Nations	20'000
07.12	Tchoukball	Association genevoise de Tchoukball	12'000
18.12	Volleyball	AGVB - tournoi des 8 Nations - supplément	4'000
20.12	Natation	Genève Natation 1885	1'500
			<b>60'000</b>

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 9**

## Service des Sports - subventions 2006

### Subventions pour manifestations extraordinaires

Date	Sport	Club ou société	Frs
27.01	Echecs	Club des Amateurs d'Echecs	15'000
27.01	Rugby	Les Helvètes de Genève	15'000
27.01	Cross	Club Hygiénique de Plainpalais	15'000
03.03	Basketball	Ligue Nationale de Basket	2'500
28.06	Multisports	Association genevoise des Sports	10'000
05.07	Volleyball	AGVB - Tournoi des 8 Nations	10'000
21.08	Aviron	Société Nautique de Genève - section aviron	2'500
21.11	Cross	Club Hygiénique de Plainpalais	5'000
15.12	Motocyclisme	Supercross de Genève	20'000
18.12	Volleyball	AGVB - Tournoi des 8 Nations	5'000
			<b>100'000</b>

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 10**

Christiane Olivier  
36 Bourg de Four  
1204 GENEVE

Monsieur  
Pierre Maudet  
Conseiller administratif  
Chargé du département de  
l'environnement urbain et de la  
sécurité  
4 rue de l'Hôtel de Ville  
1204 GENEVE

Genève, le 10 juillet 2007

Concerne : Comptes 2006 – Département anc. Sports et Sécurité  
Service du domaine public

Monsieur le Conseiller administratif,

Lors de l'examen des comptes 2006, la commission des finances dont je faisais partie, a auditionné le magistrat M. André Hediger accompagné de ses chefs de service. Plusieurs questions ont été soulevées, entre autres celles concernant le fonctionnement du service du domaine public et plus particulièrement celles relevant des subventions relatives à des prestations en nature (p. 198 des comptes budgétaires et financiers 2006). Demande a été faite de pouvoir obtenir le détail des lignes du compte 4007 365 – subventions accordées –institutions privées- pour un total de 6'069'052.40.

A réception de cette longue liste (36 pages) la commission des finances s'est interrogée quant à l'opportunité de ces exemptions de taxes ainsi qu'au choix des destinataires.

En ma qualité de chargée du rapport sur les comptes du département anc. Sports et Sécurité, j'ai été mandatée par la commission pour vous faire part de ces interrogations et réflexions.

C'est ainsi que nous avons pu relever, dans cet inventaire, des gratuités accordées concernant 87 cafés-restaurants, 13 coiffeurs, 19 pharmacies, et autres épiceries, boutiques etc.

Mais ce qui a frappé la commission c'est l'exemption de taxes pour l'usage du domaine public accordée à des cirques et/ou manifestations, d'un montant important tels que : Cirque Knie de Frs. 1'155'595.80 - Cirque Knock de Frs. 553'758.80 - Circus Pajazzo de Frs. 102'985.40 - Arte Equus Caballus de Frs. 403'412.50 -

GCG Cinélaç de Frs. 57'620.00 - Live Music productions : Frs. 777'870.00 (à moins que cette dernière n'ait participé à une manifestation organisée par la Ville).

En effet, si nous considérons qu'il est tout à fait approprié et qu'il a toujours été dans la règle de soutenir des associations ou organisations à but non lucratifs, les partis politiques etc, ainsi que d'exempter des manifestations gratuites à caractère public organisées par la Ville de Genève elle-même ou ses différents services, on peut s'interroger sur des gratuités accordées à des commerces, sociétés, et/ou organisations, à but purement commercial. Dans ce contexte nous souhaiterions connaître qu'est-ce qui a présidé au choix de ces différents bénéficiaires et sur quelle base ces accords ont été passés.

Car la véritable question sous-jacente concerne la justification même de ces exemptions. Tout en sachant que notre municipalité doit pouvoir s'impliquer dans la vie de notre cité et en soutenir le pôle économique, la commission des finances est consciente qu'il s'agit là d'un manque à gagner important pour la Ville de Genève, (quelques 5 mio). Il nous est apparu important qu'une réflexion puisse se faire à ce sujet et nous ne doutons pas que vous nous tiendrez informés de votre position quant à la politique que vous entendez mener par rapport à ces prestations.

Bien que ne siégeant plus au Conseil municipal je reste chargée du rapport sur les comptes 2006 du département anc. Sports et Sécurité, rapport que je déposerai début août. Afin de pouvoir y inclure cette partie du dossier, je vous saurai gré de bien vouloir adresser votre réponse à mon adresse privée, avec copie à l'actuel président de la commission des finances ainsi qu'à M. G. Deshusses, ancien président.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de mes salutations distinguées.



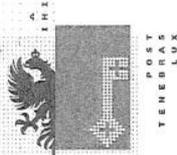
Christiane Olivier

**Département Sports et Sécurité**

**Rapport sur les comptes 2006**

## **Annexe 12**

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE  
GENÈVE

Madame  
Christiane Olivier  
36 Bourg de Four  
1204 GENEVE

Genève, le 16 juillet 2007  
FB/mr

**Objet** Comptes 2006 - du Département des sports et de la sécurité

Le Conseiller administratif  
Pierre Maudet  
pierre.maudet@ville-ge.ch

Madame,

Par lettre du 10 juillet 2007, vous avez attiré mon attention sur le nombre important de gratuités accordées, essentiellement en matière d'usage accru du domaine public, par l'ancien magistrat en charge du Département des sports et de la sécurité.

Partageant certaines réflexions de l'ancienne commission des finances, j'ai décidé de revoir un certain nombre de gratuités accordées par le passé. Je ne manquerai pas, le moment venu, d'en informer les représentants de l'actuelle commission des finances, à laquelle j'adresse copie de la présente.

Veuillez croire, Madame, à mes sentiments les meilleurs.

Pierre Maudet

Copie à M. Jean Marc Froidevaux, Président de la commission des finances

### **3. Rapport du Contrôle financier sur les comptes 2006 et rapport d'activité du Contrôle financier 2006-2007, séance du 30 mai 2007**

*Audition de M. André Lévrier, directeur et M. Fabrice Raemy, adjoint*

La commission des finances exprime son regret de n'avoir pu étudier les rapports du Contrôle financier plus tôt dans l'étude des comptes.

M. André Lévrier présente le rapport du Contrôle financier et regrette également le concours de circonstances qui a fait que cette étude intervient seulement en fin d'étude des comptes. Il accuse une surcharge de travail due au nombre important d'audits commandés. Des discussions internes ont lieu afin que cette situation ne se reproduise plus. Il ajoute que ce rapport de l'organe de révision est tel que le fait une fiduciaire pour les autres communes. De par la loi, le Contrôle financier est habilité à vérifier les comptes de la Ville de Genève, la tenue de la comptabilité, etc. Ce travail est effectué d'après le manuel de révision et d'après les principes comptables admis dans la profession.

Un commissaire remarque que 14 audits n'ont pas encore trouvé de réponse. Il observe une tendance à l'augmentation du retard au cours des dernières années. Il rappelle que la commission est chargée d'approuver les comptes. Dans le cas du Service des acquisitions foncières c'est un peu la pagaille. Il souligne que le Conseil administratif ne doit pas être servi en premier. Les audits demandés par l'exécutif peuvent être prétexte à détourner l'attention. Il déclare qu'il élève une protestation à ce niveau-là. Il estime que la mission première du Contrôle financier n'est pas actuellement remplie. La discussion s'engage sur la manière de fonctionner du Contrôle financier. Un commissaire rappelle que ce service est indépendant et s'organise comme il l'entend. M. André Lévrier signale qu'il a préparé un projet pour un nouveau règlement, actuellement en consultation auprès de la Direction des finances.

La commission passe à l'étude du rapport du Contrôle financier sur les comptes 2006.

M. André Lévrier souligne que certaines remarques persistent d'une année à l'autre. Au sujet des centimes additionnels, la Ville de Genève n'a aucun moyen de contrôler les dossiers fiscaux; il est donc impossible de vérifier une somme d'environ 700 millions de francs, représentant la majorité des recettes de la Ville de Genève.

L'évaluation des actions nominatives de la BCGe qui figurent au patrimoine administratif pour une valeur d'acquisition de 149,5 millions de francs a été comparée, d'une part, à la valeur des fonds propres selon les comptes annuels 2006 de la banque, s'élevant à 126,5 millions de francs, et, d'autre, à part leur valeur boursière indicative au 31 décembre 2006 et au 2 mai 2007. C'est une photographie au 31 décembre de l'année examinée. Les actions nominatives de la BCGe n'étant cessibles qu'à d'autres collectivités publiques, l'évaluation sur la base de la valeur boursière n'est pas pertinente. La surévaluation est donc de 23 millions de francs.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas corriger les comptes en fonction de ces 23 millions de francs. M. André Lévrier confirme que la commission des

finances pourrait corriger ces comptes. La valeur des fonds propres de la banque augmentant chaque année, cette surévaluation va s'estomper et peut-être disparaître.

### *Bilan*

M. André Lévrier commente le bilan. Parmi les placements, certains actifs ne sont pas des liquidités (les immeubles en particulier). L'aspect «patrimoine financier» est donc à nuancer.

Une commissaire demande à quel moment le patrimoine a été évalué. Une nouvelle évaluation ne devrait-elle pas être opérée?

M. André Lévrier indique que la plupart des évaluations, hormis les titres, correspondent aux valeurs d'acquisition. Concernant les débiteurs, toutes les factures impayées au-delà de trois mois sont provisionnées à 100%. Quant au patrimoine administratif (par exemple Musée d'art et d'histoire), le Contrôle financier ne considère pas qu'il a une valeur, car la Ville ne peut s'en séparer. En revanche, un processus d'évaluation d'une part du patrimoine immobilier est en cours. Des experts ont été auditionnés sur la question du choix de la méthode. Cette expertise a été demandée car la valeur intrinsèque des immeubles locatifs ne repose pas sur un mode de calcul satisfaisant. Lorsqu'elle aura été déterminée, la valeur correcte sera portée au bilan sous «fonds propres».

Une commissaire s'interroge sur l'impact d'une éventuelle sous-évaluation du patrimoine sur la capacité d'emprunt de la Ville de Genève. M. André Lévrier indique que le «rating» de la Ville est actuellement de AA-, et que les prêteurs potentiels connaissent la valeur de ces biens.

### *Compte de fonctionnement par nature de l'exercice 2006 comparé à 2005*

Un commissaire remarque que la compensation financière aux communes françaises a passablement augmenté. M. André Lévrier répond que la procédure d'évaluation n'est pas connue.

Un commissaire demande une explication complémentaire sur les «dédommagements des cantons». Une réponse écrite est attendue.

Un commissaire demande si les ouvrages d'art sont propriété de la Ville? M. André Lévrier indique que les ouvrages n'appartiennent pas à la Ville, bien que celle-ci soit chargée de l'entretien. Depuis de nombreuses années, les factures adressées à l'Etat demeurent impayées.

### *Valeur intrinsèque des immeubles locatifs*

La valeur de 1827 millions de francs sera réévaluée.

### *Titres en portefeuille*

Concernant la SECSA, l'évaluation du bilan est désormais correcte.

## *Fonds spéciaux 2006*

Un membre de la commission aimerait savoir si chaque fonds spécial fait l'objet d'un règlement spécial. Si oui, qui l'édicte? M. André Lévrier remarque que le fonds peut être affecté à un but particulier. Le Conseil administratif a décidé que le capital des fonds ne devait désormais plus être entamé, sauf cas exceptionnel.

Malgré les réserves, notamment sur la surévaluation des actions de la BCGe, le Service du contrôle financier recommande l'approbation des comptes annuels 2006 de la Ville de Genève.

Le rapport d'activité du Contrôle financier porte sur des audits des années 2005 et 2006. Ils ne concernent pas directement les comptes 2006.

Services contrôlés dont les audits figurent dans le rapport:

- Délégation à la petite enfance, exercice 2006;
- Rapport complémentaire sur trois institutions de la petite enfance, exercice 2006;
- Service des opérations foncières, exercice 2006;
- Gestion de la TVA dans les services.

D'autres services audités dont les rapports n'étaient pas encore finalisés figureront au rapport 2007. Ce sont:

- Service des assurances, exercice 2006;
- Les bibliothèques et discothèques municipales, exercice 2006;
- Service de la comptabilité générale et du budget, exercice 2005;
- Direction des systèmes d'information, exercice 2006;
- Direction des finances;
- Taxe professionnelle, exercice 2006;
- Service des pompes funèbres, exercice 2006;
- Service d'urbanisme, exercice 2006;
- Délégation à la jeunesse, exercice 2006;
- Service du génie civil, exercice 2006;
- Administration centrale, exercice 2006;
- Service des ressources humaines, exercice 2006;
- Musée d'art et d'histoire, exercice 2006;
- Service de l'Energie, exercice 2006.

Les principales remarques faites sur ce rapport portent sur des problèmes de gestion «amateur» des comités de crèches, engendrant un examen complémentaire pour certaines d'entre elles. Des recommandations ont été faites et les petits dysfonctionnements devraient disparaître.

Un commissaire souhaite une explication complémentaire au sujet de factures n'ayant pas fait l'objet d'un bon de commande. M. Lévrier indique que cela concerne des cas pour lesquels il n'a pu être établi qu'il y avait eu une commande. En fait, il se peut que ces commandes aient été passées oralement.

Répondant à un commissaire, M. Lévrier indique que le Service des opérations foncières a été restructuré et transformé en Unité des opérations foncières et que le processus d'acquisition a complètement changé. Si les procédures mises en place à

la suite de «l'affaire du 25, rue du Stand» sont respectées, il ne devrait plus y avoir ce genre de problèmes. Il faut signaler qu'aucune malversation n'a été relevée.

A la suite de cette audition, quelques questions sont restées sans réponse.

La séance se poursuit avec l'étude du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement qui fait l'objet d'un rapport détaillé.

### **Discussion et votes, séance du 13 juin 2007**

C'est sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, nouveau président, que la commission des finances entame la discussion sur les comptes 2006.

Une récapitulation des réponses reçues et manquantes permet à la commission de faire le point sur l'état de l'étude des comptes et d'envisager de voter. Selon certains, il manquerait encore quelques réponses. Au vote, par 9 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 DC, 2 UDC) contre 3 non (S) et 3 abstentions (1 R et 2 L), la commission est d'accord de passer au vote.

Le débat est ouvert pour les prises de positions des partis.

Le représentant de l'UDC déclare que son groupe, n'ayant pas approuvé le budget 2006, s'abstiendra lors du vote sur les comptes. Constatant que les comptes sont correctement établis et ne voulant pas pénaliser la Ville, il ne souhaite pas s'y opposer.

Un membre d'AGT annonce que son groupe votera les comptes. Il note qu'il ne faut pas mettre la Ville en difficulté. Il rappelle cependant qu'il avait estimé au moment du budget qu'il n'y avait pas de raison de serrer à ce point la ceinture du personnel. Le boni a montré que cette estimation était fondée.

Une représentante des Verts déclare qu'ils voteront les comptes. Elle souligne qu'aucune anomalie ne justifie de ne pas les approuver. Elle remarque toutefois que les Verts ont des réserves sur certaines charges (augmentation du compte des débiteurs douteux, provisions imposées par le Canton, etc.).

Une commissaire socialiste souligne que le nombre de contrats de travail temporaire est trop élevé. Mais elle observe qu'aucune anomalie ne justifie de ne pas approuver les comptes. Toutefois, les socialistes s'abstiendront aujourd'hui lors du vote. En revanche, lorsque toutes les réponses auront été fournies, le groupe socialiste votera favorablement en séance plénière.

Un membre du groupe DC déclare que son groupe s'abstiendra. Il rappelle que le PDC n'avait pas approuvé le budget 2006. Il souligne que le boni de 76 millions de francs s'accompagne d'un excédent de charge de 50,5 millions. En outre, la dette très élevée (1,720 milliard de francs) augmente de 5 millions de francs. Il rappelle que M. Pierre Muller et ses services avaient trouvé 65 propositions de réduction de charge, pour un montant de 77,5 millions. Dès lors, le Conseil administratif aurait pu, indépendamment des bons résultats, réaliser des économies puisqu'il est possible - de l'avis même des services - de faire aussi bien avec moins.

Un représentant du groupe libéral salue le travail réalisé par le département des finances. Toutefois, les libéraux, qui n'avaient pas accepté le budget, n'approuvent pas davantage les comptes. Il rejoint le porte-parole du PDC quant aux chiffres. Il ajoute qu'il juge la taxe communale fiscalement aberrante. Il souligne que le boni est le fruit d'une situation économique exceptionnelle, qui aurait dû engendrer des excédents de recettes largement supérieurs. Au regard des investissements qui devront être opérés dans le futur, les provisions sont dérisoires.

Il relève que les charges de personnel demeurent extrêmement élevées et rejoint la représentante socialiste pour dire que le nombre de contrats temporaires est beaucoup trop élevé au regard des recommandations du *personal stop*. L'augmentation des groupes 31 «Biens, services et marchandises» est d'autant plus regrettable qu'elle intervient au terme d'une année d'effort de la Ville dans ce domaine. Il souligne que l'abstention libérale en commission et en séance plénière témoignera de la grande inquiétude du groupe.

Une discussion s'engage sur la confidentialité des rapports du Contrôle financier, certains nouveaux commissaires aux finances qui n'ont pas eu ce document regrettent de n'avoir pu l'étudier avant le vote des comptes.

Comme chaque année, des remarques sont faites sur les difficultés rencontrées lors de l'étude des comptes: les réponses attendues qui n'arrivent pas, l'arrivée tardive du rapport du Contrôle financier, les magistrats pas aussi disponibles que la commission l'aurait souhaité, etc.

### **Vote des arrêtés**

Le président fait voter l'arrêté I et par 5 oui (2 AGT, 3 Ve), 0 non, 10 abstentions (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), cet arrêté est accepté.

Le président fait ensuite voter l'arrêté II et, par 5 oui (2 AGT, 3 Ve), 0 non, 10 abstentions (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), cet arrêté est accepté.

Malgré une majorité d'abstentions, la commission propose au Conseil municipal d'approuver la proposition PR-543 concernant le rapport de gestion à l'appui des comptes 2003, en acceptant les deux arrêtés.

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés: le premier se rapportant aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement et le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2006.

## PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 137 014 650,47 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

## PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2006 est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
charges	1 111 415 934,86
sous déduction des imputations internes de	77 859 211,15
soit un total des charges nettes de	<hr/> 1 033 556 723,71

revenus	1 187 607 426,87
sous déduction des imputations internes de	77 859 211,15
soit un total des revenus nets de	<u>1 109 748 215,72</u>
Excédent de revenus	76 191 492,01

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

#### Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2006 est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
a) patrimoine administratif	
dépenses	89 890 135,37
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	6 328 330,90
investissements nets	<u>83 561 804,47</u>
b) patrimoine financier	
dépenses	7 958 156,72
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	- 6 262,00
investissements nets	<u>7 964 418,72</u>
c) total	
dépenses	97 848 292,09
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	6 322 068,90
investissements nets	<u>91 526 223,19</u>

#### Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>83 561 804,47</u>
amortissements	65 502 804,80
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ 76 191 492,01
autofinancement	<u>141 694 296,81</u>
excédent de financement	58 132 492,34
b) patrimoine financier	
investissements nets	<u>7 964 418,72</u>
amortissements (autofinancement)	<u>1 566 030,96</u>
insuffisance de financement	6 398 387,76

c) total	
investissements nets	91 526 223,19
amortissements	+ 67 068 835,76
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	+ 76 191 492,01
autofinancement	<u>143 260 327,77</u>
excédent de financement	51 734 104,58

*Art. 4. – Variation de la fortune*

L'augmentation de la fortune, soit 76 191 492,01 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

*Art. 5. – Bilan*

Le bilan au 31 décembre 2006 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 512 139 632,90 francs dans la composition suivante:

*Fr.*

*Actif*

Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 149 271 567,70 francs provisions pour pertes sur débiteurs et pour fluctuations de cours des titres nature 24)	1 501 622 924,43
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	<u>1 010 516 708,47</u>
Total de l'actif	2 512 139 632,90

*Passif*

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	180 001 815,51
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 720 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	53 092 510,45
Provisions (nature 24)	98 217 328,25
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	11 104 014,54
Fortune nette (nature 29)	<u>449 723 964,15</u>
Total du passif	2 512 139 632,90

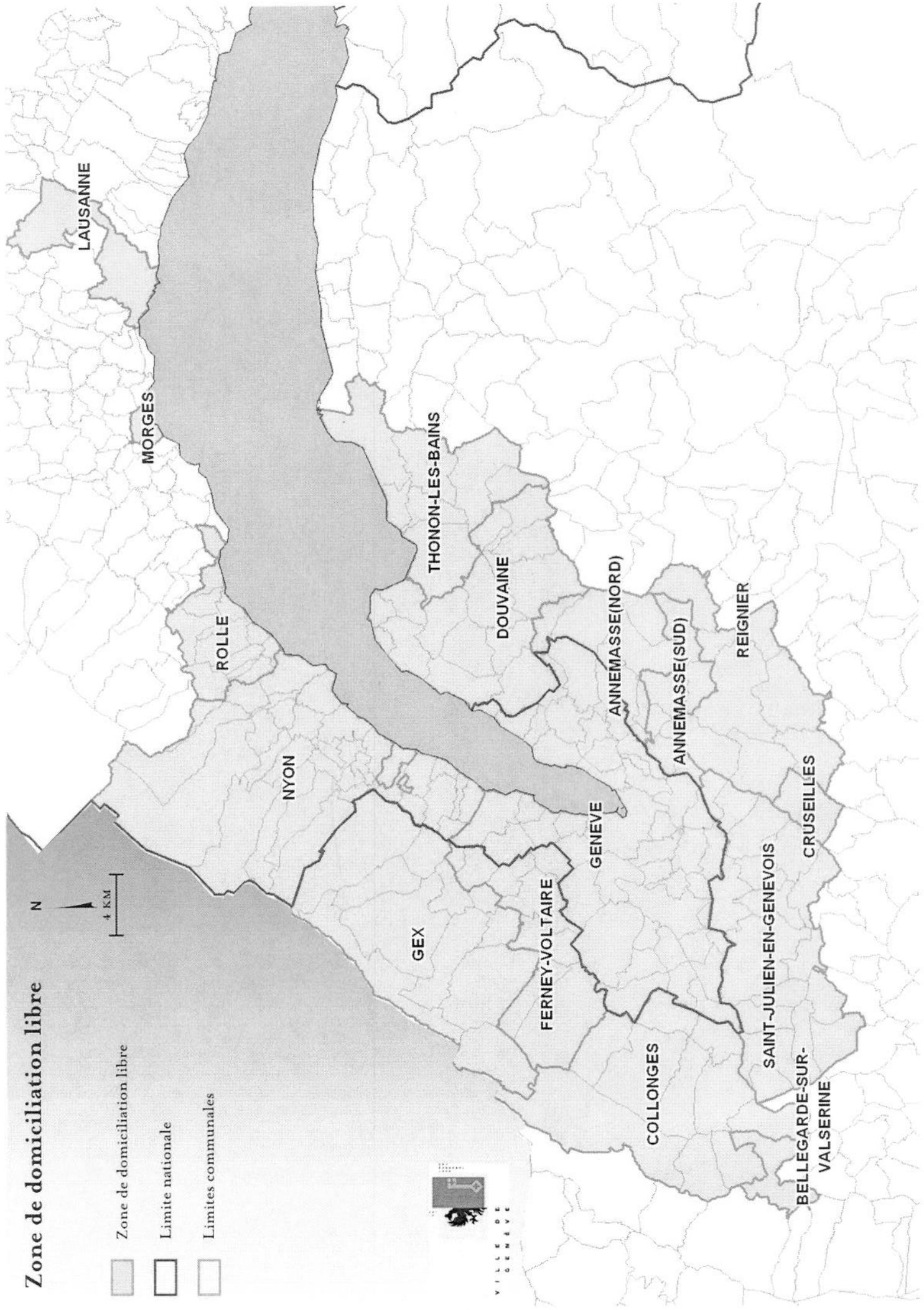
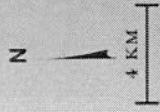
Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2006 à 19 961 184 francs.

*Annexes:*

1. Présentation des Comptes 2006 (à consulter sur IntraCM/documents/ annexes aux propositions et rapports)
2. Carte de zone de domiciliation libre
3. C2006 - Réponses du SRH
4. C2006 - Réponses de l'ACE

# Zone de domiciliation libre

-  Zone de domiciliation libre
-  Limite nationale
-  Limites communales



# COMPTES 2006

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

COMMISSION DES FINANCES

15 MAI 2007

## 1. DOMICILIATION

Le 28 juin 2006, le Conseil acceptait les termes du protocole d'accord (Conseil administratif et partenaires sociaux ACAM et CP) ainsi que la nouvelle délimitation des zones de domiciliation des collaborateurs de la Ville de Genève, tels qu'ils lui ont été proposés par le groupe de travail "domiciliation".

Le but de ce Protocole était d'élargir la zone de domiciliation des fonctionnaires et auxiliaires fixes de la Ville de Genève prévue à l'article 28 du Statut du personnel de l'administration municipale, laquelle s'étendra à une partie du canton de Vaud ainsi que dans les départements de France voisine.

### Procédure :

1. Une demande d'élection de domicile hors du territoire genevois, mais dans la zone autorisée et définie par la carte, doit faire l'objet d'une annonce écrite adressée au Service des ressources humaines par la voie hiérarchique. Cette annonce devra mentionner spécifiquement le lieu du domicile souhaité, soit les noms des villages/villes, communes, communautés de communes et districts. Le Service des ressources humaines confirmera, par écrit, l'autorisation de domiciliation hors du canton de Genève octroyée par le Conseil administratif. Toute modification ultérieure devra comme à présent lui être annoncée.

2. Par contre, toute requête portant sur un domicile situé hors des zones autorisées, devra faire l'objet d'une demande d'autorisation exceptionnelle adressée au Service des ressources humaines en vue de sa soumission au Conseil administratif. Une commission de domiciliation, présidée par le Directeur général soussigné, fera office d'autorité de conciliation et pourra être sollicitée pour l'examen de ces requêtes par le Service des ressources humaines ou le Conseil administratif.

### Statistiques :

La domiciliation du personnel de la Ville de Genève est la suivante en 2006 et 2005

Domicile	Année 2006 (au 31.12)		Année 2005 (au 31.12)	
Genève	2133	1337	2173	1354
Vaud	52	28	43	25
Autres cantons	6	5	9	2
France	208	102	186	84
<b>Total :</b>	<b>2399</b>	<b>1472</b>	<b>2411</b>	<b>1465</b>
	<b>3871</b>		<b>3876</b>	

Seuls les fonctionnaires et auxiliaires fixes sont concernés par la restriction de domiciliation.

Domicile	Année 2006 (au 31.12)		Année 2005 (au 31.12)	
Genève	1886	925	1906	930
Vaud	44	19	40	19
Autres cantons	3	1	6	-
France	188	87	173	76
<b>Total :</b>	<b>2121</b>	<b>1032</b>	<b>2125</b>	<b>1025</b>
	<b>3153</b>		<b>3150</b>	

En 2006, 89.15 % des fonctionnaires et auxiliaires fixes sont domiciliés sur le territoire cantonal. Ce taux monte à 91.28 % si nous tenons compte de la domiciliation sur le territoire national.

Les domiciliations des fonctionnaires et auxiliaires fixes en France ont augmenté entre 2005 et 2006 de 10,44 %.

## 2. ANTENNE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le nouveau règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, dont le but est d'instaurer un Fonds municipal de lutte contre le chômage de longue durée, a été validé au mois de juillet 2005 par le Conseil administratif. La mise en œuvre a débuté en septembre 2005 et a permis l'ouverture d'une antenne socioprofessionnelle regroupant des collaborateurs du Service des ressources humaines et du Service social.

Le Service des ressources humaines établit annuellement un rapport sur le fonds chômage. En 2007, le Service des ressources humaines en collaboration avec le Service social établira à la demande de la Commission des finances, un bilan sur la structure mise en place.

## 3. FORMATION GROUPE 309 – CELLULE A01000 (-1'589'654.84)

Ce chapitre enregistre notamment le budget relatif à la formation soit Fr. 1'600'000. Les dépenses sont ventilées dans les centres de coût des différents services. La formation a représenté en 2006 un coût de fr. 1'188'572.31

## 4. REMBOURSEMENT SALAIRE GROUPE 436 – CELLULE A01050

Ce chapitre enregistre notamment le budget relatif aux remboursements des assurances suite à des absences pour accident, invalidité, service militaire et maternité. Les dépenses sont ventilées dans les centres de coût des différents services.

Récapitulatif global des remboursements avant ventilation :

	budget 2006	Comptes 2006
accident	1'700'000	2'761'295
invalidité	150'000	385'029
service militaire	450'000	272'812
Maternité	150'000	656'957
	<b>2'450'000</b>	<b>4'076'093</b>

Genève, le 16 mai 2007

SRH / DF

S:\Data\Admin\srh\Administration\Budgets\_Comptes\2006\Comptes\C2006\_Ecarts\_déf\_comptes.doc



## Réponses aux questions de la Commission des finances – Comptes 2006

### **Objectif 21000.01**

#### **Reformuler l'objectif et le commentaire**

Clarifier les rôles et les missions des différents actrices et acteurs impliqués dans la mise en place du développement durable en Ville de Genève en particulier pour ce qui concerne le plan directeur communal

Pendant l'année 2006, les missions des différents groupes composant la structure Agenda 21 adoptée par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 ont été clarifiées. Notamment, une règle métier précisant le rôle des correspondant-e-s Agenda 21 a été rédigée et intégrée dans le projet REPAIR.

Cette clarification permet une meilleure circulation de l'information, une meilleure connaissance des attentes et des besoins des services, une vue d'ensemble des projets en lien avec le développement durable ainsi que le renforcement de la transversalité (mise en valeur des démarches communes, collaborations inédites, diminution des doublons...) également avec les acteurs externes (population, entreprises, associations, etc.).

En 2005, la Ville de Genève a entrepris l'élaboration de son troisième plan directeur communal intitulé «Renouvellement urbain». Afin de ne pas multiplier inutilement les structures tout en permettant la transversalité nécessaire, ce projet est traité par les organes déjà mis en place pour l'Agenda 21.

Le pilotage politique est ainsi assuré par la Délégation à l'Agenda 21. Un groupe composé des directeurs et directrices membres de la Délégation à l'Agenda 21, placé sous la présidence du Directeur général, a été créé. Ses missions sont de statuer sur les enjeux stratégiques liés à l'élaboration du plan directeur communal, préparer les décisions politiques et organiser la mise en oeuvre de ces dernières. Le service d'urbanisme mène ce projet, assisté par le groupe Actions 21 et les services concernés. L'Unité Agenda 21 en particulier est chargée d'organiser le monitoring du plan directeur communal.

### **Objectif 1750.01**

#### **Quelles sont les améliorations qui seront apportées à la messagerie des membres du Conseil municipal ?**

La Direction des systèmes d'information nous a fait savoir qu'elle y travaille et que la liste des nouvelles options n'est pas encore arrêtée. Elles feront l'objet d'une première présentation lors de la séance de remise des ordinateurs portables au mois de juin.

#### **Combien de fois le Mémorial a-t-il été publié en 2006 et quel est son nombre de pages ?**

Du 1er janvier au 31 décembre 2006, le Mémorial a compté 6593 pages + 320 pages environ pour la table des matières qui n'est pas encore imprimée, soit au total 6913 pages.

Le Mémorial est imprimé à 100 exemplaires.

**Ligne budgétaire 318400 – Centre de coûts A8001099****Liste des affaires juridiques 2006**

Banque cantonale de Genève

P.-A. Sand Production

Varenne

WWF

25 Stand

Convention d'affichage

Musée Jean Tua

Ludwig Muller SA

André Baldinger

Affaires de personnel (3 dossiers).

**Statistique des ventes des cartes CFF en 2006 et taux de TVA appliqué**

	Recette	Cartes disponibles pour voyager dans le mois	Cartes vendues durant le mois
Janvier	17'970.-	465	599
Février	13'050.-	420	435
Mars	15'930.-	465	531
Avril	14'230.-	450	474
Mai	17'850.-	465	595
Juin	17'880.-	450	596
Juillet	16'830.-	620	561
Août	14'730.-	620	491
Septembre	20'160.-	600	672
Octobre	21'090.-	620	703
Novembre	19'380.-	600	646
Décembre	9'000.-	620	300
Total	198'100.-	6'395	6'603

La différence entre les cartes disponibles pour l'année et les cartes vendues dans l'année est due aux cartes vendues d'avance.

Du 1er janvier au 30 juin 2006 : 15 cartes journalières disponibles par jour, à 30.-/pce

Du 1er juillet au 31 décembre 2006 : 20 cartes journalières disponibles par jour, à 30.-/pce

Les cartes sont facturées à la Ville avec un taux de TVA de 7.6%.